ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Année scolaire
2021 - 2022

© Marie Genel - MENJS

L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

— ÉDITO

L'École est notre bien commun, le creuset et l'avenir de notre République ; la garder ouverte - une exception française - a été une magnifique œuvre collective, dont les personnels de l'académie peuvent être fiers. L'objectif demeure cette année encore et la vigilance reste de mise. Je sais pouvoir compter sur leur engagement et leur professionnalisme pour accueillir à nouveau en toute sécurité quelque 530 000 élèves, en maintenant nos exigences de réussite et d'égalité des chances pour chacun dans une vaste académie, marquée par de nombreux contrastes.

L'École de la République est le lieu où se forgent et se transmettent nos valeurs communes, notre culture humaniste et la laïcité. Dans ce cadre, notre académie peut s'appuyer sur une longue tradition de travail collectif sur la mémoire et les valeurs citoyennes portée par son pôle civique réorganisé en carré régalien.

L'École de la République c'est aussi et avant tout le lieu des apprentissages, ceux des savoirs fondamentaux dès le premier degré, par le soutien et l'accompagnement individualisé des élèves en collège et enfin, par l'organisation des nouveaux baccalauréats professionnel, technologique et général.

L'École de la République est aussi une école où chacun trouve sa place, une école qui garantit l'égalité des chances. L'académie de Toulouse est ainsi particulièrement attentive aux enjeux de mixité et met en place des programmes ambitieux d'accompagnement de l'élève dans tous les lieux et sur tous les temps, accordant par exemple une place renouvelée à l'internat ou aux campus d'excellence qui permettent de raffermir les liens entre l'Ecole et l'entreprise pour favoriser l'insertion des jeunes. C'est aussi la place prioritaire accordée à l'école inclusive afin de garantir à tous nos enfants en situation de handicap une solution adaptée permettant une scolarisation facilitée de la maternelle au lycée.

L'École de la République est une école au cœur de sa société. Son ambition ne peut se concrétiser sans l'appui et la collaboration de tous. L'alliance éducative réside dans l'agrégation de tous les acteurs qui, autour de l'école et avec elle, peuvent converger à l'éducation des enfants et des jeunes, non seulement pendant le temps scolaire, mais aussi en péri-scolaire, en extra-scolaire et ce toute l'année. Ainsi, le dispositif « vacances apprenantes » et le Service National Universel ont concerné de nombreux jeunes de notre académie.

L'École de la république, ce sont enfin des personnels engagés. De profondes mutations dans le domaine des Relations Humaines ont été engagées à la suite du Grenelle de l'Education. Au plan académique, trois grandes orientations se dessinent : individualiser la relation à l'agent pour un accompagnement ciblé et de qualité, animer une dynamique collective au service des personnels et de la politique éducative et renforcer le bien-être des personnels et l'innovation. Pour mener ce nouvel accompagnement, la RH de proximité sera déployée sur l'ensemble du territoire pour 100% des personnels.

Je nous sais tous mobilisés, professionnels de l'éducation, familles et partenaires au service de notre jeunesse. L'alliance éducative n'est pas un simple concept, elle existe déjà dans notre académie et se conjugue dans chaque territoire. C'est le sens de notre action au quotidien.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire !

Mostafa Fourar
Recteur de l'académie de Toulouse

SOMMAIRE

p. 4 Chiffres clés de l'académie de Toulouse

1. LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

p. 8 1.1 Consolider les principes républicains à l'école

p. 14 C'est ça la laïcité, une campagne nationale en faveur de la laïcité à l'École

p. 16 1.2 Protéger chacun

p. 19 1.3 Apporter une culture humaniste à chaque élève

p. 22 1.4 Sensibiliser au monde qui nous entoure : l'éducation au développement durable

p. 25 1.5 Favoriser l'engagement dès l'école

p. 27 1.6 S'engager avec le Service national universel

2. LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE

p. 32 2.1 Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux au primaire

p. 36 2.2 Donner la priorité à la lecture

p. 38 2.3 Relever le niveau en mathématiques de la maternelle à la terminale

p. 40 2.4 Personnaliser les parcours : la réforme des baccalauréats

p. 46 2.5 Ouvrir le champ des possibles : la refonte de l'orientation

p. 48 2.6 Développer les compétences numériques tout au long de la scolarité

p. 50 2.7 Élargir ses horizons

p. 53 2.8 Accompagner l'élève dans son parcours au collège

© Stéphanie Lacombe - MENJS

3. L'ÉGALITÉ DES CHANCES

p. 58 3.1 Développer un grand service public de l'École inclusive
p. 62 3.2 Ne laisser aucun jeune sans solution
p. 64 3.3 Donner les mêmes chances à tous les élèves sur tout le territoire
p. 67 3.4 Viser les sommets grâce aux internats d'excellence
p. 69 3.5 Favoriser le développement de la mixité sociale
p. 73 3.6 Préserver la santé des élèves

4. L'ÉPANOUISSEMENT DANS TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

p. 78 4.1 Accompagner les centres de loisirs
p. 80 4.2 Continuer d'apprendre pendant les vacances
p. 83 4.3 S'épanouir par le sport

5. UN MILLION D'HOMMES ET DE FEMMES ENGAGÉS

p. 88 5.1 S'appuyer sur les acquis de la crise sanitaire
p. 94 5.2 Transformer en profondeur la gestion des ressources humaines
p. 101 5.3 Renforcer l'esprit d'équipe
p. 104 5.4 Conforter le service public de l'éducation
p. 106 5.5 Rapprocher l'institution de ses personnels
p. 109 5.6 Poursuivre la réforme de la formation des enseignants
p. 112 5.7 Structurer un grand ministère Éducation, Jeunesse et Sports
p. 114 5.8 Guider l'action du ministère

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

Évolution des effectifs à la rentrée 2021

525 421
élèves
soit **- 324**
élèves par rapport à 2020

1ER DEGRÉ

- 2569
élèves du premier degré

soit 271 433 élèves

Public
- 2250
soit **237 857** élèves

Privé
- 319
soit **33 576** élèves

2ND DEGRÉ

+ 2245
élèves du second degré

soit 253 988 élèves

Public
+ 2555
soit **208 622** élèves

+ 691 élèves en collège
+ 1316 élèves en LGT
+ 254 élèves en voie Pro
+ 254 élèves en post Bac

Privé
- 10
soit **45 366** élèves

- 132 élèves en collège
+ 281 élèves en LGT
- 156 élèves en voie pro
+ 3 élèves en post Bac

Les moyens de la rentrée 2021

L'académie de Toulouse bénéficie de 320,5 ETP à la rentrée 2021

1ER DEGRÉ PUBLIC

+ 50

postes pour accompagner l'évolution démographique en Haute-Garonne et maintenir les emplois dans les départements ruraux.

L'augmentation du P/E (le nombre de postes pour 100 élèves) dans les 8 départements permet un meilleur encadrement des élèves.

P/E 2018 : 5,43
P/E 2019 : 5,49
P/E 2020 : 5,62
P/E 2021 : 5,70

2ND DEGRÉ PUBLIC

+ 112,5 ETP

ADMINISTRATIFS

+ 8 emplois

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES en situation de handicap

+ 150

postes d'AESH

Création de **18** Ulis supplémentaires, ce qui porte à **464** classes Ulis dans l'académie :

+ 9 dans le 1er degré soit **220** classes
+ 9 dans le 2nd degré soit **244** classes

PROFESSEURS STAGIAIRES lauréats de concours du public

839

stagiaires contribuent aux ressources de la rentrée 2021 dans l'académie

+ 210 stagiaires dans le 1er degré
+ 629 stagiaires dans le 2nd degré

1 JEUNE 1 SOLUTION

+ 142

places de BTS « 1 jeune, 1 solution »

SERVICE CIVIQUE

+ 554

contrats de service civique

1.

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

© Stéphane Lacombe - MENJS

© Stéphanie Lacombe - MENJS

1.1 CONSOLIDER LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS À L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **Un Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République** pour définir une doctrine claire et commune en matière de respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines.
- **Des équipes académiques Valeurs de la République** pour intervenir rapidement en cas d'incident et former les équipes pédagogiques et éducatives.
- **Un formulaire en ligne à disposition de tous les personnels** de l'éducation nationale pour recueillir les atteintes à la laïcité d'une part et les actes racistes et antisémites d'autre part.
- **Une remontée systématique** de toutes les atteintes via l'application Faits établissement et des outils pour y répondre (notamment le vademecum *La Laïcité à l'École*).

— DE NOUVELLES RESSOURCES POUR TRANSMETTRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE À L'ÉCOLE

Parce que l'École est la colonne vertébrale de la République, elle a pour mission de transmettre aux élèves les principes et valeurs qui fondent le pacte républicain et leur garantissent de pouvoir devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et unis par une destinée commune.

Le coffret *Guide républicain*

À la rentrée 2021, toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées recevront un coffret réunissant trois ouvrages :

- **le vademecum *La Laïcité à l'École***, dans une version actualisée et augmentée ;
- ***L'Idée républicaine***, un recueil d'études, de textes et de principes juridiques fondamentaux établi par le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République ;
- ***La République à l'École***, somme pédagogique identifiant dans chaque champ disciplinaire enseigné depuis l'école jusqu'au lycée la manière dont les valeurs de la République peuvent y être transmises.

Cet ensemble de documents de référence doit permettre aux équipes pédagogiques et éducatives de s'approprier, d'enseigner, de défendre et de faire vivre, à l'échelle de l'école ou de l'établissement, les valeurs qui fondent notre pacte républicain.

Un nouveau guide de référence pour l'école élémentaire

Ce coffret sera complété d'un guide ***Respecter autrui à l'école élémentaire***, à destination des professeurs des écoles

et des formateurs. Il les accompagnera dans cet enseignement fondamental qui concourt à faire des élèves de futurs citoyens conscients de leurs droits et de leurs obligations vis-à-vis de leurs pairs, des adultes qui les entourent et, plus largement, de la société dans laquelle ils vivent.

Un enseignement moral et civique renforcé

Cet enseignement, dont les programmes ont été refondus, poursuit trois finalités complémentaires :

- **respecter autrui**, savoir fondamental pour la vie en société et fondement du caractère moral affirmé de cet enseignement ;
- **acquérir et partager les valeurs de la République**, pour faire comprendre comment ces valeurs encadrent les règles et les rendent acceptables dans une société démocratique où l'apprentissage de la discussion et du débat est primordial ;
- **construire une culture civique**, en s'appuyant sur les cultures de la sensibilité, de la règle et du droit, du jugement et de l'engagement, quatre compétences qui structurent les enseignements pour une citoyenneté active et engagée.

Au lycée, avec des programmes rénovés autour de notions centrales - la liberté en seconde, l'égalité et la fraternité en première, la démocratie et ses enjeux en terminale -, l'enseignement moral et civique est désormais intégré dans le contrôle continu et entre dans l'évaluation du nouveau baccalauréat.

Pour faire de cet enseignement un temps d'expériences démocratiques, des ressources d'accompagnement sont mises à disposition des professeurs. Les modalités spécifiques de l'enseignement moral et civique y sont réaffirmées, avec l'encouragement de pratiques actives reposant sur l'analyse de situations concrètes, l'argumentation, la discussion réglée et le débat, la coopération et la mutualisation, appuyées sur des connaissances et la valorisation d'un travail interdisciplinaire.

— UNE NOUVELLE ÉPREUVE AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT

L'ensemble des concours externes et troisièmes concours de recrutement des personnels enseignants (hors agrégation) et des conseillers principaux d'éducation comportera, à compter de la session 2022, **une épreuve orale d'admission portant sur la motivation du candidat et sur sa capacité à se projeter dans sa future fonction**. La seconde partie de cette épreuve permettra d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République et les exigences du service public, et à faire connaître et partager ces valeurs et exigences. Par cette nouvelle épreuve, les candidats aux concours feront la preuve de leur maîtrise de la première compétence commune du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation, « Faire partager les valeurs de la République ».

— UN PLAN DE FORMATION AMBITIEUX DE TOUS LES PERSONNELS

Le 15 juillet 2021 a été installé le **Comité interministériel de la laïcité**, au sein duquel le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est amené à jouer un rôle moteur compte tenu de l'objectif de former tous les agents publics à la laïcité et aux valeurs de la République.

Pour les personnels de l'éducation nationale, cet objectif prend la forme d'un plan de formation lancé à la rentrée, qui se déploiera sur les quatre prochaines années et dont les premiers résultats sont attendus dès le début de l'année scolaire. Fondé sur les recommandations du rapport remis au ministre par Jean-Pierre Obin, inspecteur général honoraire, ce plan concerne à la fois la formation initiale et la formation continue.

Un nouveau référentiel de compétences

Un cahier des charges de la formation des personnels enseignants et d'éducation à la laïcité et aux valeurs de la République a été publié au cours de l'été 2021. Assorti d'un référentiel de compétences, il concerne à la fois la formation initiale et la formation continue. Dans les Inspé, il prendra la forme d'un module spécifique, condition nécessaire à l'accréditation des maquettes de formation.

La formation à la laïcité et aux valeurs de la République sera par ailleurs réaffirmée comme une **priorité du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2022-2025**, qui sera publié à la fin de l'année 2021.

Un parcours de formation sur M@gistère
Tous les personnels peuvent désormais se former aux valeurs de la République en suivant le parcours national « Faire vivre les valeurs de la République », accessible sur la plateforme M@gistère depuis mars 2021, qui propose une solide mise à niveau en deux heures à l'attention de tous les personnels, et des approfondissements en quatre heures pour les professeurs. Depuis sa mise en ligne, ce parcours a été suivi par plus de 1 500 personnes.

La formation d'un million de personnels en quatre ans

À compter de la rentrée, dans le cadre du Plan national de formation, **1 000 formateurs issus de toutes les académies recevront 60 heures de formation** – soit dix jours –, étalées sur deux années. En parallèle, 100 formateurs recevront une formation renforcée de 120 à 150 heures, sanctionnée par un diplôme universitaire. Ces derniers viendront en appui des équipes académiques Valeurs de la République, notamment pour accompagner des équipes éducatives confrontées à des situations complexes et requérant une expertise particulière.
Les 1 000 formateurs piloteront la formation dispensée, chaque année, à 250 000 personnels, en privilégiant les logiques de proximité. Les formations organisées à l'échelle de l'école, du collège ou du lycée permettront de créer une cohérence, des dynamiques au sein des équipes et la définition d'objectifs communs au service de la transmission des valeurs.
Parallèlement, la formation initiale et continue des directeurs d'école et des personnels d'encadrement sur la laïcité et les valeurs de la République sera approfondie.

Rentrée 2021 : institution d'un « carré régalien » dans chaque rectorat
Dans chaque rectorat, une organisation des ressources est mise en place sous l'appellation de « carré régalien » pour améliorer la réponse publique dans quatre domaines stratégiques : protection et promotion des valeurs de la République, lutte contre les communautarismes, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement/cyberharcèlement.
Dans chacun de ces domaines, une équipe dédiée assurera un suivi attentif des signalements et apportera une réponse rapide à toute amorce de conflit.

Le pôle civique dans l'académie de Toulouse
Le pôle civique est structuré autour d'un « carré régalien » rassemblant des équipes spécialisées dans la prise en charge et le suivi de situations qui relèvent d'atteintes aux valeurs de la République, de harcèlement ou cyberharcèlement, de violences en milieu scolaire ou de problèmes rencontrées lors de contrôle dans les écoles et établissements hors contrat ou l'instruction dans les familles. Mettant l'expertise de chacun au service des acteurs de terrain, le pôle civique prodigue des conseils, accompagne les personnels en mobilisant les outils et les services nécessaires à la résolution des situations. L'action du pôle civique se déploie autour de huit domaines, constitutifs de l'éducation à la citoyenneté dans le parcours des élèves : l'engagement citoyen, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, l'égalité filles-garçons, la lutte contre les LGBT+phobies, l'éducation aux médias et à l'information, les questions de mémoire,
la laïcité et l'enseignement des faits religieux et l'éducation à la défense. Le pôle civique s'attache ainsi à diffuser les appels à projets et les informations relatives à chacun de ces domaines ; il organise des rencontres, des conférences, des tables-rondes ; il valorise les initiatives de terrain et met en place des formations dédiées auprès des personnels du premier et ou second degré tout au long de l'année dans l'ensemble de l'académie de Toulouse.

- **1000** personnes formées autour du principe de laïcité, depuis janvier 2019.
- **262** situations d'atteintes à la laïcité traitées par l'équipe Valeurs de la République depuis mars 2018.
- **94** situations de racisme et d'antisémitisme traitées par l'équipe Valeurs de la République depuis janvier 2019.

Pour tout savoir sur les missions du pôle civique :
https://www.ac-toulouse.fr/pole-civique-122528

Un carré régalien dans chaque académie

Respect des valeurs de la République

Prévention des violences

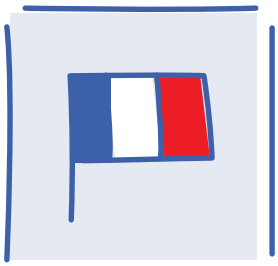

Prévention de la radicalisation

Lutte contre le harcèlement

QUAND ?

À compter de la **rentrée 2021**

COMMENT ?

Chaque rectorat est doté d'un **carré régalien** pour identifier et coordonner son action autour de :

- respect des valeurs de la République
- prévention de la radicalisation
- prévention des violences
- lutte contre le harcèlement

4 OBJECTIFS

1 INFORMATION AUX PERSONNELS

Chaque professeur ou membre de la communauté éducative est informé des **dispositifs de protection** en place et sait vers qui se tourner

2 PROTECTION FONCTIONNELLE SYSTÉMATISÉE

En cas d'agression d'un personnel, l'**institution accompagne** mieux les dépôts de plainte

3 UNE RÉPONSE RAPIDE

Grâce à un suivi fin des faits intervenant dans les écoles et les établissements et à leurs abords, l'institution apporte un **appui immédiat** et **opérationnel** aux équipes de direction

4 MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Les principes républicains sont **pleinement appliqués dès la promulgation de la loi**

© Stéphanie Lacombe - MENJS

Aider les personnels à faire respecter la laïcité à l'École

COMMENT SIGNALER UNE ATTEINTE AU PRINCIPE DE LAÏCITÉ ?

Via le formulaire :

- **« atteinte à la laïcité »** en ligne sur Éduscol

OU

Par la voie hiérarchique :

- le personnel **signale les faits** à son supérieur
- le chef d'établissement, l'inspecteur de l'éducation nationale ou le directeur d'école **signale l'atteinte dans l'application Faits établissement**
- et **sollicite l'équipe académique** Valeurs de la République

QUI SE MOBILISE À LA SUITE DU SIGNALEMENT ?

1 AU NIVEAU ACADÉMIQUE

Équipe académique Valeurs de la République
→ soutien concret à l'école ou l'établissement, notamment en situation de crise (expertise pédagogique, juridique, éducative)

2 AU NIVEAU NATIONAL, EN CAS DE FAIT GRAVE

Cellule ministérielle de veille et d'alerte
→ connaissance précise des faits graves survenus et mise en place d'interventions ciblées

Équipe nationale Valeurs de la République
→ appui opérationnel aux équipes académiques

3 EN CAS DE BESOIN

Conseil des sages de la laïcité
→ définition de la position de l'institution scolaire en matière de laïcité

NOUVEAU, RENTRÉE 2021 : UN *GUIDE RÉPUBLICAIN* À LA DISPOSITION DE TOUS

Un coffret disponible dans tous les centres d'information et de documentation des collèges et lycées, composé de trois ouvrages :

- le vademecum ***La Laïcité à l'École*** pour alimenter la réflexion des personnels et servir de support aux temps de formation
- ***L'Idée républicaine*** pour expliciter l'idée de République et cerner sa place dans les débats contemporains
- ***La République à l'École*** avec des points d'appui dans les programmes d'enseignement de chaque discipline pour transmettre les valeurs, les principes et les règles de notre République

C'EST ÇA LA LAÏCITÉ, UNE CAMPAGNE NATIONALE EN FAVEUR DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Transmettre et faire partager la laïcité

Dès le mois de septembre, une campagne nationale de communication produite par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports sera déployée en affichage, sur Internet, sur les réseaux sociaux ainsi que dans les écoles et les établissements scolaires pour promouvoir la laïcité à l'École. Elle se décline en une série de 8 affiches à destination des élèves de primaire et de secondaire, de leurs parents, de toute la communauté éducative, et plus largement de l'opinion publique.

Cette campagne vise à faire comprendre que la laïcité n'est pas seulement un principe qui fonde notre contrat social, mais qu'elle s'inscrit dans le quotidien des élèves en leur permettant de vivre libres, égaux et unis quelles que soient leurs convictions.

Une campagne ancrée dans le quotidien scolaire

La campagne inscrit le récit de la laïcité dans le quotidien des enfants, comme un vecteur d'émancipation et comme la condition d'épanouissement des libertés individuelles. Elle s'appuie sur les bénéfices concrets, vécus chaque jour par les élèves, souvent sans qu'ils s'en aperçoivent tant cela leur paraît naturel.

Chacune des affiches met en évidence un aspect de la laïcité, en lien avec les valeurs de la République, la liberté, l'égalité, la fraternité, dont elle rend possible le plein déploiement.

La campagne est déployée au travers de 8 messages, dont 4 plus particulièrement destinés au primaire (9-12 ans) et 4 au secondaire (13-18 ans). Pour chaque thème, des contenus explicatifs d'accompagnement de la campagne seront mis en ligne sur le site education.gouv.fr ; ces contenus seront également diffusés sur la page Instagram du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Des ressources pédagogiques pour aborder la laïcité à l'École

Ces 8 affiches constituent autant de supports pédagogiques pour expliquer aux élèves le sens et les enjeux du principe de laïcité à l'École.

Pour que les professeurs puissent étudier ces supports en parallèle de la diffusion de cette campagne, des fiches pédagogiques, spécialement conçues en relation avec les thèmes abordés dans les affiches, seront accessibles sur Éduscol. Cette pédagogie s'inscrit dans la continuité de la publication de la Charte de la laïcité à l'École affichée dans chaque établissement depuis 2013, du vademecum *La Laïcité à l'École* élaboré par les différentes directions du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en collaboration avec le Conseil des sages de la laïcité et dont la première édition date de 2018.

Elle est réaffirmée avec force par le ministère à la rentrée 2021, dans l'objectif de faire de l'École de la République notre « maison commune », avec la publication du *Guide républicain*, rassemblant des textes fondamentaux en la matière ainsi qu'une somme pédagogique et la 4e édition du vademecum *La Laïcité à l'École*, à destination des professeurs, qui sera diffusé dans toutes les écoles et tous les établissements de France.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Permettre à Malia, Tidiane et Paloma de porter les mêmes couleurs.
C'est ça la laïcité.
À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Permettre à Milhan et Aliyah de rire des mêmes histoires.
C'est ça la laïcité.
À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE OU AU LYCÉE,
ON GAGNE TOUS À RESPECTER LA LAÏCITÉ.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Permettre à Sacha et Neissa d'être dans le même bain.
C'est ça la laïcité.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Tout faire pour que Imrane, Axelle et Ismail pensent par eux-mêmes.
C'est ça la laïcité.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Donner le même enseignement à Romane, Elyjah et Alex quelles que soient leurs croyances.
C'est ça la laïcité.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Permettre à Eva et Kellijah d'être inséparables tout en étant différents.
C'est ça la laïcité.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Permettre à Erynn et Edene d'être égales en tout.
C'est ça la laïcité.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Permettre à Inès, Lenny, Simon et Ava d'être ensemble.
C'est ça la laïcité.

© Stéphanie Lacombe - MENJS

1.2 PROTÉGER CHACUN

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Pour lutter contre le harcèlement
- **335** référents harcèlement dans tous les rectorats et DSDEN ;
- le droit à une scolarité sans harcèlement consacré dans la loi Pour une École de la confiance ;
- des ambassadeurs collégiens et lycéens contre le harcèlement ;
- un programme de prévention du harcèlement : pHARe.

Pour prévenir le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et les LGBTphobies
- une équipe nationale de réaction, pilotée par le ministère et la Dilcrah ;
- un vademecum *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* et un site de ressources ;
- un formulaire électronique de saisine pour les personnels qui seraient victimes d'actes à caractère raciste ou antisémite ;
- un cahier des charges sur la formation à l'égalité filles-garçons.

— LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Parce que l'École offre à chaque élève un cadre lui permettant de s'épanouir et de progresser, elle ne peut accepter ni le racisme, ni l'antisémitisme, ni les violences scolaires ou sexistes, ni les LGBTphobies. L'engagement de l'institution est donc entier et permanent.

pHARe, un programme global de prévention du harcèlement

Prévenir et lutter contre le harcèlement est un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative. À la rentrée 2021, après une phase d'expérimentation de deux années, le programme pHARe sera généralisé à toutes les académies et dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires. **pHARe est un programme de prévention du harcèlement qui dotera les écoles et les établissements scolaires d'une stratégie globale d'intervention.** Le programme poursuit les objectifs suivants :
- doter toutes les écoles et les collèges d'un plan de prévention structuré et efficient ;
- assurer la sécurité et le bien-être des élèves en agissant directement sur le climat scolaire ;
- apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques en garantissant la traçabilité et la prévisibilité de l'action publique ;
- permettre la création d'une communauté protectrice formée et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement dans chaque établissement.

Au niveau de l'école
Les écoles et les établissements signeront une charte dans laquelle ils :
- s'engagent pour deux ans à mettre en place le programme ;
- constituent une équipe ressource de 5 personnels en charge de l'application du protocole et du suivi de la formation proposée par l'académie ;
- formalisent un protocole de traitement, présenté en CESCE et au CVC, puis voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et explicité aux familles, aux élèves et aux personnels ;
- forment une équipe d'élèves-ambassadeurs collégiens (10 minimum) ;
- mettent en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents ;
- participent aux temps forts du programme ;
- organisent 10 heures d'apprentissages annuelles pour les élèves du CP à la 3e.

Au niveau académique
Chaque académie, sous la conduite du comité de pilotage propose huit jours de formation aux membres de l'équipe ressource sur deux ans.

Au niveau national
La mission de prévention des violences coordonne le dispositif aux côtés des superviseurs académiques.

Les piliers du programme pHARe : éduquer pour prévenir, former et intervenir

Éduquer à la prévention du harcèlement grâce à un programme :
- gratuit et à destination directe des écoles et des collèges ;
- étendu aux lycées avec des modalités adaptées ;
- 100 % digital, livré clé en main à travers une plateforme numérique (cf. encadré) ;
- conçu au plus près des territoires grâce à une expérimentation de deux années dans 6 académies ;
- construit avec le concours du comité national d'experts.

Former pour être en mesure de repérer et intervenir avec :
- un dispositif de formation inédit (huit jours) pour l'ensemble des équipes ressources ;
- un protocole de prise en charge connu de tous les membres de la communauté éducative ;
- des élèves formés dans tous les établissements.

À retenir : jeudi 18 novembre 2021, prochaine journée de mobilisation Non au cyberharcèlement.

La prévention du harcèlement dans l'académie de Toulouse

- **111** collégiens et **142** lycéens ambassadeur.s
- **621** élèves et **8** adultes sensibilisés à la prévention du harcèlement.
- **24** référents départementaux.
- **2** référents académiques.
- **30 %** des circonscriptions et collèges engagés dans le programme pHARe.

— FAIRE RECULER L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE, FAVORISER L'INCLUSION DES ÉLÈVES LGBT+

Le ministère poursuit sa politique de lutte contre l'homophobie et la transphobie, en l'inscrivant dans la dynamique interministérielle coordonnée par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah).

L'année sera ainsi marquée par la mise en œuvre du **Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023 :**
- la création, dans chaque académie, d'un groupe de travail sur la prévention des LGBTphobies impliquant les services du ministère et les associations. Le renforcement du pilotage académique permettra ainsi de déployer efficacement le plan national et d'associer localement tous les acteurs ;
- la production de lignes directrices pour harmoniser l'accueil des élèves trans dans les établissements scolaires et permettre ainsi l'élaboration d'outils d'accompagnement ;
- la formation des personnels avec des stages dédiés à la connaissance et à l'accompagnement des problématiques liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre en milieu scolaire.

Par ailleurs, le 17 mai, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie demeure un temps fort du calendrier éducatif, où les initiatives mises en œuvre dans les établissements scolaires pour favoriser la prévention des discriminations et des violences de genre et l'inclusion, sont encouragées.

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARe

QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des établissements

QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2021

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

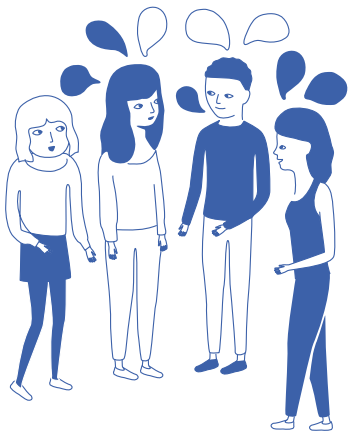

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions

À QUOI S'ENGAGE L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP

© Marie Genel - MENJS

1.3 APPORTER UNE CULTURE HUMANISTE À CHAQUE ÉLÈVE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le plan À l'École des arts et de la culture lancé en 2018 conjointement avec le ministère de la Culture vise à généraliser l'éducation artistique et culturelle à tous les élèves, à travers **cinq grandes priorités : la lecture, le chant choral, l'éloquence, l'éducation au regard et l'éducation aux médias et à l'information.**
- Ce plan a ainsi permis d'augmenter :
  - le nombre de chorales : **+ 8 %** en deux ans ;
  - le nombre d'élèves pratiquant un instrument de musique : **+ 10 %**.
- **Il s'accompagne d'une stratégie de formation inédite** des professeurs et de la création de différents guides et outils pour les aider à construire des projets d'éducation artistique et culturelle dans les différents domaines.

— ÉTENDRE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À 100 % DES ÉLÈVES

Notre maison commune a pour mission d'apporter une culture humaniste à tous les élèves et de développer leur formation sensible au travers des pratiques artistiques. Parce qu'ils nous font mieux appréhender le monde, parce qu'ils participent de l'épanouissement des élèves et qu'ils sont les facteurs essentiels d'une véritable égalité des chances, les arts et la culture sont au cœur de l'École.
Depuis 2017, le ministère porte cette politique au rang de ses priorités en complément des savoirs fondamentaux.

Cinq actions constantes et réaffirmées, et des résultats

On observe des résultats tangibles dans cinq domaines : lire, chanter, regarder (cinéma/patrimoine), s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique.

L'Éducation artistique et culturelle dans l'académie de Toulouse

- **80 %** des élèves concernés par au moins un projet dans l'une des cinq priorités nationales (chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral, développer son esprit critique).
- **35 000** élèves impliqués dans un projet culturel autour de la lecture, déclarée grande cause nationale.
- **68 000** élèves inscrits dans un projet d'éducation à l'image et au cinéma.
- **25 000** élèves acteurs de projets de culture scientifique (notamment en lien avec le CNES et la mission Alpha).

Focus :
Concours de lecture « Si on lisait à voix haute » de « La grande librairie » : 200 classes ont proposé une lecture du texte de leur choix. Une élève de l'académie parmi les dix finalistes nationaux :

Des actions poursuivies et étendues durant l'année 2021–2022

- **La lecture, déclarée Grande cause nationale**, fera l'objet de développements renforcés.
- **Chant :** 100 nouvelles chorales scolaires verront le jour dans une opération de formation mise en place avec les Concerts de poche et la fondation Bettencourt-Schueller.
- **Projet de ciné-clubs « engagement et vie civique »** avec le CNC, permettant des projections-débats autour d'enjeux citoyens.
- **Publication de guides** pour développer la pratique théâtrale au collège et au lycée à l'occasion de l'année Molière.
- **Publication d'un guide** pour systématiser l'éducation aux médias et à l'information pour tous les niveaux et toutes les disciplines dans le cadre des enseignements et des actions éducatives.

Une Rentrée en musique pour se retrouver

Après une année de crise sanitaire qui a entravé la conduite de projets musicaux, la rentrée 2021 permettra aux élèves, aux familles, aux professeurs et aux artistes de se retrouver autour de la **Rentrée en musique du 2 au 7 septembre**, moment musical et festif qui accompagne la rentrée scolaire depuis 2017. Dans les 30 académies, l'accent sera mis sur les orchestres, chorales et ensembles des écoles, collèges et lycées. Cette journée de fête sera l'occasion de mettre en valeur les partenaires artistiques et culturels de chaque école et établissement.
Le 3 septembre, 400 élèves seront invités à l'Opéra royal de Versailles pour assister à un concert de La Chapelle Harmonique consacré aux fables de Jean de La Fontaine.

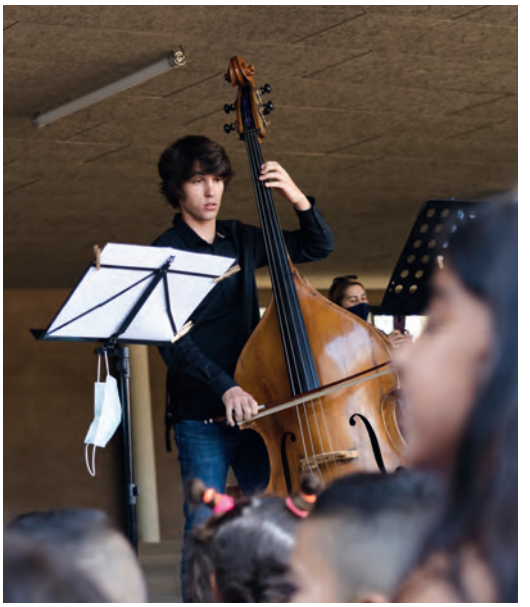

Développer les compétences orales avec l'expérimentation d'un enseignement d'éloquence

La maîtrise de l'expression orale est une compétence indispensable pour la réussite de la vie professionnelle et personnelle. Elle est même l'une des premières compétences que doivent acquérir les élèves pour pouvoir s'accomplir. C'est pourquoi la pratique de l'oral est encouragée au collège.
La mise en place expérimentale d'une demi-heure d'éloquence en 3e a bénéficié à plus de 365 collèges cette année. Cette expérimentation est renouvelée à la rentrée car l'oral doit constituer une priorité dans les apprentissages tout au long du parcours de l'élève.

Pour vivre la culture à l'École : le Pass Culture pour les collégiens et lycéens

À compter de janvier 2022, le Pass Culture

sera ouvert à tous les élèves de la 4e à la terminale. Un montant global de 200 € par élève permettra à chacun de bénéficier de sorties individuelles ou collectives accompagnées de leurs professeurs.
Cette évolution majeure en matière de politique d'accès à la culture de la jeunesse vient compléter l'offre du Pass Culture actuellement proposée à tous les jeunes de 18 ans. L'objectif est d'atteindre chaque année 100 % des élèves concernés par une action d'éducation artistique et culturelle (EAC) en donnant de nouveaux moyens d'agir aux professeurs et en guidant les élèves vers leur autonomie progressive jusqu'à leur majorité.

L'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (Inseac)

Créé au sein du Conservatoire national des arts et métiers et installé à Guingamp, l'Inseac entre en fonction le 1er septembre 2021 après une première année préfiguratrice. Fruit d'un partenariat entre les ministères en charge de l'éducation nationale, de la culture et de l'enseignement supérieur, et quatre collectivités territoriales, il répond à l'objectif du 100 % EAC.

Ses missions en matière d'éducation artistique et culturelle sont les suivantes :
- construire et coordonner **une offre de formation initiale et continue** ;
- mettre en place et développer des activités de **recherche** ;
- recenser, produire et diffuser les **ressources** ;
- fédérer les **initiatives** des territoires ;
- animer les **acteurs et réseaux** concernés ;
- veiller à la **diversification** des publics.

— REVALORISER LA PLACE DES HUMANITÉS AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Renforcer l'enseignement des humanités de la 6e à la terminale

Dès la rentrée 2017, **l'enseignement de complément langues et cultures de l'Antiquité (LCA) au cycle 4 a été revalorisé.**
Les nouveaux programmes du lycée offrent, depuis la rentrée 2019, la possibilité de choisir dès la seconde **l'enseignement optionnel de langues et cultures de l'Antiquité** (LCA), puis en première et terminale générales et technologiques **l'enseignement de spécialité de littérature, langues et cultures de l'Antiquité** (LLCA), deux enseignements qui portent un nouvel esprit de confrontation féconde entre le monde antique et notre monde contemporain. Le développement de la culture humaniste s'inscrit également et de façon complémentaire dans l'enseignement de spécialité **humanités, littérature et philosophie**.
À partir de la rentrée 2021, dans un cadre expérimental, les élèves de 6e pourront bénéficier d'un enseignement facultatif de **français et culture antique** (FCA). Cet enseignement permettra aux élèves, notamment aux plus fragiles, de consolider et d'approfondir leur maîtrise de la langue française (vocabulaire, syntaxe) et leur culture par le détour fructueux des langues anciennes.

Renforcer la formation des professeurs

Depuis mars 2018, **la certification complémentaire en LCA** permet aux professeurs du second degré de faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité.
En mars 2019, un séminaire national de formation est créé : **Les Rendez-vous de l'Antiquité de Lyon**. Chaque édition, consacrée à une œuvre phare de l'Antiquité, réunit professeurs, inspecteurs, chercheurs et amateurs passionnés dans le cadre d'un événement plus large, le Festival européen latin-grec, qui célèbre les langues anciennes à travers une œuvre phare mise à l'honneur.

Accompagner les professeurs grâce à des ressources de référence

Depuis novembre 2019, le site **Éduscol-Odysseum, « La maison numérique des humanités »**, propose de nombreuses ressources élaborées en tenant compte de la recherche comme des enjeux de l'enseignement. Ouvert à tous, Odysseum est un espace dynamique de dialogue entre passé et présent, où élèves, étudiants, professeurs, formateurs et amateurs éclairés peuvent trouver des ressources d'une grande qualité sur le monde antique et les langues anciennes.

Dans le cadre d'une démarche d'enseignement du lexique, des fiches destinées aux professeurs de cycle 3 et de cycle 4 ont été élaborées dès 2018. Chaque **fiche Lexique & culture** aborde un mot en contexte, fait découvrir son sens originel et son étymologie, ainsi que le rayonnement de celle-ci en français et dans les autres langues.

1.4 SENSIBILISER AU MONDE QUI NOUS ENTOURE : L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- L'inscription de l'éducation au développement durable (EDD) parmi les **principes généraux de l'éducation** et la création des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), remplaçant les CESC.
- L'ajout et le développement de contenus relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable dans les **programmes d'enseignement.**
- **L'élection d'éco-délégués** dans chaque classe de collège et de lycée et la création d'un **prix national de l'action éco-déléguée.**
- **Plus de 7 000** écoles et établissements engagés dans une démarche de développement durable (label E3D).

— DE NOUVELLES RESSOURCES ET DES ACTIONS RENFORCÉES

Transversale, l'éducation au développement durable relève de tous les enseignements et disciplines, mais aussi d'actions et de projets menés au sein des écoles et établissements impliquant l'ensemble de la communauté éducative et des partenaires de l'École.
Elle vise à fournir aux élèves des clés de compréhension du monde qui nous entoure et des moyens d'y agir, par la mobilisation de leurs connaissances et l'exercice de leur raisonnement et de leur esprit critique.
Avec plus de 63 000 établissements et près de 13 millions d'élèves et d'apprentis, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est un moteur puissant de transformation pour une transition écologique globale.
Des ressources à disposition des équipes pédagogiques ont été développées :
- la création de **3 guides des éco-délégués** pour les élèves dans les écoles, les collèges et les lycées ;
- la publication du **vademecum *Éduquer au développement durable à l'horizon 2030***, qui fournit des repères communs à toutes les parties prenantes de l'EDD, de son adaptation aux réalités locales et de l'exigence de qualité scientifique et de cohérence pédagogique ;

• la publication du ***Guide des buissonniers***, support d'éducation au développement durable pour les Vacances apprenantes. Destiné notamment aux animateurs, ce guide propose des pistes pour associer loisirs et apprentissages autour des problématiques environnementales, dans des activités suscitant la curiosité et privilégiant une démarche collective ;
• la mise à disposition d'un **corpus complet de ressources pédagogiques sur les mers et l'Océan** grâce à une collaboration étroite avec les partenaires de l'éducation nationale ;
• **la création et le développement des aires éducatives, marines et terrestres**, qui constituent des espaces d'analyse et d'expérimentation en plein développement sur l'ensemble du territoire, avec plus de 400 créations à ce jour ;
• les travaux du Conseil scientifique de l'éducation nationale pour contribuer à enrichir la doctrine du ministère sur l'EDD.

— UN CHAMP D'ACTION ÉLARGI

L'objectif est de poursuivre le déploiement de l'EDD en milieu scolaire et de l'étendre aux activités périscolaires et extrascolaires, sur tous les temps de la vie des élèves et des jeunes, grâce aux départements ministériels chargés de la jeunesse et des sports.

Dans le cadre scolaire, l'EDD est intégrée à part entière dans les **dispositifs d'Internats d'excellence, des Cités éducatives et des Territoires éducatifs ruraux.**

L'EDD a également fait son entrée dans les missions de **Service civique** et dans le **Service national universel** et elle a été intégrée dans le dispositif des Vacances apprenantes. Les dernières orientations prises visent aussi à élargir la démarche école ou établissement en démarche globale de développement durable (E3D) : ouverture à l'enseignement agricole, accompagnement renforcé dans les Cités éducatives, développement de partenariats à l'international, accompagnement des lycées français à l'étranger.

Par leur conception et leur aménagement, les **bâtiments scolaires** contribuent au projet de l'école ou de l'établissement en matière d'éducation au développement durable. Pour accompagner la communauté éducative et les collectivités territoriales dans leurs choix, un **référentiel « Bâtir l'école – Un champ de possibles »** sera diffusé à la rentrée 2021, pour que les enceintes scolaires deviennent, plus encore qu'aujourd'hui, des lieux d'éducation au développement durable.

Enfin, l'expertise des **partenaires de l'éducation nationale** est particulièrement précieuse pour soutenir l'EDD. Au premier semestre 2021, un accord-cadre a été signé avec le ministère de la Transition écologique ; une feuille de route a été partagée avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La coopération a été renforcée avec les fondations du domaine de la mer et plusieurs conventions ont été signées ou renouvelées avec des associations de dimension nationale.

— UN PILOTAGE ACCENTUÉ

La **transformation du CESC en CESCE** par la loi permet de créer dans tous les établissements une instance de dialogue global et d'élaboration du projet d'établissement, en associant toutes les parties prenantes pour traiter d'un vaste champ de sujets, notamment : la lutte contre l'exclusion, la violence, les discriminations et l'échec scolaire, la promotion de la santé physique, mentale et sociale et de la citoyenneté. Il couvre ainsi plus pleinement les objectifs de développement durable et permettra aux élèves de saisir de façon systémique les interactions entre ces sujets.

La circulaire de septembre 2020 a identifié un **chef de mission EDD auprès de chaque recteur,** qui pilote l'EDD au niveau académique. Les chefs d'établissement ont également été invités à désigner un référent EDD, enseignant ou cadre, qui anime la communauté des éco-délégués et le cas échéant la démarche E3D.

Le dispositif de **labellisation E3D**, qui reconnaît les écoles, collèges et

lycées engagés dans une démarche de développement durable, a été renouvelé, en précisant notamment les critères de labellisation et en créant une seconde catégorie pour les établissements des cycles 2 à 4. Cette rénovation vise à favoriser des parcours pédagogiques cohérents en matière d'EDD et à inscrire les actions en lien avec les réalités institutionnelles, écologiques et sociales des territoires.

Au niveau national, une mission nationale EDD a été créée en octobre 2020 par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

— PERSPECTIVES DE RENTRÉE 2021

La rentrée 2021 sera riche en événements EDD :

- congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille du 3 au 11 septembre ;
- 6e anniversaire des objectifs du développement durable (ODD) du 20 au 25 septembre avec des temps forts les 22 et 24 septembre ;
- Journée nationale du sport scolaire sur le thème du développement durable le 22 septembre ;
- Journée nationale de la qualité de l'air le 14 octobre ;
- prochain Forum national des ressources pour l'éducation au développement durable (Foredd) fin janvier 2022 sur le thème des ressources aquatiques, mers et Océan.

Dans la perspective de la présidence française de l'Union européenne, le déploiement d'une nouvelle ambition de l'éducation au développement durable est également à l'ordre du jour.

L'EDD dans l'académie de Toulouse

- **260** écoles et établissements labellisés E3D dont **141** écoles, **80** collèges, **38** lycées et **1** CFA.
- **5** territoires éducatifs labellisés E3D.

Pour visionner la vidéo sur le rôle des éco-délégués :
https://www.youtube.com/watch?v=clm57hcWdSQ

Pour visionner la vidéo sur le sentier pédagogique de l'école Soueix-Rogalle en Ariège :
https://www.youtube.com/watch?v=wZ_ToMENp7E

© Hugo Lebrun

1.5 FAVORISER L'ENGAGEMENT DÈS L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un élargissement des possibilités d'engagement : **250 000** éco-délégués et des conseils de la vie lycéenne mobilisés en faveur du développement durable ; **10 000** ambassadeurs Non au harcèlement ; déploiement du SNU.
- Des conseils de la vie collégienne de plus en plus actifs et des rencontres en visio-conférence entre le ministre et des élèves engagés dans le conseil de la vie collégienne de leur établissement.
- Une valorisation de l'engagement dans Parcoursup.

— À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Dès l'école maternelle, les élèves apprennent à vivre ensemble et à évoluer dans une société qui agit pour le bien de tous. Ils peuvent le faire en participant à des actions collectives comme :

- **le conseil d'enfants** qui permet aux écoliers d'être acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives aussi bien sur le choix des sorties scolaires que des livres de la bibliothèque. Cette instance permet une meilleure régulation de la vie de la classe et constitue un premier engagement pour nos élèves ;
- **des actions de médiation par les pairs** afin de résoudre eux-mêmes des actes de micro-violences ou des débuts de situation de harcèlement scolaire, à partir du cycle 3 ;
- **le Parlement des enfants**, qui est une opération organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et la Mission laïque française.

Les élèves de CM2 sont invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.
Pour l'édition 2020-2021, les élèves ont été invités à élaborer des propositions de loi sur le thème de l'alimentation durable et équilibrée.

— AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Au collège, les élèves acquièrent un certain nombre de droits, notamment celui d'être représentés dans des instances de l'établissement et de prendre part, en tant que membres de la communauté éducative, à des décisions qui les concernent ; au lycée, ces droits s'élargissent, à mesure que les élèves se voient confier de plus grandes responsabilités. Les compétences acquises grâce à ces formes d'engagement sont

nombreuses, à commencer par la prise de parole en public.
Au collège comme au lycée, les élèves peuvent être :
- délégué de classe ;
- membre du foyer socio-éducatif au collège ou de la maison des lycéens ;
- éco-délégué ;
- ambassadeur Non au harcèlement ;
- journaliste pour un média scolaire (journal papier ou Web radio) ;
- vice-président de l'association sportive du collège ou du lycée ;
- tuteur ou mentor ;
- membre élu du conseil de la vie collégienne ou lycéenne (CVC ou CVL).

Le CAVL dans l'académie de Toulouse

- **22** élus à la parité.
- **5** commissions.
- **3** réunions plénières.

Élus en 2020 pour deux ans, les lycéennes et lycéens ont décidé de mener des projets dans le cadre de commissions thématiques : lutte contre le harcèlement, égalité filles-garçons, lutte contre les discriminations, développement durable et bien-être.

Afin que les élèves connaissent toutes les formes d'engagement qui leur sont offertes, **le dépliant « Je, tu, ils, elles s'engagent »** doit leur être distribué en début d'année.
Une charte est aussi remise à tous les élus des conseils de la vie lycéenne après leur élection.
Enfin, pour mieux accompagner les personnels dans l'engagement de nos élèves, un **guide de la démocratie scolaire** a été publié, consultable sur Éduscol.

— LE SERVICE CIVIQUE

Le Service civique est un **engagement volontaire au service de l'intérêt général**, de la mixité sociale et de la cohésion nationale ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans s'ils sont en situation de handicap. Il est accessible sans condition de diplôme ou d'expérience préalable et peut s'effectuer en France ou à l'étranger. D'une durée hebdomadaire de 24 heures minimum, il est indemnisé à hauteur d'au moins 580 € nets par mois (une majoration d'indemnité d'environ 108 € net par mois peut être accordée sur critères sociaux, par exemple à l'ensemble des volontaires étudiants boursiers depuis février 2021).
Pendant son Service civique, le volontaire bénéficie, dans sa mission et pour son projet d'avenir, de l'accompagnement par un tuteur formé et issu de sa structure d'accueil, d'une formation aux premiers secours PSC1, d'une carte du Service civique lui offrant les mêmes avantages que la carte d'étudiant, de la possibilité de cumuler une aide au logement (APL) et l'allocation aux adultes handicapés avec son indemnité mensuelle, ainsi que d'une couverture sociale complète (maladie, maternité, retraite).

Le développement du Service civique concerne de multiples domaines d'action citoyenne, comme par exemple les solidarités intergénérationnelles (programme de 10 000 missions auprès des personnes âgées isolées ou vulnérables), l'inclusion des personnes en situation de handicap (1 000 ambassadeurs de l'accessibilité), l'engagement pour l'Europe en vue notamment de la prochaine présidence française de l'Union européenne (2 000 missions Citoyenneté européenne) ou encore le sport et son impact social (programme de 10 000 missions Génération 2024).

Au sein du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les volontaires pourront contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire, accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté, contribuer aux actions dans les domaines de l'éducation artistique et culturelle, du sport, de l'éducation au développement durable, appuyer le développement d'activités nouvelles pour les élèves internes, etc.

© Xavier Schwebel - MENJS

1.6 S'ENGAGER AVEC LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Les objectifs ambitieux fixés par le président de la République et le Gouvernement pour le développement du Service national universel (SNU) sont déclinés et mis en œuvre depuis l'été 2019 :
  - **1 978** jeunes inscrits à l'expérimentation dans 13 départements en 2019 ;
  - **29 000** dossiers ouverts pour les séjours de cohésion en 2021 dont 18 803 validés (annulation des séjours en 2020 en raison de la crise sanitaire) ;
  - **122** centres (au moins un par département) adaptés aux protocoles sanitaires renforcés pour ces séjours de cohésion 2021.

Objectif 2022 : au moins **50 000** participants.

— UN PROJET POUR LA JEUNESSE ET LA RÉPUBLIQUE

L'ambition

Le SNU est un projet complémentaire du cadre scolaire visant à impliquer pleinement les élèves dans la vie de la Nation et à préparer leur entrée dans la citoyenneté.
Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- faire vivre les valeurs républicaines ;
- renforcer la cohésion nationale ;
- développer une culture de l'engagement ;
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

L'organisation

Le SNU s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans, en situation de handicap ou non, et sans distinction de parcours (scolarisés en filières générale, technique, professionnelle, agricole, décrocheurs, apprentis, etc.).
Il se décline en 4 phases successives à partir de 15 ans :

- **une phase préalable d'information et de préparation**, qui permet d'informer les familles et de solliciter le volontariat des jeunes ;
- **un séjour de cohésion** de deux semaines en hébergement collectif, dans un autre département et structuré autour d'une organisation de la journée type et d'un éventail de modules obligatoires ;
- **une mission d'intérêt général** inscrite dans une logique d'accompagnement, de personnalisation des parcours et de mise en pratique de l'engagement sur son territoire ;
- **une phase d'engagement volontaire d'au moins trois mois**, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

— UN SÉJOUR DE COHÉSION DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS EN 2021

Les séjours de cohésion 2021

Les séjours de cohésion 2021 se sont tenus du 21 juin au 2 juillet. Les emplois du temps ont été construits autour de 7 thématiques obligatoires, abordées sous la forme d'ateliers collectifs, de modules, de temps d'échange, dans une logique de mise en situation.

Les 7 thématiques obligatoirement couvertes pendant le séjour de cohésion :
- activités physiques, sportives et de cohésion ;
- autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits ;
- citoyenneté et institutions nationales et européennes ;
- culture et patrimoine ;
- découverte de l'engagement ;
- défense, sécurité et résilience nationales ;
- développement durable et transition écologique.

Les modules obligatoires dans l'ensemble des centres SNU :
- éducation à la sécurité routière ;
- promotion de la santé ;
- autodéfense ;
- point d'étape compétences-orientation et découverte des métiers ;
- journée Défense et mémoire ;
- sécurité intérieure.

Les participants passent également des bilans individuels :
- test de détection des difficultés de lecture ;
- test de compétences numériques ;
- détection de situations de santé exigeant une prise en charge au retour à domicile.

Évaluation du dispositif

L'Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire (Injep) effectue une évaluation de ces séjours grâce à une présence sur 12 centres pendant l'ensemble du séjour, d'une part, et à plus de 3 700 questionnaires remplis par les jeunes sur 53 centres différents, d'autre part.

— LES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Objectifs et enjeux

Les missions d'intérêt général (MIG) visent à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes, et donc leur insertion sociale et professionnelle. Elles se situent au croisement de deux logiques : celle d'un service rendu à la Nation et celle d'une découverte de l'engagement. Ses modalités de mise en œuvre doivent donc s'appuyer sur la conciliation de ces deux objectifs. Leur préparation commence dès le séjour de cohésion, dont elle prolonge les apports pédagogiques et les dynamiques collectives.

Structures d'accueil

Les MIG peuvent être effectuées auprès des structures suivantes :
- associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;
- collectivités ;
- établissements ou structures publiques ;
- entreprises agréées « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) ;
- établissements de santé privés d'intérêt collectif, etc.

Les missions

Les MIG relèvent des thématiques suivantes : défense et mémoire ; sécurité ; solidarité ; santé ; éducation ; culture ; sport ; environnement et développement durable ; citoyenneté.

Elles correspondent à un engagement de douze jours ou 84 heures et peuvent prendre 4 formes :
- **mission perlée :** concours régulier à une structure locale chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les Ephad, etc. ;
- **mission ponctuelle :** concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, etc. ;
- **projet collectif :** plusieurs volontaires décident de poursuivre un projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée identifiée ;
- **préparation et formation en vue d'un engagement volontaire** (par exemple, la création d'une junior-association).

Le SNU dans l'académie de Toulouse
- **1 047** jeunes mobilisés.
- **10** centres dans l'académie.
- des jeunes venus de départements hors région académique.

© Philippe Devernay - MENJS

2.

LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE

© Julie Bourges - MENJS

© Marie Genel - MENJS

2.1 GARANTIR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX AU PRIMAIRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **L'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans.** Le programme de l'école maternelle a été renforcé.
- **Les classes de grande section** (**100 %** en 2022), **de CP et de CE1** des écoles situées **en éducation prioritaire ont été dédoublées**. Hors éducation prioritaire, leurs effectifs sont limités à **24**.
- À chaque rentrée scolaire, les élèves de CP, CE1 et 6e passent des **évaluations nationales en français et en mathématiques**, permettant aux professeurs d'adapter leur pédagogie.
- Des **guides de référence** ont été mis à disposition des professeurs des écoles.
- Des **repères et attendus de progression** ont été établis du CP à la 3e.

— SE PRÉPARER AUX APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX, DÈS L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle offre à chaque élève, dès l'âge de 3 ans, des conditions propices à son épanouissement et à la réussite des premiers apprentissages, tout en respectant le rythme de développement de chacun. L'école maternelle est le lieu où l'enfant apprend à entrer dans un rythme collectif et se familiarise progressivement avec une manière d'apprendre spécifique. Elle s'appuie sur des activités et des expériences à la portée des jeunes enfants et veille à ce qu'il en tire des connaissances ou des savoir-faire avec l'aide des autres enfants et du professeur. **Plus la fréquentation des objets d'apprentissage est précoce et régulière, plus la réussite est favorisée pour tous les élèves.**

Le programme de l'école maternelle, révisé et complété en juin 2021, réaffirme la spécificité pédagogique de l'enseignement au cycle des apprentissages premiers et précise les objectifs visés, les contenus et attendus d'acquisition, notamment dans les domaines du langage et des apprentissages mathématiques.

Pour lutter contre la première des inégalités, celle devant **le langage**, l'apprentissage d'un vocabulaire de plus en plus étendu et la découverte de la structure de la langue sont la première des priorités de l'école maternelle. Les acquisitions langagières

réalisées à l'école maternelle préparent l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école élémentaire.
Par ailleurs, **l'ouverture aux langues étrangères** dès le cycle 1 fait l'objet de la plus grande attention. Les élèves découvrent l'existence de langues parfois très différentes de celles qu'ils connaissent et prennent conscience que la communication peut passer par d'autres langues que le français.

Les mathématiques contribuent à la structuration de la pensée. Le développement des premières compétences en mathématiques par un enseignement, structuré et ambitieux, est assuré à travers le jeu, la manipulation, le langage et la résolution de problèmes. Cet enseignement s'attache à stimuler chez les élèves la curiosité, le plaisir et le goût de la recherche. En s'appuyant sur des connaissances initiales liées à leur vécu, l'école maternelle met en place un parcours qui leur permet d'ordonner le monde qui les entoure, d'accéder à des représentations usuelles et à des savoirs que l'école élémentaire enrichira.

Afin de réduire l'impact des inégalités sociales et territoriales sur la réussite scolaire des élèves, **le dédoublement des classes de grande section de maternelle s'amplifie dans les territoires de l'éducation prioritaire**, dans la continuité de ce qui existe déjà en CP et en CE1. Mis en œuvre à partir de la rentrée 2017, ce dédoublement se traduit par des **effectifs réduits à moins de 15 élèves par classe** et par un accompagnement personnalisé des élèves dans l'objectif de parvenir à 100 % de réussite dans la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).
À la rentrée scolaire 2021, la mesure bénéficiera à près de **330 000 élèves** (tous les élèves de CP et CE1 en REP et REP+ et près de la moitié des classes de grande section); son extension à l'ensemble des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire se poursuivra aux prochaines rentrées.
Hors éducation prioritaire, la limitation des effectifs de classe à 24 élèves dans les classes de grande section d'école maternelle, de CP et de CE1 vise à créer pour tous de meilleures conditions de scolarisation en faveur des apprentissages fondamentaux. À la rentrée scolaire 2021, ce sont ainsi, au niveau national, plus de **86 % des classes** de GS, CP et CE1 de l'enseignement public qui bénéficient d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves.

— DES RESSOURCES POUR CONCEVOIR UN ENSEIGNEMENT EFFICACE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

À l'école maternelle, deux guides de référence sont à la disposition des enseignants. Le premier, Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle, propose de guider les professeurs dans la mise en œuvre de démarches d'enseignement au service des acquisitions lexicales. Le second, Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle, met l'accent sur les compétences à acquérir en maternelle pour entrer efficacement dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au CP.

À l'école élémentaire, les professeurs disposent à ce jour de quatre guides fondés sur les acquis de la recherche scientifique. Les guides Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP et Pour enseigner la lecture et l'écriture au CE1 permettent d'inscrire l'enseignement dans la continuité pour le champ du lire-écrire. Le document Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP est une ressource favorisant la structuration de l'enseignement en mathématiques, dans la continuité des premiers acquis de l'école maternelle. La Grammaire du français – Terminologie grammaticale constitue également une référence à laquelle les professeurs peuvent se rapporter pour la préparation de leurs séances, à partir du cycle 2 et jusqu'au lycée.
Ces ressources sont complétées par **une formation renforcée en français et en mathématiques** (le Plan français et le Plan mathématiques) qui offre à chaque professeur, sur un cycle de six années scolaires, un travail approfondi dans ces deux champs et alliant apports didactiques, pédagogiques et observations croisées au sein des classes.

Plan français : zoom sur la formation des conseillers pédagogiques
2020-2021 : **8** sessions de formation nationale (plus de **90 %** de satisfaction), **6** de formation académique en moyenne (plus de **85 %** de satisfaction).
2021-2022 : **5** sessions de formation nationale (lesson studies, activités de langage à la maternelle, oral aux cycles 2 et 3, écriture), **4,5** jours de formation académique.

Plan français dans l'académie de Toulouse

- **13 862** enseignants concernés.
- **1 634** enseignants déjà formés.
- **196** constellations.

— LES ÉVALUATIONS NATIONALES REPÈRES

Pour dépasser leurs éventuelles difficultés, les élèves les plus fragiles doivent bénéficier dès les premiers jours de l'année scolaire d'un accompagnement ciblé et renforcé. À la rentrée 2021, comme les années précédentes, **tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques.** Les professeurs disposeront ainsi d'indicateurs standardisés pour situer les acquis de chacun de leurs élèves au regard des compétences les plus importantes pour maîtriser les fondamentaux. Ils pourront apporter la réponse pédagogique la plus adaptée à chacun. Les passations de ces évaluations seront organisées par chaque école **du 13 au 24 septembre 2021**. Le contenu, élaboré avec l'appui du Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), est identique à celui de la rentrée 2020. À l'issue des passations, les professeurs présenteront les résultats à chacune des familles de leurs élèves sous une forme actualisée : celle d'un radar, plus lisible car synthétisant visuellement les compétences de l'élève dans chacun des items testés.

À leur entrée en 6e, les élèves passeront également des évaluations Repères en français et mathématiques ainsi qu'un test de fluence en lecture. Ces évaluations auront lieu du 13 septembre au 1er octobre.

Dans le cadre des conseils école-collège ou dans toutes les actions de liaison pour garantir la continuité des apprentissages, les professeurs des écoles pourront examiner ces résultats avec leurs collègues du collège et réfléchir aux pratiques de classe favorisant une meilleure acquisition des compétences appréciées par ces évaluations.

Des ressources pédagogiques à l'attention des professeurs sont disponibles sur le site Éduscol. Elles proposent des pistes d'analyse des résultats et suggèrent des activités complémentaires en fonction des résultats des élèves.

De premiers progrès mesurés lors des évaluations

Depuis 2019, les résultats de l'évaluation de mi-CP augmentent et les écarts entre les résultats en éducation prioritaire et ceux hors EP diminuent.

- **En CE1**, des progrès importants ont été remarqués à la rentrée 2019, et ce dans **10** domaines sur **13** ; pour la rentrée 2020, les effets de la crise sanitaire ont été perceptibles.
- **En 6e**, les résultats progressent constamment en français depuis 2017 ; en revanche, ils baissent en mathématiques : c'est tout l'enjeu du Plan mathématiques que de répondre à ce défi.

Évaluations CP et CE1 : une restitution plus claire pour les parents

OBJECTIFS

→ Expliquer ce qui est évalué et dans quel but
→ Répondre aux questionnements des parents

COMMENT ?

→ Le professeur remet aux parents un document de restitution individuelle* composé de 2 parties :

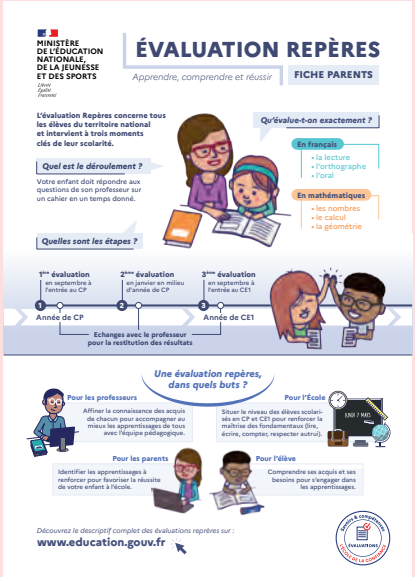

1. UNE FICHE DE PRÉSENTATION DES ÉVALUATIONS

- Des réponses aux questions que peuvent se poser les parents d'élèves :
  - sur le déroulement des évaluations
  - sur leurs objectifs
- Une frise chronologique pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation

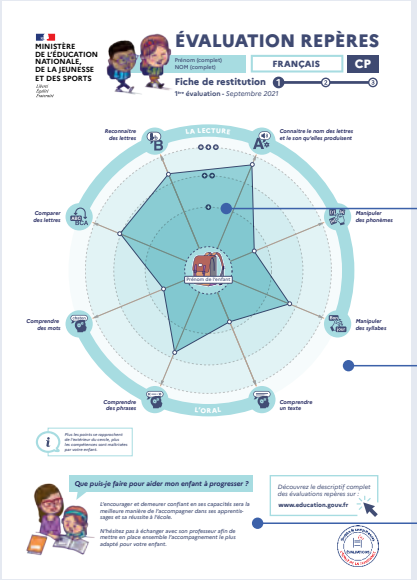

2. UNE FICHE DE POSITIONNEMENT DE L'ÉLÈVE PAR DISCIPLINE : FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES

- Des niveaux ⊕, ⊕⊕ et ⊕⊕⊕ pour symboliser la montée en compétences
- Une modélisation en radar pour :
  - donner une vue d'ensemble
  - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- Des informations pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

* Élaboré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.

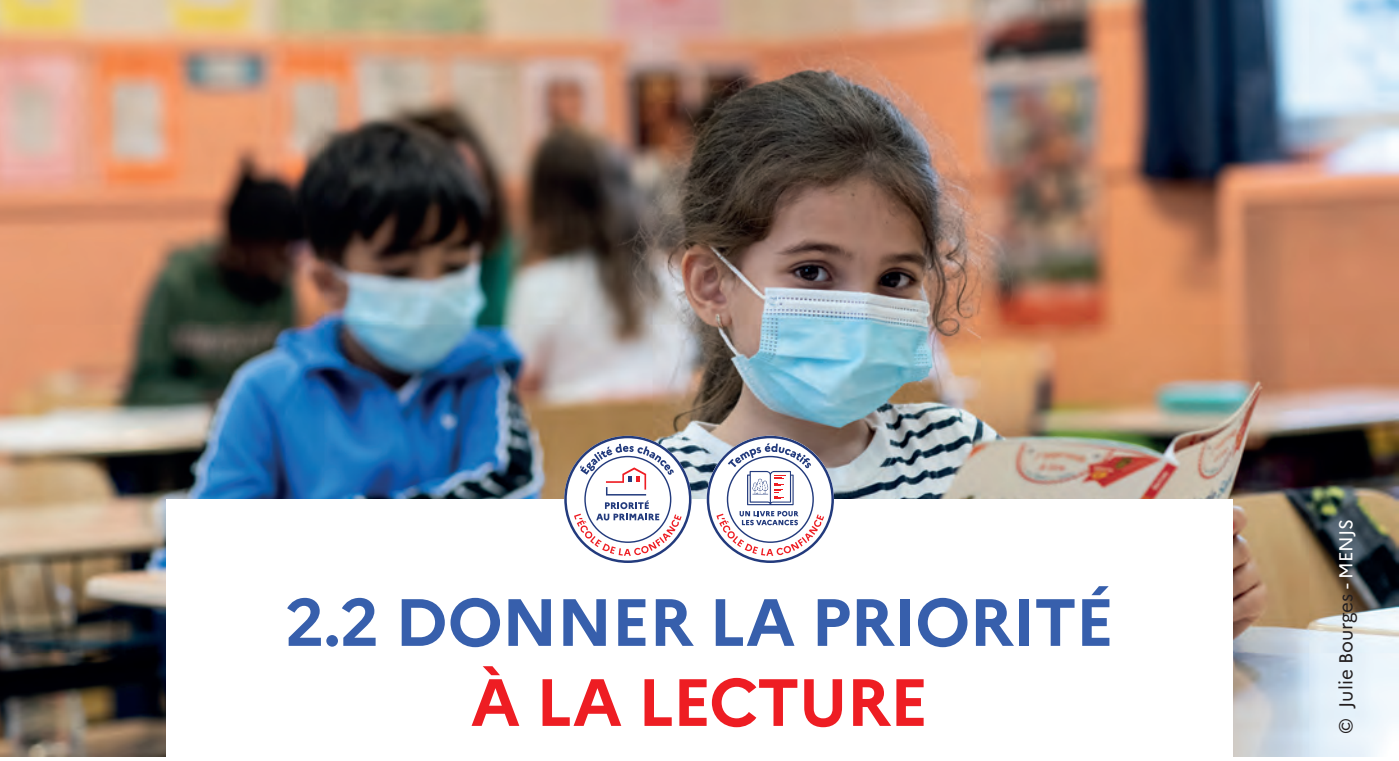

© Julie Bourges - MENJS

2.2 DONNER LA PRIORITÉ À LA LECTURE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Les professeurs disposent de pistes concrètes pour l'apprentissage de la lecture, grâce à une **formation initiale et continue renforcée** et à la publication de **guides** fondés sur le dernier état de la recherche.
- L'opération **Un livre pour les vacances** engagée depuis 2018 donne l'occasion à tous les élèves sortant du CM2 de découvrir une œuvre du patrimoine littéraire et de partager le plaisir de sa lecture avec leur famille, leurs camarades et leurs professeurs.
- En 2021, le président de la République a retenu la lecture comme **Grande cause nationale**. L'ambition collective est de mettre la lecture au cœur de la vie de tous les Français.

— RÉUSSIR L'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE

L'École doit accentuer ses efforts pour donner ou redonner le goût de la lecture à tous les élèves : il s'agit d'un enjeu d'apprentissage, d'enrichissement du vocabulaire, de maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, de construction de soi, de réflexion, de développement de son imaginaire et d'épanouissement individuel, et par conséquent d'égalité des chances. **L'apprentissage de la lecture est la première priorité de l'école primaire** qui se traduit par différentes mesures visant à améliorer les conditions d'apprentissage pour les enfants (dédoublement en éducation prioritaire) et à renforcer l'expertise didactique des professeurs (Plan français, guides de référence Pour enseigner la lecture et l'écriture en CP et Pour enseigner la lecture et l'écriture en CE1).

— FAVORISER LA PRATIQUE QUOTIDIENNE DE LA LECTURE

La lecture d'œuvres complètes, par l'adulte d'abord puis de façon autonome par l'élève, permet d'acquérir des repères autour de genres, de motifs, de personnages, de séries, d'auteurs et d'accéder ainsi à une culture littéraire. Il s'agit de confronter fréquemment les élèves à des œuvres susceptibles de nourrir leur imagination, de susciter leur intérêt et de développer leurs connaissances. Le ministère met à la disposition des professeurs, à titre indicatif, **des listes d'œuvres et d'ouvrages** pour les aider à choisir des lectures à proposer à leurs élèves, conformément aux programmes de l'école primaire et du collège. Ces sélections ont pour but de développer chez les élèves la pratique de la lecture et son goût, et de leur transmettre une première culture littéraire. Établies par cycle, elles constituent

des outils de référence utiles pour choisir des ouvrages adaptés, de la maternelle à la fin du collège. Ces listes, disponibles sur Eduscol, sont régulièrement actualisées et enrichies ; cette année, une ressource complémentaire d'aide à la sélection de ces ouvrages pour les CM1 et CM2 est proposée aux professeurs.

— UN LIVRE POUR LES VACANCES

Outre le travail d'enseignement mené au quotidien dans les classes, l'opération Un livre pour les vacances, reconduite chaque année depuis 2018, vise à donner accès à une œuvre majeure de notre patrimoine littéraire. Doté d'environ 5 millions d'euros depuis quatre ans, ce dispositif a permis à plus de 3,5 millions d'élèves de CM2 depuis le début de l'opération, de partir en vacances avec un exemplaire offert des Fables de La Fontaine illustrées par un artiste contemporain. Après Joann Sfar, Voutch, Emmanuel Guibert, Rebecca Dautremer a illustré le recueil de 2021.

Cette opération accompagne la transition de l'école vers le collège afin de faciliter l'entrée du jeune dans les apprentissages littéraires et artistiques du secondaire. Pour que ce recueil de fables devienne le cœur d'un projet d'enseignement et de liaison école-collège, des ressources ont été mises à disposition des professeurs sur le site Éduscol. C'est une occasion supplémentaire de faire découvrir ou redécouvrir aux élèves la richesse et la beauté poétique de l'œuvre et l'intelligence émancipatrice de l'apologue.

Cette opération a pris cette année une dimension particulière puisqu'elle s'est inscrite dans le cadre des commémorations du 400e anniversaire de Jean de La Fontaine. Un grand concours national, **Fête des Fables, faites des fables !**, a été organisé par le ministère pour composer et illustrer des fables.

«Faites des fables» dans l'académie de Toulouse

• **175** fables illustrées et imaginées par **1 820** élèves de **24** écoles, **24** collèges et **5** lycées.

— DONNER À TOUS LE GOÛT DE LIRE

L'annonce de la lecture comme « Grande cause nationale » va permettre au ministère d'amplifier les actions engagées en faveur de la lecture et d'en initier de nouvelles dans le cadre de la mesure 100 % EAC.

- Le **Quart d'heure lecture** se développe de plus en plus sur le territoire ; il pourra être étendu au collège et au lycée partout où cela est possible.
- Le **plan Bibliothèque d'école**, doté de 8,5 millions d'euros sur quatre ans (2018-2021), a permis à ce jour l'achat de 900 000 livres et albums pour 6 000 écoles primaires.
- Le concours de lecture à voix haute **Les petits champions de la lecture**, qui existe depuis 2012 pour les enfants de CM2, va s'élargir aux élèves de CM1 à partir de la rentrée 2021. Avec 60 000 participants, la participation à ce concours a doublé entre 2016-2017 et 2020-2021.
- Le concours **Si on lisait à voix haute** lancé en 2019 par François Busnel à destination des collégiens et lycéens rassemble cette année 130 000 participants.
- Le soutien à l'association **Lire et faire lire** a été renforcé. Il permet à 761 000 élèves chaque année (+ 100 000 en trois ans) de bénéficier de lectures offertes par des bénévoles.
- Le **prix Goncourt des lycéens** (automne 2021) continue d'offrir à une cinquantaine de classes l'occasion de lire l'intégralité de la sélection Goncourt et d'élire leur auteur préféré (1700 élèves et 55 lycées en 2020).
- Un **Fauve des lycéens** au festival d'Angoulême, remis en janvier 2021 pour la première fois, permet à environ 1 000 lycéens de choisir parmi une quinzaine de BD leur favorite.
- Des **résidences d'auteurs/scénaristes/illustrateurs** sont créées dans les écoles, collèges et lycées. 60 départements accueillaient une résidence en 2020-2021 avec l'appui du Centre national du livre : l'objectif est d'en doubler le nombre en 2021-2022.

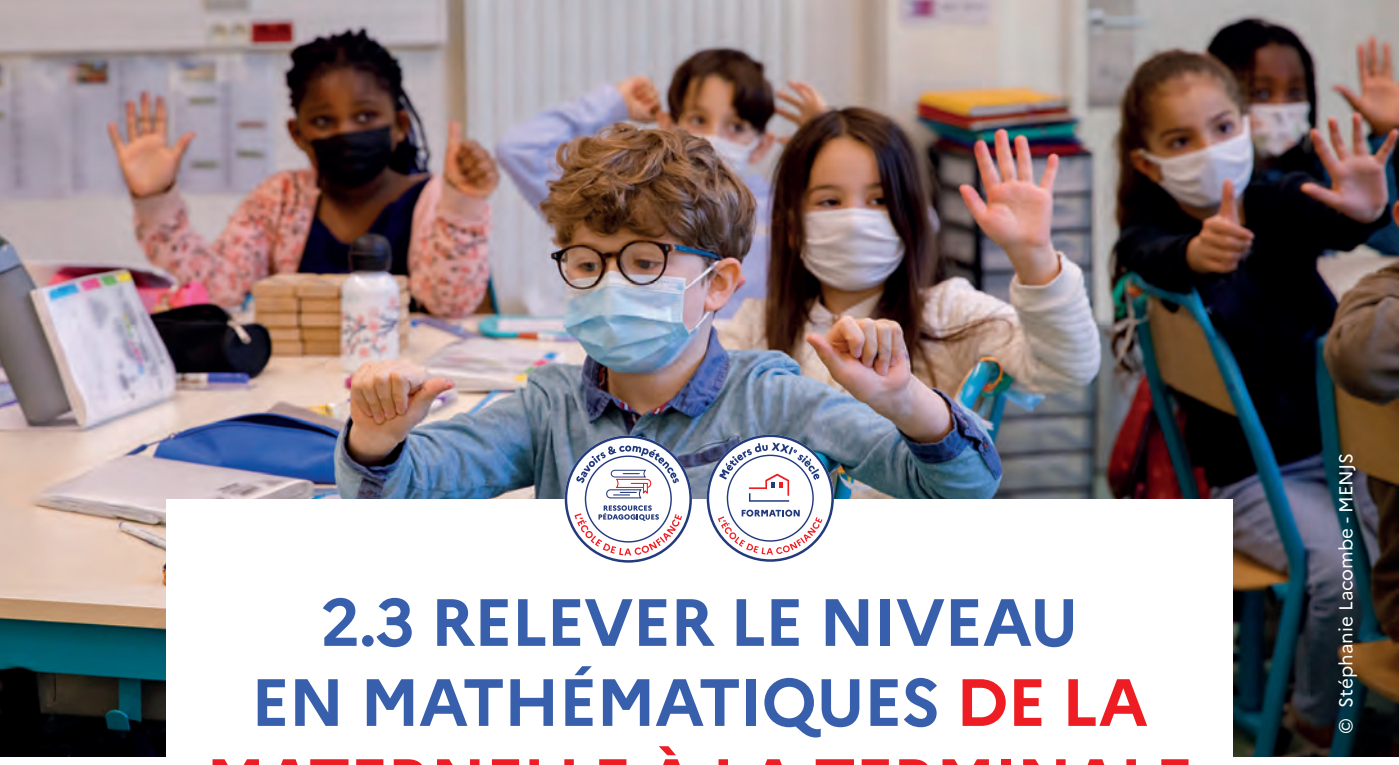

© Stéphanie Lacombe - MENJS

2.3 RELEVER LE NIVEAU EN MATHÉMATIQUES DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La mise en œuvre d'un Plan mathématiques après le rapport **21** *mesures pour enseigner les mathématiques* de Cédric Villani et Charles Torossian (2018).
- La formation de tous les professeurs des écoles en constellations, sur un cycle de six ans, grâce au déploiement de près de **1 600 référents** mathématiques de circonscription (RMC).
- La création de **plus de 300 laboratoires** de mathématiques dont près de **150** en collège.
- La production de guides et ressources pour enseigner, comme le guide *Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP* (2020).

— UN NOUVEAU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

Révisé en juin 2021, le programme d'enseignement pour l'école maternelle met en avant **l'enjeu du développement des compétences mathématiques dès le cycle 1 qui contribuent à la structuration de la pensée**. Cet enseignement structuré et ambitieux est assuré tout au long du cycle, à travers le jeu, la manipulation d'objets et la résolution de problèmes. Il s'attache à stimuler chez les élèves la découverte des nombres et des formes, la curiosité, le plaisir et le goût de la recherche, comme à développer le plaisir du raisonnement mathématique.

— LE PLAN MATHÉMATIQUES 1ER ET 2D DEGRÉS

Depuis trois ans, les mathématiques sont au cœur des priorités de l'école maternelle au lycée.

Le Plan mathématiques dans le 1er degré

Une transformation profonde de la formation continue des professeurs des écoles en mathématiques a été engagée. Le **référent mathématiques**, cheville ouvrière de cette transformation, est aujourd'hui présent dans chaque circonscription. Il accompagne des **groupes de 6 à 8 professeurs des écoles, les « constellations »**, pour une formation intensive d'au moins cinq jours centrée sur une thématique de travail choisie par chaque constellation. Ce modèle de formation, fondé sur l'analyse

des difficultés des élèves, les observations croisées et les échanges entre pairs, permet de répondre aux besoins exprimés par les professeurs des écoles.
Chaque année, environ un sixième des professeurs des écoles d'une circonscription est accompagné en constellation. Les autres professeurs suivent une formation en mathématiques plus courte (au moins six heures annuelles). Des professeurs mieux formés, ce sont, à terme, des générations d'élèves qui seront en plus grande réussite.
En parallèle, la montée en compétences des référents mathématiques de circonscription se poursuit à la rentrée 2021 avec une formation nationale de deux jours et une formation de six jours a minima en académie.
L'évolution sur trois ans du nombre de référents mathématiques de circonscription et du nombre de professeurs des écoles accompagnés traduit l'engagement fort du ministère pour développer la formation continue en mathématiques.

Le plan Mathématiques dans l'académie de Toulouse

- **1** laboratoires de mathématiques.
- **61** référents mathématiques de circonscription (soit **1** par circonscription) ont accompagné **1652** professeurs des écoles dans **212** constellations réparties dans les **8** départements de l'académie.

Des ressources en appui de la formation

Pour accompagner la pratique des professeurs et des formateurs, **la publication du guide *Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP* sera complétée à la rentrée par deux autres guides fondés sur l'état de la recherche**, l'un sur l'enseignement de la résolution de problèmes au cours moyen, l'autre sur l'enseignement des mathématiques au collège.
Deux parcours d'autoformation en mathématiques sont également mis à disposition des enseignants et des formateurs sur M@gistère. Ils permettent à chacun de se former à son rythme, en fonction de ses besoins. Deux autres parcours d'autoformation seront publiés à la rentrée 2021.

Un plan pour les mathématiques au collège

C'est souvent au collège que les difficultés en mathématiques se creusent et qu'un sentiment de désamour peut apparaître chez certains élèves. Dans la poursuite du plan Villani-Torossian, il est donc indispensable de transformer les pratiques et l'approche des mathématiques.
Ainsi seront proposés :
- **des ressources pour les professeurs**, leur permettant de préciser leurs gestes professionnels ;
- **un accompagnement par la formation au niveau national**, déployé ensuite en académie pour s'adapter aux besoins ;
- **des ressources pour guider les chefs d'établissement.**

— DES ESPACES D'INNOVATION POUR LES ENSEIGNANTS DANS LE 2D DEGRÉ

Les 300 laboratoires de mathématiques implantés dans les lycées et collèges sont les points d'ancrage d'une formation continue au plus près du terrain, entre pairs, dans la confiance et sur le temps long. Elle articule apports de la recherche par l'intervention d'enseignants-chercheurs et réponses aux besoins spécifiques des enseignants.
Depuis 2018, près de **150 laboratoires se sont développés dans les collèges.** Ces lieux de formation renforcent le continuum didactique de l'enseignement des mathématiques – notamment en résolution de problèmes – de l'école au collège et du collège au lycée. L'objectif est d'ouvrir cette année 150 nouveaux laboratoires en collège.

— OISEAUX COMPTEURS : DES CARTES POUR JOUER AVEC LES MATHÉMATIQUES

Durant le premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022, **100 000 jeux de cartes *Oiseaux compteurs***, illustrés par l'artiste Charlotte Gastaut, seront distribués à des élèves de CP.
Les jeux proposés visent à susciter le goût des mathématiques chez les élèves, à l'école et en famille, à développer leurs compétences logiques, la rigueur, la concentration, la mémoire et à exercer leur capacité à compter. Les jeux du Petit Bridge, Bataille ou encore Oiseau fais ton nid ! leur permettront d'acquérir une culture du jeu de société, mais aussi d'exercer leur liberté d'agir, de prendre des décisions, de faire des essais en situation ludique.

2.4 PERSONNALISER LES PARCOURS : LA RÉFORME DES BACCALAURÉATS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **Plus de 50 %** des lycées généraux et technologiques proposent au moins **9** enseignements de spécialité aux premières.
- **6 000** formations par apprentissage pour **50 000** apprentis sont désormais proposées par le ministère.
- **Près de 80** diplômes professionnels ont été créés ou rénovés.
- **40** campus d'excellence ; **32** nouveaux projets sélectionnés.

— UN PARCOURS ÉCLAIRÉ, CHOISI ET ACCOMPAGNÉ POUR CHAQUE ÉLÈVE

L'année 2021-2022 sera celle de l'accomplissement de la réforme du lycée général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle jusqu'à l'examen du baccalauréat lui-même. Ces deux réformes globales partagent les mêmes objectifs : offrir aux élèves **la maîtrise de leur parcours** avec un choix progressif de leurs spécialités, mieux les **accompagner** dans leur projection vers les études supérieures ou leur insertion professionnelle, favoriser des **organisations pédagogiques innovantes**, des modalités d'enseignement qui contribuent à l'acquisition des compétences attendues dans notre société.

Plus de choix, plus de progressivité pour mieux se projeter vers l'avenir

Tous les élèves, de la seconde à la terminale générale, technologique et professionnelle, ont en commun de partager des enseignements généraux qui fondent le socle de leurs connaissances et leur citoyenneté. Parallèlement, ils personnalisent leur parcours en choisissant trois spécialités en première puis deux en terminale au lycée général et technologique.

> **Choix des spécialités en voie générale**
> **Plus de 50 %** des élèves choisissent une triplette ne correspondant pas aux anciennes séries S, ES et L.

En lycée professionnel, les élèves de seconde entrent dans une **famille de métiers** regroupant des spécialités de baccalauréat avec des compétences communes et choisissent une de ces spécialités en première : 14 de ces familles ont été créées. Elles offrent la possibilité de faire son choix d'orientation pour la première et la terminale avec une connaissance plus large et plus

précise des spécialités de baccalauréat professionnel.
En terminale, après le premier trimestre, ils optent, selon leur projet, pour un module de préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle.

Plus de combinaison possibles
• **Voie générale :** les élèves peuvent choisir parmi **13** spécialités, voire plus si l'on distingue les langues vivantes, les langues anciennes et les arts.
• **Voie technologique :** **7** séries proposées.
• **Voie professionnelle :** les **14** familles de métiers créées regroupent **58** spécialités de baccalauréat professionnel et permettent à l'élève d'amorcer sa professionnalisation sur des compétences communes à un ensemble de métiers.

Un accompagnement renforcé

Pour accompagner les élèves dans leurs choix, des heures dédiées sont désormais inscrites à leur emploi du temps.
• **Au lycée général et technologique**, en plus des 54 heures d'aide à l'orientation, en première et en terminale, des professeurs référents peuvent suivre individuellement 12 à 18 élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur projet.
• **En baccalauréat professionnel**, les établissements, selon leur projet d'organisation et leur profil, répartissent les 265 heures de la seconde à la terminale entre aide à l'orientation, consolidation des acquis en fonction des besoins des élèves et préparation en terminale à l'enseignement supérieur ou à l'insertion professionnelle.
• **En CAP**, les élèves qui rencontrent des difficultés après leur 1re année d'études peuvent bénéficier d'un parcours aménagé avec une 3e année.

Programme « Je réussis au lycée »
L'objectif de ce dispositif, assuré par leurs professeurs, est d'accompagner les élèves qui entrent en seconde ou en première année de CAP et qui seraient en difficulté après avoir vécu leur 4e et leur 3e sous la contrainte de la situation sanitaire. Ils doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé pour leur permettre de pleinement « prendre pied » dans le lycée. Le dispositif s'appliquera également aux élèves des classes de première et terminale qui en auraient besoin. **1 500** équivalents temps plein sont prévus sous forme d'heures supplémentaires pour mettre en place ce dispositif.

— DE NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INNOVANTES

Chef-d'œuvre et co-intervention en baccalauréat professionnel et en CAP

• Les mesures pédagogiques de la transformation de la voie professionnelle permettent aujourd'hui à l'élève de nouer davantage de liens entre les enseignements qui lui sont proposés.
• Avec la **co-intervention**, l'élève de CAP ou de baccalauréat professionnel se voit proposer des séances associant deux professeurs : un enseignant du domaine professionnel et un enseignant de lettres ou de mathématiques-sciences physiques travaillent conjointement une partie de leurs programmes respectifs. En classe de terminale, cette co-intervention peut être élargie aux langues vivantes, à l'histoire-géographie éducation morale et civique, à la culture artistique et arts appliqués et à l'éducation physique et sportive.
• Avec **la réalisation du chef-d'œuvre**, l'élève s'engage dans la réalisation d'un projet développé sur le cycle terminal : bénéficiant de l'aide de tous ses professeurs, il se responsabilise et s'accomplit dans une mise en œuvre concrète de son métier ou de sa filière professionnelle. Cette réalisation constitue un marqueur fort de sa scolarité en lycée professionnel.
• Enfin, avec **l'accompagnement renforcé**, l'équipe d'enseignants dans son ensemble apporte les réponses pédagogiques adaptées aux besoins de l'élève et de son parcours : accompagnement personnalisé, accompagnement au choix d'orientation, préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle, etc.

Le Prix du Chef-d'œuvre dans l'académie de Toulouse

Le Concours intitulé « Prix du Chef-d'œuvre », issue d'une collaboration entre l'académie de Toulouse, la Fondation Dépêche et l'Amopa 31 a pour objectif « de valoriser les compétences techniques et la qualité d'expression orale d'élèves et apprentis inscrits en CAP, lors d'une présentation de leur chef-d'œuvre réalisé durant leur formation ».

Un lycée rénové

Objectifs
- Consolider le contrôle continu
- Bien répartir les coefficients entre contrôle continu et contrôle terminal
- Valoriser les enseignements optionnels

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE 2021-2022

RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE

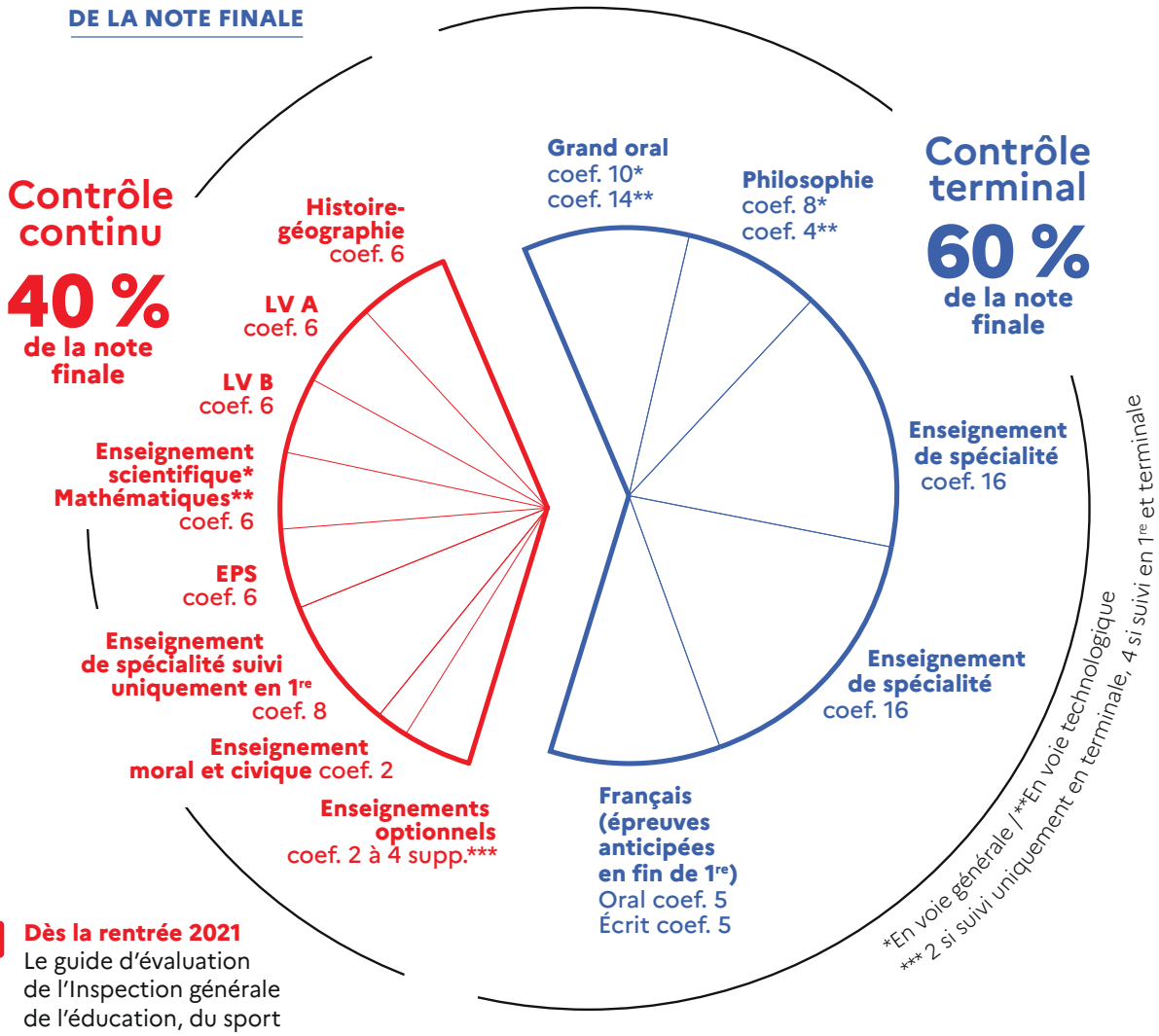

Dès la rentrée 2021
Le guide d'évaluation de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche est étendu à la classe de 1re

Calendrier des épreuves
- Épreuves anticipées de français en fin de 1re
- 2 épreuves d'enseignements de spécialité au printemps de l'année de terminale
- Philosophie et Grand oral en fin de terminale

Le nouveau bac :
+ lisible, + simple, + robuste,
pour une entrée
dans le supérieur réussie

VOIE PROFESSIONNELLE **LES NOUVEAUTÉS 2021**

CAP : UN NOUVEAU PARCOURS DE RÉUSSITE EN 3 ANS

Pour les élèves qui entrent en 2e année de CAP à la rentrée 2021, selon leur souhait et compte tenu de leurs difficultés

Le parcours CAP en 1 an est également maintenu

DÉPLOIEMENT DE LA CO-INTERVENTION

- Tous les élèves de CAP, 2de pro, 1re pro et Tle pro concernés
- **À partir de la terminale 2021-2022 :** plus de liberté pour les établissements qui pourront remplacer la co-intervention par un autre module ; poursuite, dans la continuité des classes de 2de et de 1re, de la co-intervention enseignement professionnel et français/enseignement professionnel et mathématiques-sciences
- Organisation de la co-intervention entre enseignement professionnel et d'autres disciplines d'enseignement général
- Mise en place d'un « atelier de philosophie »
- Renforcement de l'horaire dédié à l'accompagnement pour le projet post baccalauréat de l'élève

POURSUITE DU TRAVAIL DE CHEF-D'ŒUVRE POUR LES ÉLÈVES DE TERMINALE PRO

- 56 h de formation en 1re
- 52 h en terminale

La réalisation du chef-d'œuvre se poursuit pour les élèves entrés en CAP en 2020

5 NOUVELLES FAMILLES DE MÉTIERS EN SECONDE PRO

- Réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
- Transitions numérique et énergétique
- Maintenance des matériels et des véhicules
- Pilotage et maintenance d'installations automatisées
- Agencement, menuiserie et ameublement

Soit 14 familles de métiers au total, avec les métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics, les métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique, les métiers de la relation client, les métiers de l'aéronautique, les métiers des industries graphiques et de la communication, les métiers de l'hôtellerie-restauration, les métiers de l'alimentation, les métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment et les métiers de la beauté et du bien-être

DÉPLOIEMENT DES MODULES D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE POURSUITE D'ÉTUDES

À la rentrée 2021, les élèves de Tle pro pourront suivre :

- un module de préparation à la poursuite d'études (notamment vers un BTS)
- un module de préparation à l'insertion professionnelle dans la continuité de l'expérience qu'ils ont acquise, en vue de maîtriser les principaux codes de l'entreprise, les compétences attendues et de se repérer dans le marché de l'emploi du secteur professionnel qu'ils visent

Brio
La Bibliothèque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef-d'œuvre (Brio) est conçue pour présenter des projets de chefs-d'œuvre. Elle valorise le travail effectué dans les lycées professionnels et permet aux élèves et à leurs familles de visualiser concrètement une activité significative du métier préparé.
Pour les enseignants, Brio offre la possibilité d'un enrichissement mutuel des pratiques pédagogiques.

Ateliers de philosophie en terminale professionnelle

L'atelier de philosophie en classe de terminale constitue une nouveauté majeure de la transformation de la voie professionnelle à la rentrée 2021. Il invite les élèves à prendre de la distance par rapport à leurs opinions, à clarifier des notions fondamentales et à construire une pensée éclairée dans l'échange et l'interaction avec autrui. Il contribue à la réussite dans l'enseignement supérieur, en lien notamment avec l'enseignement de culture générale et expression proposé en BTS.

— DE NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION EN BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Afin de répondre au double enjeu de simplification et de maintien du niveau d'exigence, **l'organisation du baccalauréat général et technologique sera adaptée à compter du baccalauréat 2022 :**
– le Grand oral est maintenu ;
– la répartition entre 60 % d'épreuves terminales (Grand oral, philosophie, français, spécialités) et 40 % de contrôle continu est maintenue ;
– les disciplines évaluées en contrôle continu le seront sur la base des moyennes trimestrielles validées par les conseils de classe ;
– les notes de bulletins dans toutes les disciplines de la classe de 1re et les résultats aux épreuves de spécialités sont pris en compte dans Parcoursup ;
– les enseignements optionnels sont renforcés.

En baccalauréat professionnel, une attestation de réussite à mi-parcours, tenant compte des résultats de l'élève favorise la motivation et la persévérance : elle constitue un objectif de consolidation ciblée des acquis. La présentation orale de la réalisation du chef-d'œuvre, étape clé dans le parcours de l'élève tant vers une insertion professionnelle que vers une poursuite d'études, est le pendant de l'épreuve de Grand oral du bac général et technologique.

— DES DIPLÔMES NATIONAUX ADAPTÉS AUX GRANDS ENJEUX DE SOCIÉTÉ

De nouveaux diplômes depuis 2018

80 diplômes ont été rénovés ou créés depuis 2018 : 27 CAP, 19 bac pro, 3 BP, 5 MC4, 26 BTS, dont près de la moitié dans les secteurs en tension et d'avenir. En voici quelques exemples :
• **Métiers de la transition énergétique :** bac pro installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables ; bac pro maintenance et efficacité énergétique ; bac pro métiers du froid et des énergies renouvelables.
• **Métiers d'art et de savoir-faire à la française :** CAP assistant luthier du quatuor, CAP ébéniste, bac pro facteur d'orgues, BP fleuriste, MC4 art de la dorure à chaud.
• **Métiers des services à la personne :** CAP accompagnant éducatif petite enfance, bac pro animation enfance et personnes âgées.
• **Numérique et services aux entreprises :** bac pro assistance à la gestion des organisations et de leurs activités, BTS services informatiques aux organisations, et MC4 services numériques aux organisations.

En projet pour 2022
• Rénovation du CAP tonnelier.
• Rénovation du bac pro accompagnement, soins et services à la personne (**20 000** candidats/an).

Introduction systématique de compétence transversales

Quel que soit le secteur, le cahier des charges de la rénovation des diplômes professionnels intègre les compétences et savoirs liés à la **transition énergétique et à la santé et la prévention au travail** : dans le bâtiment, les mesures de prévention sont maîtrisées pour se protéger contre les poussières de bois, les agents chimiques, le bruit, les troubles musculo-squelettiques. Dans le secteur des services à la personne, l'intérêt de la vaccination pour les

professionnels et les enfants est développé. **La relation au client et aux prestataires** fait aussi partie des compétences transversales largement mobilisées, dans les formations autour du commerce, mais également toutes les formations qui le nécessitent (artisanat, métiers de la transition énergétique, bâtiment, etc.).

La transition numérique est également intégrée à tous les référentiels. Ainsi, par exemple, la modélisation intelligente des bâtiments est au cœur de toutes les formations du BTP. La MC4 services numériques aux organisations, récemment créée, permettra d'accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'adaptation aux outils numériques.

Une carte des formations professionnelles en évolution au plus près des besoins en territoires

L'offre de formation professionnelle se diversifie et s'adapte davantage aux besoins en emploi des territoires : hausse des capacités d'accueil dans les filières de la santé, du social et des services à la collectivité (+ 8,5 % en 2021 pour le baccalauréat professionnel animation enfance et personnes âgées), des filières du numérique, de la sécurité ou encore de l'environnement.
Des offres complémentaires de formation sont également proposées, comme les colorations des diplômes professionnels à un contexte « métier » spécifique du territoire ou les formations complémentaires d'initiative locale.

Dans l'académie de Toulouse

6 campus des métiers et des qualifications

• **4** ont obtenu la mention Excellence et font partie des campus ayant reçu un financement au titre du PIA :
- Aéronautique et spatial, porté par le lycée Saint-Exupéry de Blagnac, il accompagne cette filière stratégique de portée internationale ;
- Industries du futur, porté par le lycée la Découverte à Decazeville, il travaille au développement de compétences professionnelles dans une filière portée par des évolutions technologiques fortes ;
- Mobilité et transports intelligents, porté par le lycée Gallieni à Toulouse, il s'inscrit dans une dynamique de mobilités d'avenir embarquant technologies de pointe et réduction d'impact sur l'environnement.
- Le CMQ du Bâtiment et des travaux publics, porté par le lycée le Garros à Auch a obtenu également un financement PIA et travaille actuellement à la labellisation Excellence. Son rôle dans l'accompagnement des entreprises à la transition numérique est fort.

• **2** autres campus viennent compléter l'offre académique :
- Tourisme Pyrénéen, porté par l'ISTHIA à Foix, qui développe la polyactivité sur le massif en tenant compte des évolutions sociétales et climatiques ;
- Transition énergétique, porté par le lycée Sixte-Vignon à Aureilhan et spécialisé dans la production d'énergies décarbonnées.

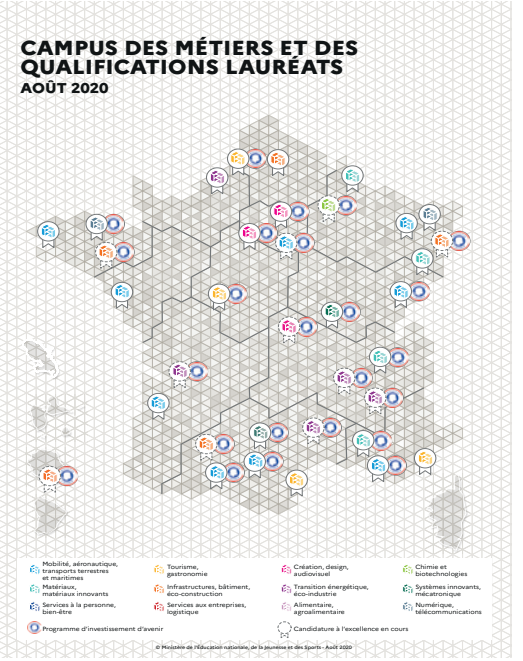

43 campus d'excellence

Un réseau qui multiplie les formations possibles, les passerelles et les partenariats avec le monde professionnel

© Stéphanie Jacombe - MENJS

2.5 OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES : LA REFONTE DE L'ORIENTATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un accompagnement à l'orientation renforcé :
  - un temps dédié pour tous les élèves de la 4e à la terminale ;
  - deux professeurs principaux en terminale ;
  - des services en ligne pour choisir son orientation et son affectation ;
  - le Printemps de l'orientation : **3** jours dédiés en 2de et en 1re.
- Parcoursup à l'heure du nouveau bac avec plus de formations accessibles : **19 000** formations dont près de **5 000** en apprentissage.
- L'orientation, une compétence partagée entre les régions et l'État.
- Des téléservices pour simplifier les procédures d'orientation et d'affectation.

— ACCOMPAGNER CHAQUE ÉLÈVE POUR DES PARCOURS DE RÉUSSITE DIVERSIFIÉS

Des temps forts inscrits dans les parcours des élèves

Un horaire dédié à l'orientation est inscrit dans le temps scolaire de la 4e à la terminale, y compris en lycée professionnel. Il prend la forme d'un horaire hebdomadaire ou de périodes réparties sur l'année en fonction du projet d'établissement. Des semaines de l'orientation, des forums, du tutorat, des périodes d'immersion sont mis en place pour faciliter la découverte des métiers. Pendant trois jours en mars 2021, **l'opération Printemps de l'orientation a permis aux élèves de 2de et de 1re de travailler leur projet en autonomie** par le biais d'activités, de visites et d'immersions, avec l'appui de mentors, de personnels référents et des psychologues de l'éducation nationale. Ces journées qui seront renouvelées annuellement s'appuient sur **différents acteurs : les régions, les établissements de l'enseignement supérieur, l'Onisep, les partenaires du monde économique et associatif.**

Pour lutter contre l'autocensure et les déterminismes sociaux et de genre dans les choix d'orientation, l'accent est mis sur un accompagnement progressif ouvrant le champ des possibles du collège à l'enseignement supérieur.

Depuis 2017, des séminaires inscrits au plan national de formation ont soutenu la mise en œuvre de ces mesures dans les académies. Un séminaire sur les déterminismes de genre dans les choix d'orientation est prévu pour 2021-2022.

Des procédures d'orientation et d'affectation simplifiées et modernisées

Les familles disposent depuis 2020 de services en ligne pour l'orientation et l'affectation.
Le service orientation, mis en service pour le niveau de la classe de 3e en 2020, a été étendu à la classe de 2de en 2021. 61 % des parents d'élèves ont formulé leurs demandes en ligne.
Ce service permet de :
- s'informer sur les voies d'orientation avec le concours de l'Onisep ;
- demander une voie d'orientation pour la poursuite de la scolarité ;
- prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.

Il facilite ainsi le suivi du projet d'orientation de l'élève pour les établissements scolaires. Pour le choix des établissements après la 3e, un portail national présente l'ensemble de l'offre de formation dans l'enseignement public, privé, maritime ou agricole, sous statut scolaire et d'apprenti. Les familles disposent d'un accès centralisé à une offre exhaustive, géolocalisée, enrichie d'informations sur les formations, les établissements et les procédures d'admission. Elles peuvent y enregistrer leurs demandes de poursuite d'études directement en ligne et connaître les résultats de leur affectation.

Stages de 3e
Depuis 2018, la plateforme www.monstagedetroisieme.fr recueille des offres de stage de qualité pour les élèves scolarisés en éducation prioritaire.
Près de **10 000** offres de stage ont été mises en ligne cette année malgré le contexte sanitaire. Des stages à distance ont également été proposés par des associations partenaires à plus de **17 000** jeunes.
En 2021-2022, la plateforme sera étendue aux 3e prépa-métiers des lycées professionnels situés en Cité éducative et aux 3e Segpa des collèges REP/REP+ déjà intégrés à la plateforme.

— UNE MISE EN SYNERGIE DES ACTEURS DE L'ORIENTATION

Les régions investies dans l'information

Les régions s'emparent de leur nouvelle responsabilité en matière d'information sur les métiers et les formations. Elles contribuent à élargir l'information sur le monde économique et professionnel et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les **conventions État-région**, signées dans chaque région, précisent les priorités et les objectifs partagés. Plusieurs plateformes régionales d'information sur les métiers et les formations ont été développées dans le cadre de ces nouvelles compétences.

Développer un nouvel écosystème de l'orientation

L'accompagnement à l'orientation requiert une **démarche partenariale**, coordonnée au sein de l'établissement, afin d'associer à la fois la dimension pédagogique de l'orientation et l'information sur les métiers et les formations. Un écosystème d'acteurs se met en place pour un accompagnement coordonné et efficace de chaque élève.
Au sein de l'établissement, un programme progressif et cohérent d'actions est construit dans le cadre du volet orientation du projet d'établissement. Au sein de la classe, les professeurs principaux, en lien avec les psychologues de l'éducation nationale, coordonnent les interventions des différents partenaires des établissements d'enseignement supérieur, du monde économique et associatif délégués par la région.
L'horaire dédié à l'orientation est le cadre privilégié de l'intervention de ces acteurs auprès des élèves, en coordination avec l'équipe pédagogique.

De nouveaux outils pour décider : Horizons 2021, Inserjeunes

- **Le portail Horizons 2021** offre aux élèves la possibilité de tester différentes combinaisons d'enseignements de spécialité. Ils peuvent ainsi découvrir, pour chacune d'elles, les opportunités de formations et de métiers qui s'offrent à eux après le baccalauréat.
- **Le portail Inserjeunes** permet aux jeunes de mieux préparer leur projet de formation en s'appuyant sur l'étude de données éclairantes : taux de poursuite d'études, taux d'emploi des jeunes à la sortie ou encore taux de rupture de contrats d'apprentissage.

© Julie Bourges - MENJS

2.6 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La mise en place d'un **cadre de référence des compétences numériques** depuis la rentrée 2019.
- L'inscription de l'évaluation des compétences numériques des élèves dans le dernier bilan périodique du livret scolaire unique en classe de CM2 et en 6e.
- La certification du niveau de maîtrise des compétences numériques à tous les élèves de 3e et de terminale.
- La création d'un **enseignement de sciences numériques et technologie en seconde**, et d'une **spécialité numérique et sciences informatiques en 1re et terminale générales**.
- La création du **Capes de numérique et sciences informatiques** (2020) et de l'**agrégation d'informatique** (2022).

— DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

Les compétences numériques constituent un élément essentiel du parcours scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment.

Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN)

Un cadre de référence des compétences numériques (CRCN) a été élaboré, inspiré du cadre européen (Digcomp) et valable de l'école primaire à l'université. Cette mise en relation des référentiels nationaux et européens vise à faciliter la mobilité des élèves, étudiants et professionnels en Europe.
Organisé en cinq domaines et seize compétences numériques, il propose huit niveaux de maîtrise progressive de ces compétences, utiles pour les élèves de l'enseignement scolaire, pour les étudiants de l'enseignement supérieur et dans un contexte de formation d'adultes.

La mise en œuvre à l'école, au collège et au lycée

Les établissements doivent dispenser une formation aux compétences numériques. Cette formation se déroule dans le

cadre des enseignements en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, conformément au cadre de référence des compétences numériques. Au cycle 3, les niveaux atteints dans chacun des cinq domaines d'activité du CRCN par les élèves en classe de CM2 et en classe de sixième sont inscrits dans le dernier bilan périodique du livret scolaire unique.
En fin de cycle 4 et en fin de cycle terminal, une certification du niveau de maîtrise des compétences numériques est délivrée par l'application Pix à tous les élèves.

— PIX, POUR ÉVALUER, DÉVELOPPER ET CERTIFIER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Pix est un service public en ligne, ouvert à tous : aux collégiens dès la 5e, aux lycéens, aux étudiants, aux professionnels de tous secteurs et à tous les citoyens. Articulant **évaluation, développement et certification de compétences numériques**, il a pour objectif d'accompagner l'élévation du niveau général de compétences numériques tout au long de la vie.

L'évaluation et le développement des compétences numériques avec Pix

La plateforme Pix permet progressivement d'identifier le profil de compétences individuel. Elle propose des tests qui s'adaptent au niveau de chaque apprenant, valorisant les savoirs, savoir-faire et compréhension des enjeux du numérique du CRCN. Les épreuves Pix prennent la forme de défis ludiques ancrés dans le monde réel. Elles sont conçues pour assurer une évaluation fiable tout en donnant envie d'apprendre.

Depuis la rentrée 2019, les établissements scolaires disposent d'un espace Pix Orga dédié qui permet aux équipes pédagogiques de générer des parcours de tests afin de suivre les résultats des élèves et ainsi de les accompagner dans l'acquisition de leurs compétences jusqu'à la certification. Dès la 5e, chaque élève dispose d'un compte Pix qui le suit tout au long de sa scolarité. Il va pouvoir ainsi construire progressivement son profil de compétences numériques et préparer sa certification.

Pix dans l'académie de Toulouse

- **495** établissements ont activé leur espace Pix.
- **138 730** élèves ont déjà expérimenté le dispositif.
- **12 078** campagnes proposées par les enseignants.
- **1 569** sessions de certification ont été finalisées.
- **22 721** élèves ont passé la certification.

La certification Pix

La certification Pix permet d'attester un profil de compétences numériques certifié et reconnu par l'État et le monde professionnel. Elle est un atout dans la recherche de stage de l'élève, pour son évolution dans l'enseignement supérieur, et pour son insertion professionnelle. Rendue facultative en 2020-2021 pour tenir compte du contexte sanitaire, **la certification Pix sera obligatoire à compter de la rentrée 2021** pour les élèves des classes de 3e, de fin de cycle terminal des lycées généraux, technologiques ou professionnels et dans l'année d'obtention de leur CAP, ainsi que pour les étudiants en dernière année des formations de STS et CPGE dispensées en lycée public et privé sous contrat.

Bilan de l'année scolaire 2020-2021

- Des établissements très investis : près de **34 000** sessions de certification ont été programmées en mai et juin 2021 permettant la certification de **+ de 480 000** élèves (dont **+ de 420 000** élèves de 3e).
- **9 378** établissements publics et privés sous contrat actifs sur Pix Orga, l'outil de suivi pédagogique.
- **2 620 082** élèves utilisateurs de Pix.

© Stéphanie Lacombe - MENJS

2.7 ÉLARGIR SES HORIZONS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le déploiement du **Plan langues vivantes** qui vise une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères selon les propositions du rapport Manès-Taylor *Oser dire le nouveau monde*.
- Le renforcement de la **précocité des apprentissages** ainsi qu'une **ouverture à la diversité linguistique** sur l'ensemble de la scolarité et dans les activités périscolaires.
- À l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, la généralisation des partenariats scolaires européens et l'ambition d'atteindre **1 500 labels Euroscol en 2022**.

— RENFORCER LES APPRENTISSAGES EN LANGUES SUR L'ENSEMBLE DE LA SCOLARITÉ

Favoriser les apprentissages précoces dès l'école primaire

Le programme de maternelle de juin 2021 confirme l'importance d'éveiller les élèves à la diversité linguistique dès le plus jeune âge. Outre **l'horaire réglementaire de langue vivante dès le CP**, de nombreux dispositifs favorisent les apprentissages précoces des langues. Dans la majorité des départements, des écoles proposent des **parcours bilingues** (au minimum 3 heures d'enseignement en langue et jusqu'à la parité horaire). Plus de 150 000 élèves peuvent en bénéficier en anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, néerlandais, polonais, portugais ou russe.
Le dispositif optionnel des **enseignements internationaux de langues étrangères** (EILE) complète cette offre en arabe, turc, italien et portugais et concerne environ 50 000 élèves. Axe fort de la coopération éducative franco-allemande, le réseau des écoles maternelles Élysée encourage le développement de la langue allemande.

Assurer une continuité des parcours linguistiques au collège

Avec les **classes bilangues**, les élèves peuvent, dès la classe de 6e, étudier deux langues vivantes. En abandonnant la contrainte de continuité avec l'enseignement de langue suivi au premier degré, le dispositif a bénéficié d'une nouvelle dynamique : 113 200 élèves étaient concernés en 2017 ; ils étaient 124 600 en 2020.
L'enseignement facultatif de langues et cultures européennes, qui concerne près de 90 000 élèves, vise un renforcement linguistique et culturel au cycle 4. Doté de deux heures hebdomadaires, il s'appuie sur l'une des deux langues étudiées et est valorisé dans le cadre du DNB. Depuis 2017, un enseignement peut, à chaque niveau, être dispensé dans une langue vivante étrangère, dans la limite de la moitié du

volume horaire de l'enseignement concerné.

Offrir une diversité de parcours jusqu'au baccalauréat

Le nouveau lycée conforte la place des langues vivantes comme enseignements du tronc commun. Les langues étrangères et régionales bénéficient également d'un **enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)**, proposé dans la voie générale en allemand, anglais, anglais-monde contemporain, espagnol, italien, portugais, basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc et tahitien. Outre les dispositifs internationaux, des parcours linguistiques enrichis sont proposés pour s'adapter à une pluralité de profils d'élèves. **L'enseignement technologique en langue vivante (ETLV)** est étendu à l'ensemble des spécialités de la voie technologique. Hors section européenne ou de langue orientale, les **disciplines autres que linguistiques (DNL)** peuvent être dispensées en partie en langue vivante étrangère ou régionale.

Renforcer l'offre linguistique en langues vivantes régionales

Le Centre national d'enseignement à distance (Cned) développe, pour la rentrée scolaire 2021, **des parcours d'enseignement à distance dans quatre langues régionales** : en basque, breton, corse et occitan (LVC sur le cycle terminal au lycée). Cette offre complémentaire ne remet pas en cause l'ancrage présentiel de l'enseignement des langues régionales, mais vise à faciliter l'accès à l'enseignement de ces langues sur l'ensemble du territoire national.

L'Occitan dans l'académie de Toulouse

Apprendre, connaître, pratiquer une langue régionale, c'est se mettre en rapport avec une mémoire et une culture partagées, c'est aussi se donner des atouts pour conforter la maîtrise de la langue française et aborder d'autres langues, c'est un moyen de renforcer les capacités cognitives des élèves, d'appréhender l'altérité et le respect d'autrui.
La carte académique des langues vivantes prend en compte l'Occitan et la continuité des parcours est assurée. À l'école, plusieurs modalités sont proposées : sensibilisation, initiation et enseignement bilingue, cette dernière modalité connaissant un développement constant. Deux nouveaux sites bilingues ouvrent à cette rentrée.

Au collège, de la 6e à la 3e, l'Occitan peut être choisi au titre d'enseignement facultatif ou dans le cadre d'une section bilingue de langue régionale, avec une discipline enseignée en occitan (DNL). Les projets plurilingues reliant l'occitan aux autres langues vivantes sont encouragés.
Au lycée, l'Occitan est proposé en langue vivante C (facultatif) ou B (obligatoire). Pour approfondir, l'enseignement de spécialité LLCER Occitan (licence de langues, littératures et civilisations étrangères et régionales) est ouvert dans trois lycées. L'objectif est d'assurer une meilleure continuité vers l'enseignement supérieur où plusieurs formations professionnelles sont proposées.
L'accroissement de la ressource enseignante en Occitan reste un axe de travail de l'académie ; en partenariat avec l'Office public de la langue occitane, le nouveau dispositif « Ensenhar-professeur » propose à des enseignants titulaires une formation linguistique intensive.

- **28 000** élèves suivent un enseignement régulier.
- **6 000** élèves en cursus bilingue.
- **5 212** élèves dans les dispositifs Ulis
- **115** écoles, **118** collèges et **37** lycées enseignent l'Occitan.

— PROPOSER DES OUTILS POUR UN MEILLEUR APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES

Outiller les professeurs pour mieux enseigner les langues

Afin de rendre l'enseignement des langues plus structuré et plus progressif, **deux guides de référence** ont été publiés et complètent les nombreuses ressources d'accompagnement en langues vivantes disponibles sur Éduscol. **Le guide *Oser les langues vivantes étrangères à l'école*** vise à aider les professeurs des écoles à concevoir et pratiquer un enseignement de langues vivantes régulier, motivant et efficace.
Le ***Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée***

propose quant à lui de nombreuses pistes pédagogiques pour étendre l'apprentissage des langues vivantes aux autres disciplines.

Concevoir des outils pour mieux objectiver le niveau des élèves sur l'échelle du CECRL

Le test de positionnement en anglais Ev@lang collège, entièrement numérique, est généralisé à l'ensemble des élèves de troisième en 2021-2022. Déployé par France éducation international (FEI), il permet aux élèves de situer leur niveau d'anglais sur le référentiel européen (CECRL). À compter de la session 2022 du baccalauréat, une attestation de niveau de langues vivantes sera délivrée en même temps que le diplôme à chaque lycéen, à la fin de son année de terminale.

Captain Kelly
Captain Kelly est un assistant innovant (qui s'utilise sans connexion Internet) piloté par le professeur des écoles pour enrichir son enseignement de l'anglais du CP au CM2. Plus de **300** activités courtes, variées et ludiques permettent aux élèves d'écouter, prononcer et comprendre avec plaisir et exigence. À la suite d'un premier déploiement dans **100** écoles, le ministère prévoit une amélioration du dispositif dans la perspective d'une mise à disposition élargie fin 2021.

Captain Kelly dans l'académie de Toulouse

- **4** classes ont d'ores et déjà expérimenté le dispositif, qui sera ouvert à toutes les classes en école élémentaire dès la rentrée 2021.

— DÉVELOPPER LA MOBILITÉ, PROMOUVOIR L'OUVERTURE SUR L'UNION EUROPÉENNE

Promouvoir l'ouverture culturelle et la diversité des langues

Le programme des assistants de langues étrangères offre aux élèves une ouverture authentique sur la culture de l'aire linguistique étudiée. Les assistants de langue interviennent dans 15 langues enseignées et sont recrutés au sein des 66 pays partenaires du programme.
Depuis six ans, au mois de mai, **la Semaine des langues vivantes** a pour vocation de mettre en lumière les langues et la diversité linguistique dans les écoles et les établissements, mais aussi en dehors du cadre scolaire.

Poursuivre la dynamique d'ouverture sur l'Union européenne

Le **label Euroscol** s'adresse aux écoles et établissements scolaires souhaitant faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service du projet d'école et d'établissement pour la réussite des élèves. À la rentrée 2021, on compte **660 écoles et établissements scolaires labellisés**. D'ici 2022, ce sont 90 réseaux scolaires impliqués dans les échanges d'élèves et de personnels qui verront le jour.

Dans la perspective de la **présidence française du Conseil de l'Union européenne** (PFUE), qui débute en janvier 2022, l'appel à projet « **PFUE 2022 : Célébrons l'Europe !** » valorisera les projets remarquables de sensibilisation des élèves aux enjeux de l'Union européenne ; pour y participer, les équipes pourront s'appuyer sur un ***Guide des possibles*** proposant des ressources et des pistes de travail.
Objectif : 100 % des écoles et établissements scolaires français engagés dans un partenariat européen avec l'appui du programme Erasmus + dont le budget a doublé pour la période 2021-2027, et de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj).

Le projet **Lycée d'Europe** réunira, en février 2022, 80 jeunes lycéens français et européens et leurs professeurs pendant une semaine pour leur donner l'occasion de débattre et de s'engager sur les enjeux de l'Union européenne.

Les **Campus des métiers et des qualifications** ont vocation à s'inscrire dans cette logique d'ouverture et de partenariats. De telles initiatives existent déjà avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie ou l'Irlande. Le programme Erasmus +, via les centres d'excellence professionnelle, permet de porter cette ambition au niveau européen.

2.8 ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE DANS SON PARCOURS AU COLLÈGE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **La mise en œuvre des évaluations nationales de 6e**, qui identifient les points de force et de fragilité de plus de **800 000** élèves.
- **La mise en place et la généralisation de Devoirs faits :**
  - 1 collégien sur 3 ;
  - 1 collegien sur 2 en éducation prioritaire en bénéficient.
- L'expérimentation en 3e d'un **enseignement d'éloquence**, qui participe à la consolidation des apprentissages et à la poursuite de l'élévation du niveau général, dans la continuité de l'apprentissage à la prise de parole au lycée.

— IDENTIFIER LES BESOINS DES ÉLÈVES ET PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

Poser un diagnostic avec les évaluations nationales de 6e

Les résultats des évaluations nationales de 6e apportent des repères essentiels à tous les niveaux d'action : la classe, l'équipe pédagogique, l'établissement, le bassin, le département, l'académie, le territoire national.
Des modifications significatives ont eu lieu à la rentrée 2020 dans l'objectif majeur de permettre un meilleur diagnostic des acquis des élèves et de mieux prendre en charge leurs difficultés :

- un calendrier de passation avancé ;
- des tests spécifiques : en mathématiques, la résolution de problèmes ; en français, la compréhension de l'écrit et la fluence.

Le test de fluence permet de connaître la capacité des élèves à lire correctement un texte à voix haute en temps limité. **Ces évaluations auront lieu du 13 septembre au 1er octobre.**

L'accent est désormais mis sur **l'accompagnement des besoins repérés grâce aux résultats de ces évaluations**.
Des actions ont déjà été engagées pour dynamiser et généraliser les pratiques d'exploitation des évaluations nationales en académie.

Renforcer Devoirs faits pour s'adapter aux besoins de tous les élèves

L'accompagnement scolaire est renforcé au collège avec le dispositif Devoirs faits qui est mis en place dès les premiers jours de septembre.
En s'adaptant au contexte de chaque

établissement et en diversifiant son offre du point de vue de ses modalités, Devoirs faits a su répondre au défi pédagogique que la crise sanitaire a imposé au système éducatif. Le dispositif s'est enrichi d'une nouvelle dimension avec le développement de **e-Devoirs faits**, permettant notamment aux collégiens des milieux ruraux rencontrant des difficultés de transport de bénéficier d'une aide aux devoirs à distance, organisée par leur collège. Au total, **plus d'un élève sur trois bénéficie de plusieurs heures d'accompagnement de ses devoirs par semaine.**

Devoirs faits, une aide renforcée avec e-Devoirs faits

- En 2017, mise en place du dispositif Devoirs faits, un temps d'étude accompagnée et gratuite proposé aux collégiens pour faire leurs devoirs.
- **En 2020-2021,** plus de **770 000** élèves ont bénéficié du dispositif, près d'1 collégien sur 2 en éducation prioritaire, 1 collégien sur 3 à l'échelle nationale.
- 1 collégien bénéficie en moyenne de plus de **2 h** par semaine pour faire ses devoirs en dehors des heures de classe et **62 %** des heures de Devoirs faits sont assurées par des professeurs.
- **e-Devoirs faits** est une aide aux devoirs à distance dématérialisée, notamment pour les collégiens des milieux ruraux rencontrant des difficultés de transport.

Devoirs faits dans l'académie de Toulouse

- L'an dernier, plus de **31 000** élèves ont bénéficié du dispositif.
- **33 %** des collégiens.
- En moyenne, un collégien bénéficie de **2,5** heures par semaine.

— ENRICHIR LE PARCOURS DE L'ÉLÈVE AU COLLÈGE

La maîtrise de l'expression orale est une compétence indispensable pour la réussite de la vie professionnelle et personnelle. Elle est même l'une des premières compétences que doivent acquérir les élèves pour pouvoir s'accomplir. C'est pourquoi **la pratique de l'oral est encouragée au collège**.

La mise en place expérimentale d'une demi-heure d'éloquence en 3e a bénéficié à plus de 365 collèges cette année. Cette expérimentation est renouvelée à la rentrée car **l'oral doit constituer une priorité dans les apprentissages tout au long du parcours de l'élève jusqu'au lycée** afin qu'il accède à la maîtrise d'une parole qui soit construite et réfléchie.

2020-2021 : expérimentation d'un enseignement d'éloquence

- **367** établissements volontaires ont mis en place l'expérimentation.
- Plus de **20 000** élèves bénéficient de l'expérimentation.

© Marie Genel – MENJS

3.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES

© Xavier Schwebel - MENJS

© Julie Bourges - MENJS

3.1 DÉVELOPPER UN GRAND SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Plus de **400 000** élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires à la rentrée 2021, soit une augmentation de **19 %** en cinq ans.
- **125 500** accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), soit une augmentation de **35 %** en cinq ans.
- **+ 1 300** unités localisées d'inclusion scolaire (Ulis), de l'école élémentaire au lycée.
- Une nouvelle organisation territoriale : un service de l'École inclusive dans chaque département et **100 %** du territoire national couvert par des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) à la rentrée 2021.
- L'ouverture à tous les publics de la plateforme Cap École inclusive.

— L'INCLUSION, UNE PRIORITÉ

L'École de la République est attentive à chacun de ses élèves et en capacité de les accueillir tous. C'est pourquoi la scolarisation des élèves en situation de handicap est une priorité du Gouvernement qui a souhaité la création d'un véritable service public de l'École inclusive.
À travers cette attention portée à chacun, l'École inclusive participe aux finalités de l'École de la confiance : l'élévation générale du niveau et la lutte contre les inégalités. Continuer à rendre l'École accessible à tous, poursuivre le travail pour que chaque élève, quel que soit son handicap, puisse être scolarisé et accompagné, illustre au quotidien les valeurs de l'École de la République.

— S'ADAPTER AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS ET FLUIDIFIER LES PARCOURS

La rentrée 2021 amplifiera encore le mouvement de création de dispositifs inclusifs sur l'ensemble du territoire, avec l'ouverture de **350 Ulis et de 85 unités d'enseignement** pour les élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme.
Par ailleurs, les commissions d'affectation spécifiques pour les élèves en situation de handicap permettent de ne laisser aucun élève au bord du chemin. En lien avec tous les partenaires, des actions sont mises en place afin de construire des parcours de scolarisation pour des élèves sans solution.
Ces parcours se diversifient et s'allongent ;

à la rentrée scolaire 2021, la part d'élèves en situation de handicap sera supérieure dans le second degré à celle dans le premier degré.

— ORGANISER L'ÉCOUTE ET L'ACCUEIL DES FAMILLES

Pour accompagner et simplifier les démarches des familles des élèves en situation de handicap, plusieurs dispositifs sont mis en place :
• **des cellules d'écoute** et de réponse aux familles dans chaque département. En parallèle, la cellule nationale Aide handicap École est joignable toute l'année via un numéro vert unique ;
• **un entretien d'accueil** de l'élève avec l'enseignant et l'AESH pour faire le point sur les modalités de sa scolarisation ;
• **la simplification des procédures** d'aménagement d'épreuves ;
• **la création d'un livret** de parcours inclusif évolutif à partir de l'automne 2021.

— METTRE EN PLACE UNE FORMATION RENFORCÉE

La formation des personnels contribue à une meilleure connaissance des besoins particuliers des élèves. Aussi l'offre de formation s'enrichit-elle encore :
• **en formation initiale**, dans les Inspé, les professeurs et personnels d'éducation bénéficieront d'un module de formation de 25 heures minimum dédié à l'École inclusive. Les AESH bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures ;
• **dans le cadre de la formation continue**, des modules de formations d'initiative nationale (MIN), des formations thématiques sur l'École inclusive, ou encore des formations « croisées » avec le secteur médico-social sont proposés aux enseignants et aux AESH. Se développent également des formations d'initiative locale qui répondent aux problématiques spécifiques d'un territoire ;
• afin de développer le nombre d'**enseignants ressources pour l'École inclusive**, le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) peut désormais être obtenu par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle ;
• enfin, la **plateforme de ressources Cap École inclusive**, ouverte à tous, s'enrichit d'un nouvel onglet orientation et l'insertion professionnelle.

— RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LE MÉDICO-SOCIAL

Un parcours scolaire sans rupture qui corresponde aux besoins d'un élève en situation de handicap nécessite une coopération étroite avec le secteur médico-social. Celle-ci s'illustre par :
• **un pilotage local** entre les rectorats et les agences régionales de santé (ARS) au travers des comités départementaux de suivi de l'École inclusive ;
• **le développement d'équipes mobiles** d'appui à la scolarisation ;
• **un meilleur accompagnement** des enfants présentant des troubles du neuro-développement grâce aux plateformes 0-6 ans et 7-12 ans et 101 postes de professeurs ressources TSA ;
• **l'augmentation de places** de Sessad.

— PILOTER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Au regard des nombreuses actions conduites en faveur de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, il est essentiel de se doter de moyens de pilotage et d'évaluation tant au niveau national, académique que départemental. Cette dynamique qualitative repose sur :
• un comité national de suivi de l'École inclusive ;
• une démarche d'auto-évaluation grâce au référentiel Pial ;
• la promotion de la démarche Qualinclus dans chaque département ;
• le déploiement d'un système d'information « École inclusive » qui permettra de mieux suivre les parcours scolaires des élèves, de proposer plus rapidement des aménagements pédagogiques et de faciliter le partage d'information entre la famille et les professionnels.

Dans l'académie de Toulouse

• **21 000** élèves en situation de handicap soit **3 %** des élèves.
• **75%** d'entre eux nécessitent la présence à leur côté d'un AESH.
• **5 212** élèves dans les dispositifs Ulis (**2 227** Ulis 1er degré et **2 985** Ulis 2d degré).
• **+150** AESH recrutés à la rentrée 2021.

Numérique et inclusion dans l'académie de Toulouse

Entre mars 2021 et fin 2022, **141** robots de téléprésence pour les élèves empêchés (hospitalisation longue durée) seront déployés dans l'académie.

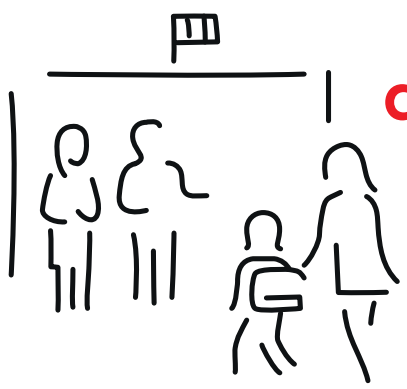

Le service public de l'École inclusive

Objectif : assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée en prenant en compte leurs singularités.

La scolarisation des élèves en situation de handicap : état des lieux

	→ Élèves en situation de handicap scolarisés	→ Accompagnants (AESH)
2017	321 500	92 700
2018	338 000	97 800
2019	361 000	105 200
2020	384 000	117 200
2021	+ de 400 000	125 500

+ 35 % d'accompagnants entre 2017 et 2021

+ Recrutement d'AESH référents
+ Contrats pérennes
+ Courriel académique

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES

1

CELLULES D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE

0 805 805 110

n° vert actif toute l'année

ENTRETIEN D'ACCUEIL DES FAMILLES

avec l'équipe pédagogique

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT AUX EXAMENS

simplification de la procédure : un formulaire unique par examen

COMMISSION SPÉCIFIQUE D'AFFECTATION

instance départementale chargée de proposer une affectation aux élèves en situation de handicap sans solution de scolarisation

2 DES PARCOURS DE SCOLARISATION TOUJOURS PLUS PERSONNALISÉS

UN MAILLAGE TERRITORIAL PLUS FIN

- **Nouveaux dispositifs de scolarisation**

+ 1 300 Ulis
+ 115 UEMA
+ 90 UEEA
ou DAR ouverts depuis 2017

- **Déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)**

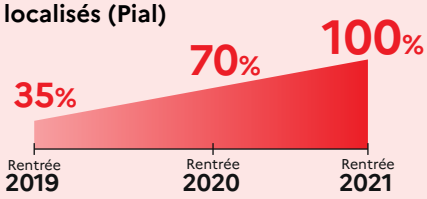

LA STRATÉGIE AUTISME

+ 101 postes de professeurs ressources TSA

- Plateformes TSA-TND 0-7 ans
- Plateformes TSA-TND 7-12 ans

L'APPUI DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

- Équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas)
- Pial renforcés
- **+ 2 000** places en Sessad en 2021

3 UNE FORMATION SOUTENUE POUR LES PERSONNELS

FORMATION INITIALE

- Une formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs
- **60 h** de formation pour les AESH

FORMATION SPÉCIALISÉE

- Création du Cappei
- Obtention possible du Cappei par validation des acquis de l'expérience professionnelle
- **1 400** départs en formation par an

FORMATION CONTINUE

- Augmentation du nombre de stages nationaux de formation : **x 2,5** depuis 2017
- L'École inclusive priorité des plans de formation académiques

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Création de Cap École inclusive
- Nombreuses ressources sur Éduscol et les sites académiques

Le pilotage de l'École inclusive

- **Les comités départementaux de suivi de l'École inclusive** sont chargés de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes en situation de handicap.
- **Le comité national** est chargé de suivre le déploiement de l'École inclusive sur le territoire et d'en identifier les conditions de réussite.

© Stéphanie Lacombe - MENJS

3.2 NE LAISSER AUCUN JEUNE SANS SOLUTION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le prolongement de l'instruction obligatoire de 16 à 18 ans.
- Une meilleure identification des jeunes qui ne sont ni en formation, ni en emploi.
- Plus de **65 000** jeunes ont rejoint l'une des solutions proposées au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs depuis la rentrée 2020.
- La fusion des Parcours d'excellence avec les Cordées de la réussite en un seul dispositif avec un accompagnement continu de la 4e à la terminale.

— UNE OBLIGATION POUR LES JEUNES MINEURS NI EN ÉTUDE NI EN EMPLOI

L'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans mise en œuvre en septembre 2020 constitue un levier essentiel pour **lutter contre le décrochage scolaire et faciliter l'accès des jeunes mineurs à la qualification et à l'emploi.**
Établie par la loi du 26 juillet 2019 Pour une École de la confiance, l'obligation de formation vient dans le prolongement de l'instruction obligatoire et instaure une **continuité éducative et pédagogique depuis l'âge de 3 ans jusqu'à 18 ans.** Un nouveau cadre réglementaire accompagne le déploiement de cette mesure ainsi qu'une coordination interministérielle étroite, au niveau national et régional.
Cette mesure vise à attaquer la pauvreté à la racine en œuvrant à l'insertion et à la qualification de chacun, en proposant des solutions de retour en formation sous statut scolaire, d'accès à la qualification et à l'emploi, avec une intervention rapide des réseaux de l'éducation nationale et des missions locales qui sont en charge de contrôler le respect de cette obligation par le jeune.
Elle concerne, en plus des décrocheurs scolaires mineurs, les jeunes diplômés mineurs qui ne poursuivent pas de formation et restent sans emploi, bien qu'étant titulaires d'une certification.
C'est une obligation nouvelle pour le jeune de se former et pour les institutions de trouver des solutions adaptées. Elle s'inscrit dans le cadre du **plan #1jeune1solution, et du Plan national d'investissement dans les compétences** qui s'est fixé pour objectif de :
- former un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et un million de jeunes éloignés du marché du travail ;
- répondre aux besoins des métiers en tension dans une économie en croissance ;

• contribuer à la transformation des compétences, notamment liées à la transition écologique et à la transition numérique.

Dans le cadre de ce plan, il s'agit de repérer et remobiliser les publics « invisibles » et de les accompagner jusqu'à l'emploi ou l'activité durable grâce à un contact humain, à des actions innovantes et à une optimisation de l'offre des solutions cartographiées par territoire.

Un meilleur repérage des jeunes mineurs relevant de l'obligation de formation est à l'œuvre grâce à l'évolution du système d'information dédié au décrochage scolaire qui permettra de repérer plus précocement les jeunes sans solution et d'améliorer le suivi partenarial des CIO et des missions locales.

Une campagne de sensibilisation du plus grand nombre sera mise en œuvre à la rentrée scolaire 2021 avec un plan de communication dédié, appuyé par un numéro vert et la plateforme en ligne Nouvelles chances de l'Onisep.

— LES NOUVELLES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Les chiffres de l'année 2020-2021
• **185 300** bénéficiaires (**+ 105 %** par rapport à 2019-2020).
• **612** cordées et **587** têtes de cordées.
• **35,5 %** des collèges publics et plus de **50 %** des lycées publics encordés.

Les Cordées de la réussite, remodelées par l'instruction interministérielle du 21 juillet 2020, **visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances**.
Afin de promouvoir l'ambition scolaire et la poursuite d'études parmi les élèves les plus défavorisés et dans les territoires les plus éloignés de l'offre de formation et d'emplois, les nouvelles cordées de la réussite proposent un **accompagnement personnalisé** en articulant des activités d'ouverture culturelle et de découverte des métiers avec un accompagnement individuel **sous la forme du mentorat.**
Afin d'ouvrir le champ des possibles, les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur se diversifient : universités, IUT, grandes écoles, lycées avec des formations du supérieur (BTS et CPGE) et écoles du service public (instituts régionaux d'administration, école nationale des finances publiques, école des officiers de la gendarmerie nationale, écoles de la police nationale, etc.).

En 2021-2022, les Cordées de la réussite seront déployées dans tous les collèges relevant de l'éducation prioritaire et s'étendront plus largement aux territoires ruraux et isolés où les ambitions des collégiens et lycéens sont souvent bridées du fait de l'éloignement des opportunités. Lycéens professionnels et lycéens technologiques pourront aussi entrer dans des Cordées de la réussite.

D'ores et déjà, le nombre d'élèves bénéficiaires du dispositif a plus que doublé et l'objectif de **200 000 jeunes encordés** fixé par le président de la République sera atteint dès la rentrée 2021. Cette montée en puissance a été rendue possible grâce à une dotation supplémentaire de 10 millions d'euros dans le cadre du Plan de relance.

Les cordées de la réussite dans l'académie de Toulouse

• **186** cordées de la réussite.
• **21** têtes de cordée.
• **30 %** de collèges et lycées encordés.
• **100 %** des collèges REP/REP+.

Le programme DISPO est un des dispositifs labellisés cordées de la réussite proposé par SciencesPo Toulouse.

© Stéphanie Lacombe - MENJS

3.3 DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS LES ÉLÈVES SUR TOUT LE TERRITOIRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Une **amélioration des conditions d'apprentissage** : dédoublement des classes de grandes sections de maternelle, de CP et CE1 en éducation prioritaire et plafonnement à 24 élèves pour ces mêmes classes dans les autres territoires.
- Le **renforcement des alliances éducatives** avec le Plan mercredi et les Cités éducatives, mais aussi les territoires éducatifs ruraux, les internats d'excellence ou encore les vacances apprenantes.
- L'expérimentation des **Contrats locaux d'accompagnement** (CLA) à la rentrée 2021 dans les écoles, les collèges et les lycées défavorisés.
- Un soutien constant à l'**École rurale**.
- **L'extension des bourses au mérite** et la revalorisation de la prime d'internat.

— DIFFÉRENCIATION TERRITORIALE ET ALLIANCES ÉDUCATIVES

Des Territoires éducatifs ruraux pour conforter l'École rurale

L'École rurale se caractérise par une bonne performance scolaire, au moins jusqu'à la fin du collège, mais par une moindre ambition des élèves en matière d'orientation et de poursuite d'études.

Afin de garantir aux élèves de ces territoires les mêmes chances d'avenir, le programme des Territoires éducatifs ruraux, expérimenté depuis janvier 2021 dans trois académies préfiguratrices (Amiens, Nancy-Metz et Normandie), doit permettre de constituer un **réseau de coopérations autour de l'École comme point d'ancrage territorial.**

Le programme s'adresse aux territoires fragilisés par leur situation géographique (ruralité, zone de montagne, petits bourgs et villes isolées) et se déploie autour d'un réseau constitué d'au moins un collège et ses écoles de rattachement. Les lycées peuvent également être associés au projet.

Trois leviers sont mobilisés :
- le renforcement des coopérations locales et des alliances éducatives ;
- l'enrichissement de l'offre pédagogique et éducative et la mobilisation des dispositifs

d'accompagnement à l'orientation et d'égalité des chances ;
• le soutien à l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels.

Les territoires éducatifs ruraux en chiffres
• **24** territoires pilotes
• **24 000** élèves
• **155** écoles
• **27** collèges

Les Cités éducatives, un label d'excellence

Le programme des Cités éducatives est né de la nécessité d'engager une action renforcée en matière éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville les plus en difficulté. Impulsé à partir d'initiatives locales associant les services de l'État, les collectivités, les associations et les habitants des quartiers, **le programme vise à mobiliser et mieux articuler les acteurs locaux engagés autour de l'enjeu éducatif** pour assurer la continuité éducative et sécuriser les parcours des enfants et des jeunes, depuis la petite enfance, jusqu'à l'insertion professionnelle.
Dotées de moyens inédits (230 millions d'euros de la politique de la ville sur la période 2019-2022), les Cités éducatives reposent sur une gouvernance tripartite, organisée autour du principal du collège, chef de file de la Cité éducative.

Les Cités éducatives en chiffres
• **126** Cités éducatives labellisée .
• Plus de **700 000** enfants et jeunes âgés de moins de 24 ans bénéficiaires.
Objectif 2022 : 200 Cités éducatives sur tout le territoire.

Deux cités éducatives dans l'académie de Toulouse

• **2** cités éducatives sur la commune de Toulouse : celle du quartier du Grand Mirail (1re vague de labellisation fin 2019) et celle des quartiers Nord (2e vague, annoncée au printemps 2021).
• La quasi-totalité des réseaux d'éducation prioritaire de Haute-Garonne sont situés sur le périmètre de ces deux cités éducatives.
• **17 000** élèves et **60** établissements scolaires sur le périmètre des deux cités éducatives.
• Présence de **4** médiateurs recrutés pour accompagner les familles et faire le lien avec les établissements scolaires, les administrations, les associations.

Pour visionner la vidéo sur les médiateurs de la cité éducative du Grand Mirail :
https://www.youtube.com/watch?v=FolkFT4muYk&t=19s

— SOUTIEN AUX TERRITOIRES ET PROMOTION DES PARTENARIATS ÉCONOMIQUES LOCAUX

Les Campus des métiers

Plus de 100 Campus des métiers et des qualifications répartis sur l'ensemble du territoire national soutiennent, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Construits autour d'un secteur d'activité d'excellence (éco-construction, énergies nouvelles, numérique, mécatronique, etc.), ils associent les régions et les représentants économiques de la filière, dès leur conception puis dans le cadre de la gouvernance stratégique et opérationnelle du campus. Un Campus repose donc toujours sur un triptyque :
• soutenir le développement d'une filière porteuse d'avenir (PIA) ;
• maintenir des compétences dans un territoire ;
• améliorer l'excellence de la formation.

Pour accélérer ces transformations, **depuis 2020, 35 Campus reconnus d'excellence ont bénéficié de 160 millions d'euros d'investissement** pour accélérer l'évolution de leur offre de formation. La moitié de ces investissements provient des régions, des branches et entreprises partenaires et l'autre moitié de subventions du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Ces financements se prolongent en 2022 dans le cadre du Plan de relance.

Les Territoires numériques éducatifs

La formation par et au numérique s'est imposée comme une priorité lors de la crise sanitaire. Dans ce cadre, le dispositif, financé par le Programme d'investissements

d'avenir, appelé Territoires numériques éducatifs (TNE) propose une **vision globale de la politique numérique,** en déployant simultanément des formations pour les professeurs (proposées par Réseau Canopé et les académies), des équipements pour les élèves, les écoles et les établissements, des ressources pour les professeurs et un accompagnement pour les parents d'élèves. De nouveaux TNE verront le jour à la rentrée 2021 dans 10 départements représentatifs de la diversité du territoire national.

Les établissements de service

L'expérimentation d'établissements de service vise à implanter, dans un collège ou un lycée, un espace d'accueil, identifiable et accessible par des visiteurs extérieurs, pendant et hors du temps scolaire, offrant des services à tout ou partie de ces publics : élèves et jeunes non scolarisés d'abord mais aussi parents, personnels de l'éducation nationale, adultes et usagers. L'enjeu est à la fois de « territorialiser » l'action publique en matière d'éducation, de formation et de jeunesse et de construire une offre intégrée misant sur le rapprochement entre usagers et services et sur la synergie entre les services de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et du monde associatif.

— SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES

Deux nouvelles mesures à la rentrée 2021

• **La revalorisation de la prime d'internat** a pour objectif de couvrir le plus largement possible les frais de pension des élèves boursiers internes. À la rentrée scolaire 2020, une première revalorisation avait permis de passer d'un montant forfaitaire unique de 258 € à un montant variable selon l'échelon de l'élève boursier. Une deuxième étape sera franchie à la rentrée 2021 avec une augmentation de la prime d'internat de 69 € dès le premier échelon et une progression de 69 € entre chaque échelon pour atteindre 672 € pour les élèves boursiers à l'échelon 6 du lycée, soit une augmentation totale de 160 % par rapport à la rentrée scolaire 2019.

• **L'extension de la bourse au mérite aux élèves de CAP** : dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, l'extension de la bourse au mérite (aujourd'hui uniquement réservée aux élèves inscrits dans un cursus menant à un baccalauréat général, technologique ou professionnel) aux élèves boursiers scolarisés en CAP répond à la volonté de promouvoir l'excellence de la voie professionnelle et d'établir une équité de traitement pour les élèves souhaitant intégrer une formation permettant une insertion professionnelle rapide à l'issue de la troisième.

En 2021, plus de 812 millions d'euros sont consacrés à l'ensemble des dispositifs de bourses de collège et de lycée, soit 4,5 % de plus qu'en 2020.
En complément de ces aides, le ministère prévoit une enveloppe de plus de 51 millions d'euros, en augmentation de près de 60 % par rapport à 2020, dédiée aux fonds sociaux pour soutenir la scolarité des élèves des familles les plus fragiles.

L'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire, versée par la caisse des allocations familiales et destinée aux familles d'enfants scolarisés de six à dix-huit ans, vient compléter les aides aux ménages les plus modestes. Cette aide a bénéficié à 5,4 millions d'enfants en 2020 et s'élève à 2,59 milliards d'euros.

Aider les apprentis dans l'académie de Toulouse

Afin de faciliter le suivi de la formation des apprentis et éviter des ruptures, le pack « un contrat, un logement, un permis » spécifique à l'académie permet de donner les moyens de réussir aux jeunes apprentis avec 3 volets :
- Aider le futur apprenti à trouver un contrat d'apprentissage avec un employeur ;
- Permettre au futur apprenti de pouvoir se loger à proximité de son lieu de formation et/ou de son lieu de travail. L'internat est une solution idéale tant d'un point de vue de la proximité avec le lieu de formation que d'un point de vue financier ;
- Accompagner les apprentis vers l'obtention du permis de conduire, avec une aide possible de 1200 €.

© Laurent Villeret - MENJS

3.4 VISER LES SOMMETS GRÂCE AUX INTERNATS D'EXCELLENCE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un nouveau modèle d'internat fondé sur une dynamique de projet centrée sur la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves.
- Un projet soutenu par le Plan de relance qui a permis d'accompagner la réhabilitation ou la création de 54 Internats d'excellence.
- **À la rentrée 2021 :**
  – **307** Internats d'excellence ;
  – qui pourront accueillir jusqu'à **30 000** jeunes.
- **À l'horizon 2022 :**
  – création de près de **1 500** places d'internat supplémentaires ;
  – réhabilitation de plus de 3 000 places d'Internats d'excellence.
- La revalorisation de la prime d'internat pour les élèves boursiers.

— UNE RELANCE DE LA POLITIQUE DES INTERNATS : ENJEUX ET OBJECTIFS

L'histoire de l'internat est consubstantielle à celle de l'École de la République. Dans une France à dominante rurale, il revêt initialement une fonction d'hébergement : il permet à des générations d'élèves d'accéder à l'enseignement secondaire. L'internat devient alors un outil primordial de développement et de démocratisation de l'École républicaine. Moyen essentiel de scolarisation dans le secondaire pendant les années 1960, l'internat a ensuite vu son attractivité décliner au fil des décennies sous l'effet de l'exode vers les villes, dans lesquelles s'est multipliée l'offre d'établissements scolaires et de moyens de transports.

Un maillage territorial qui garantit l'égal accès de tous les élèves à l'internat

C'est dans cet esprit que l'appel à projets Internats d'excellence a été lancé en 2020 : 307 internats ont ainsi été sélectionnés pour recevoir le **label Internat d'excellence** à la rentrée 2021. Le label **garantit ainsi la qualité des projets pédagogiques et éducatifs des internats sélectionnés**.
Répartis sur tout le territoire, ils répondent à l'exigence de proximité pour qu'aucun élève ne voie son ambition limitée par des obstacles géographiques ou financiers. Ainsi, **avec au moins un Internat d'excellence par département, 30 000 élèves pourront être accueillis** et suivre une scolarité au plus près de leurs besoins et de leurs envies.

— UN NOUVEAU MODÈLE D'INTERNAT

L'internat est un atout concret pour lutter contre les déterminismes sociaux et donner **un égal accès à l'excellence pour tous.** L'objectif des Internats d'excellence est d'accompagner les collégiens et les lycéens au plus près de leurs besoins éducatifs et pédagogiques afin de les conduire au maximum de leur potentiel. La dimension essentielle de l'internat, véritable lieu de vie, est le bien-être des élèves. Il s'agit d'assurer la réussite scolaire et éducative de tous ceux qui y sont accueillis par un projet pédagogique ambitieux pour chaque élève et par une offre culturelle et sportive de qualité. **Les élèves des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des territoires ruraux sont particulièrement concernés.**

Un projet éducatif de qualité, porteur de réussite scolaire

Le projet éducatif constitue le socle de la réussite des élèves internes tant au plan personnel que scolaire. Il est construit autour de thèmes porteurs pour l'épanouissement et l'avenir des élèves, permettant à l'internat de se distinguer selon une dominante thématique ou professionnelle. Ces « colorations » assurent une meilleure lisibilité de l'offre éducative de l'internat et visent l'égal accès de tous à un éventail de domaines tels que la pratique artistique ou sportive, un perfectionnement linguistique, le numérique, le développement durable, les sciences ou la découverte d'un métier par la voie professionnelle.

Un levier en faveur de la mixité sociale

Conçu comme « une chance de plus », l'internat est destiné aux élèves qui souhaitent vivre leur scolarité autrement. Il s'inscrit pleinement dans l'enjeu de mixité sociale et rassemble des jeunes de tous les horizons.
L'organisation de l'Internat d'excellence est pensée pour s'adapter au rythme de vie des jeunes. Grâce à un encadrement renforcé, avec des temps de travail quotidiens encadrés, tout est mis en œuvre pour « apprendre à étudier » et favoriser la régularité du travail, qu'il soit personnel ou en groupe.
Les Internats d'excellence ciblent notamment un public scolaire défavorisé, soit par sa condition sociale ou familiale, soit par sa situation économique ou géographique. Changer d'environnement permet alors de se libérer des difficultés pratiques rencontrées chez soi, pour se concentrer sur soi et sur son parcours scolaire, avec une aide personnalisée renforcée.

Une équipe dédiée à l'accompagnement des élèves

La dynamique des Internats d'excellence s'incarne dans chaque établissement à travers une équipe dédiée. Grâce à l'appui de personnels disponibles et à l'écoute des besoins des jeunes, cet encadrement fort produit un effet vertueux sur la vie scolaire des internes, mais aussi sur leur vie personnelle et familiale.

Un internat ancré dans son territoire

L'internat est pensé au regard des besoins et des opportunités de son environnement, il est ancré dans la dynamique du territoire. L'élaboration et le pilotage du projet d'internat, concertés avec les acteurs du territoire, traduisent une volonté de développer des partenariats qui enrichissent l'offre éducative.

Les Internats dans l'académie de Toulouse

- **20** internats d'excellence.

Pour visionner la vidéo sur l'internat d'excellence de la cité scolaire René Billères d'Argelès-Gazost : ***https://www.youtube.com/watch?v=4hmo6ccvIBQ&t=47s***

Pour visionner la vidéo sur l'internat d'excellence au collège Aretha Franklin de Marciac : ***https://www.youtube.com/watch?v=5_kq_rgdvRU&t=1s***

Pour tout savoir sur les internats : ***https://www.ac-toulouse.fr/internats-d-excellence-122290***

© Stéphanie Lacombe - MENJS

3.5 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Outre l'ensemble des dispositifs d'égalité des chances déjà déployés, le MENJS a proposé, dès février 2021 :

- **une action de masse :** une priorité affirmée aux dérogations aux règles de sectorisation pour les élèves boursiers ;
- **une action ciblée :**
  – le renforcement de l'attractivité des collèges les moins favorisés ;
  – l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés.

La politique menée depuis 2017 sur les filières attractives, les langues anciennes ou encore l'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'améliorer l'attractivité des établissements les moins favorisés.

— AFFECTATION : AGIR SUR LES DÉROGATIONS ET LA SECTORISATION

Dérogations : priorité donnée aux élèves boursiers

Le cadre dans lequel les dérogations ont été examinées pour l'affectation en collège lors de la rentrée scolaire 2021 a été réaffirmé et reprécisé. Une priorité impérative a été donnée aux élèves en situation de handicap, aux élèves présentant des besoins médicaux particuliers et aux élèves boursiers. Afin que ces élèves puissent se voir accorder des dérogations, les demandes de dérogation pour convenance personnelle n'ont plus vocation à être acceptées.

Cette mesure doit notamment permettre d'améliorer l'accès des élèves boursiers aux collèges favorisés.

Poursuivre et amplifier les actions en matière de sectorisation

De nombreuses actions ont été lancées pour la rentrée scolaire 2021, autour de plusieurs axes :

- **La constitution de secteurs multicollèges,** dans le prolongement de l'expérimentation menée dans l'académie de Paris depuis 2016. Les secteurs multicollèges offrent de réelles perspectives de mixité en élargissant le secteur de recrutement à un territoire plus vaste. Dans ce cadre, les familles expriment des vœux d'affectation dans l'un ou l'autre

collège du secteur élargi ; ces vœux sont ensuite traités selon l'ordre de priorité défini par les autorités académiques. Une autre possibilité de renforcement de la mixité sociale consiste, pour un secteur comportant plusieurs collèges, à affecter les élèves du secteur sur l'un ou l'autre des collèges en fonction du niveau (6e, 5e, etc.).

• **Au lycée, l'élargissement du secteur de recrutement à plusieurs établissements** permet d'augmenter le choix des familles et de renforcer la mixité sociale. Cette démarche s'avère d'autant plus pertinente qu'elle s'inscrit dans la continuité de la réforme des lycées : l'adoption d'une carte d'enseignements de spécialité, concertée entre lycées généraux et technologiques d'un même bassin ou d'un réseau d'établissements, permet d'organiser un recrutement des élèves à la même échelle. Les mutualisations entre établissements au sein d'un même bassin de formation permettent de suivre un enseignement de spécialité dans un autre lycée que son lycée de scolarisation.

• La redéfinition des secteurs, le cas échéant dans le cadre d'ouvertures/fermetures d'établissements.

— ACCUEILLIR DAVANTAGE D'ÉLÈVES BOURSIERS

Accueillir davantage d'élèves boursiers dans les établissements les plus favorisés

L'objectif est d'aboutir à une mixité sociale réelle dans les collèges et les lycées, avec pour cible :

• de doubler, au minimum, d'ici deux ans la part des boursiers dans les établissements aux IPS les plus élevés ;

• à terme (cinq ans), de rapprocher la part des boursiers dans les établissements aux IPS les plus élevés des moyennes académiques.

Au-delà de la mise en œuvre de secteurs multilycées ou multicollèges, tous les leviers permettant d'accueillir davantage d'élèves boursiers dans les établissements favorisés sont mobilisés :

• **sections spécifiques :** le caractère dérogatoire de l'affectation dans ces sections permet d'accueillir des élèves boursiers ou issus de collèges REP/REP+ qui souhaitent suivre les enseignements correspondants proposés dans des établissements plus favorisés auxquels ils n'auraient pas eu accès dans leur secteur géographique ;

• **la priorité donnée aux élèves boursiers ou issus de collèges REP+ ou REP peut passer par plusieurs canaux :**

– augmentation du bonus alloué aux boursiers hors secteur ;

– attribution d'une bonification pour les participants aux Cordées de la réussite ;

– accompagnement des familles dans la procédure d'affectation ;

– organisation des jumelages entre un collège défavorisé et un lycée plus favorisé.

• **les Internats d'excellence :** l'internat permet de recruter des élèves géographiquement très éloignés de l'établissement de scolarisation. L'implantation de ces internats dans des établissements favorisés agit concrètement sur la mixité sociale et renforce l'ambition scolaire des internes bénéficiaires en reposant sur les « effets de pairs ».

Plus de mixité sociale pour 100 lycées publics parmi les plus favorisés

En s'appuyant sur ces différents leviers, en fonction de la situation de chaque lycée, un dispositif de contractualisation avec une centaine de lycées est mis en place à la rentrée scolaire 2021 afin que soit significativement augmentée la proportion d'élèves boursiers accueillis dans ces établissements et que soit davantage assurée la réussite des élèves plus défavorisés qui seront accueillis.

Le principe :

• dès la rentrée 2021, et sous réserve que les demandes soient suffisantes, les établissements les plus éloignés de la moyenne académique devront augmenter de 50 % au moins leur proportion d'élèves boursiers et les autres d'au moins 10 %. Cet objectif est modulé en fonction de la situation de chaque établissement mais aussi de ses capacités d'accueil ;

• des engagements seront fixés en matière de réussite des élèves issus de milieux défavorisés accueillis dans l'établissement ;

• les élèves boursiers accueillis dans ces établissements bénéficieront d'un accompagnement afin de favoriser leur épanouissement et leur ouverture culturelle, pour une scolarité réussie.

— RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS LES MOINS FAVORISÉS

Des efforts engagés en matière de répartition de l'offre scolaire

Les actions déjà conduites en matière d'offre de formation (classes bilangues, langues anciennes, éducation artistique et culturelle) ont d'ores et déjà permis de réduire fortement les inégalités entre les établissements favorisés et défavorisés.

La même volonté a présidé à l'élaboration de la carte des spécialités à l'occasion de la réforme du lycée général et technologique. Ainsi, alors que 84 % des lycées publics offraient les trois séries avant la réforme, 93% des lycées publics proposent au moins les sept enseignements de spécialité les plus courants (mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; sciences économiques et sociales). La carte d'implantation de la spécialité numérique et sciences informatiques a notamment permis de valoriser des lycées moins attractifs. L'implantation de la nouvelle spécialité éducation physique, pratiques et culture sportive (EPPCS) vise le même objectif : elle sera ouverte dans **94 lycées** à la rentrée.

Enfin, un travail est en cours sur la carte de formation dans la voie professionnelle, avec le développement de nouveaux diplômes (notamment en matière numérique et cyber), et des partenariats avec le monde professionnel (comme le projet P-Tech à destination de lycéens issus de milieux défavorisés).

Rentrée 2021 : une offre de formation enrichie dans les établissements les moins favorisés

- Implantation de l'enseignement optionnel français et culture antique en 6e.
- Implantation de classes à horaires aménagés (musique, danse, théâtre, etc.).
- Implantation de sections sportives.
- Classes bilingues.

Offrir des parcours d'excellence dans les établissements les moins favorisés

Le renforcement des parcours linguistique, numérique et culturel, le cas échéant adossés au développement des Cordées de la réussite, constitue un levier majeur pour améliorer l'ambition scolaire des élèves et rendre les établissements plus attractifs.

À titre d'illustration, de nombreuses démarches sont engagées à la rentrée 2021 autour de l'apprentissage des langues :

- **logique de préparation renforcée** à des parcours d'excellence à travers les sections internationales ;
- **développement de cursus bilingues** assurant un continuum entre le premier et le second degré ;
- **accords de coopération** entre collèges et lycées offrant une section bachibac pour développer et accompagner l'ambition d'élèves issus de collèges en éducation prioritaire et en zone rurale ;
- **développement du dispositif Emile** (enseignement des matières par l'intégration d'une langue étrangère dans le premier degré).

Le programme toulousain d'amélioration de la mixité sociale des collèges

Le programme d'amélioration de la mixité sociale des collèges toulousains mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2017 est soutenu par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et est réalisé en partenariat avec le conseil départemental de la Haute-Garonne :

- Depuis la rentrée scolaire 2017, + de **850** élèves provenant de **10** écoles élémentaires REP+ ont été affectés dans **11** collèges d'accueil. L'académie de Toulouse a accompagné cette politique par **6** postes de professeurs des écoles dédiés à la liaison CM2-6e, en limitant les effectifs des classes d'accueil à **25** élèves.

- Des résultats encourageants pour le climat scolaire et les apprentissages (fondamentaux, langages, formation du citoyen), avec une réduction des écarts et une ambition renforcée.

Poursuite du dédoublement des classes en éducation prioritaire

20 % des élèves

ne maîtrisent pas
les savoirs fondamentaux
à l'issue de l'école primaire :
- la lecture
- l'écriture
- calcul

3 OBJECTIFS

- Maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi
- Réduction des inégalités sociales
- Renforcement de l'encadrement pédagogique

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

2017	2018	2019	2020	2021
• 100 % des CP dédoublés en REP+	• 100 % des CP dédoublés en REP+ • 100 % des CP dédoublés en REP • 75 % des CE1 dédoublés en REP+	• 100 % des CP dédoublés en REP+ • 100 % des CP dédoublés en REP • 100 % des CE1 dédoublés en REP+ • 100 % des CE1 dédoublés en REP	• 100 % des CP dédoublés en REP+ • 100 % des CP dédoublés en REP • 100 % des CE1 dédoublés en REP+ • 100 % des CE1 dédoublés en REP • 15 % des GS dédoublées en REP/REP+	• 100 % des CP dédoublés en REP+ • 100 % des CP dédoublés en REP • 100 % des CE1 dédoublés en REP+ • 100 % des CE1 dédoublés en REP • **50 % des GS dédoublées en REP/REP+**

À la rentrée scolaire 2021, **330 000 élèves** sont concernés.

PLAFONNEMENT DES CLASSES À 24

+ de 86 %
des classes de GS, CP et CE1
de l'enseignement public bénéficieront d'un effectif inférieur ou égal à 24 élèves à la rentrée 2021.

© Stéphanie Lacombe - MENJS

3.6 PRÉSERVER LA SANTÉ DES ÉLÈVES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- 2019 : déploiement de la démarche **École promotrice de santé** comportant notamment une éducation à l'alimentation et au goût
- 2019 : déploiement du dispositif **Petits déjeuners**.
- 2020-2021 : attention renforcée aux conséquences psychologiques de la crise sanitaire sur les élèves.
- 2021 : déploiement et renforcement de **nouveaux dispositifs d'éducation à la sexualité**.
- 2021 : lancement d'une stratégie nationale de prévention et de détection des violences sexuelles, notamment intra-familiales.

— ADOPTER ET PROMOUVOIR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ, POUR LES ÉLÈVES

Lutter contre les inégalités sociales et de santé

Nombreux sont les troubles de la santé pouvant avoir des effets sur la réussite des élèves. Parfois mal dépistés, ils sont sources d'accroissement des inégalités. L'éducation nationale assure, pour les élèves qui en ont besoin, **un repérage précoce des signes qui peuvent entraîner des difficultés ultérieures d'apprentissage** en grande section de maternelle ou au cours préparatoire. Une seconde visite a également lieu au cours de la douzième année de l'élève, ainsi que des consultations à la demande des élèves, des parents ou des enseignants.

Lorsque des problèmes de santé ont été repérés, les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale travaillent en lien avec les parents et l'équipe éducative, afin qu'une prise en charge et un suivi adaptés à l'enfant ou à l'adolescent soient réalisés.

Depuis 2020, les élèves ayant besoin d'un accueil individualisé pour une raison de santé physique ou psychique bénéficient d'un accompagnement plus sécurisé, d'une meilleure continuité pédagogique et du maintien de leurs liens sociaux avec leur classe pendant leurs temps de soin.

De la maternelle au lycée : prévenir, protéger et éduquer à la santé

Fondée sur le développement des compétences psychosociales, l'éducation à la santé permet d'accompagner chaque élève dans la mise en œuvre de choix éclairés et responsables en matière de santé.

L'ensemble des actions d'éducation à la santé sont centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires qui tendent à éviter la survenue de maladies ou de traumatismes ou à maintenir et à améliorer la santé.
Cette démarche, visant à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative, permet d'assurer la protection au quotidien de la communauté scolaire.

Une École promotrice de santé

Depuis 2020, l'éducation nationale renouvelle son approche de la santé. **La santé n'est plus considérée uniquement comme l'absence de maladie mais comme un état de bien-être physique, psychique et social vers lequel il faut tendre.**
Pour promouvoir la santé, le bien-être et la réussite scolaire de tous les élèves, la démarche École promotrice de santé doit permettre d'améliorer les conditions de vie quotidienne au sein d'une école et d'un établissement scolaire. Elle s'appuie sur les valeurs d'équité, d'inclusion, de non-discrimination et de justice sociale.

La démarche consiste à faire converger des actions ponctuelles et inscrire la promotion de la santé dans une approche globale, durable et reliée au continuum éducatif. Impulsée par les personnels d'encadrement, elle est l'affaire de tous. Elle s'appuie sur les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), issus de la loi climat-résilience, et sur l'engagement des élèves.

— MIEUX DANS SON CORPS, MIEUX DANS SA TÊTE

Éduquer à l'alimentation et au goût

L'éducation à la nutrition intervient dès l'école, où les enfants acquièrent leurs premières habitudes alimentaires. Les enseignants jouent un rôle clé pour apprendre aux élèves les règles d'un bon comportement alimentaire et leur faire connaître les effets de l'alimentation sur la santé.

Afin de soutenir les équipes éducatives, un vademecum d'éducation à l'alimentation et au goût a été diffusé en 2020. Cette éducation transversale peut être appréhendée par l'ensemble de la communauté éducative dans la totalité du fait alimentaire, qui se décline en plusieurs dimensions : nutritionnelle, sensorielle, environnementale et écologique, patrimoniale et culturelle.

Des petits déjeuners à l'école contre la précarité alimentaire
• **238 000** bénéficiaires depuis septembre 2020.

Le petit déjeuner est un repas à part entière et doit représenter entre **20** et **25 %** des apports énergétiques sur l'ensemble d'une journée. Depuis 2019, un petit déjeuner est distribué dans les écoles volontaires pour soutenir les familles les plus fragiles. Une nouvelle dynamique va être donnée à cette action **à la rentrée 2021** pour l'élargir à un nombre plus important d'élèves, au-delà des périmètres de l'éducation prioritaire.

Encourager l'activité physique quotidienne

La pratique quotidienne d'activité des jeunes est encore insuffisante. Face à l'augmentation préoccupante des problèmes liés au surpoids et à l'obésité chez les enfants et les adolescents, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports développe de nouveaux programmes sur les différents temps de l'élève.
En collaboration avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé à destination des écoles élémentaires pour promouvoir **30 minutes d'activité physique par jour.** Les formes que peuvent prendre ces 30 minutes sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école.

Favoriser le bien-être des élèves face à la crise sanitaire

La majorité des élèves ont trouvé au sein de leur milieu familial un environnement protecteur et rassurant face à la crise. Toutefois, les périodes de confinement et de déconfinement ont pu générer, chez de nombreux enfants et adolescents, un niveau élevé d'anxiété. Ce dernier a pu faire apparaître ou aggraver des symptômes de stress ou de détresse psychologique, voire des troubles anxieux ou psychopathologiques chez certains d'entre eux.

Les équipes éducatives sont pleinement mobilisées pour repérer les élèves en souffrance psychologique et les signes de maltraitance susceptibles d'y être associés. Par leur attention quotidienne portée aux élèves, par la qualité de leur relation aux familles, elles participent d'une sécurisation des enfants et des jeunes, et de leur orientation vers les personnels compétents. Pour les soutenir, de nombreux outils, produits notamment en partenariat avec l'hôpital Robert-Debré, ont été diffusés durant la crise.
Désormais, la préoccupation du bien-être des élèves doit s'ancrer dans la durée. De nouvelles ressources seront proposées aux équipes éducatives au cours de l'année 2020-2021 pour répondre à ce défi.

— FORMER LES JEUNES AUX PREMIERS SECOURS ET PROTÉGER TOUTE LA POPULATION

La promotion de la culture de la sécurité civile et l'éducation à la responsabilité constituent des mesures indispensables pour mieux anticiper et réagir à une situation de crise. **La formation aux premiers secours et la sensibilisation aux gestes qui sauvent** visent donc à donner aux élèves les moyens d'être des acteurs à part entière de la sécurité des écoles et établissements scolaires. Cette formation a ainsi une incidence positive sur le comportement de l'élève en développant son sens civique et en valorisant sa propre image.

Être médecin scolaire dans l'académie de Toulouse

Pour visionner la vidéo sur le métier de médecin scolaire : ***https://www.youtube.com/watch?v=iyexhuYtZzE***

— PROTÉGER LES ÉLÈVES FACE AUX VIOLENCES

Le rôle des adultes dans la prévention des violences

Protéger les enfants contre toute forme de violence est un impératif qui s'impose à tous. L'ensemble de la communauté éducative, avec l'appui du service social en faveur des élèves, a été particulièrement mobilisé dans le contexte de la crise sanitaire.
Les violences sexistes ou sexuelles font partie des violences pour lesquelles la mobilisation du ministère est particulièrement forte : harcèlement sexiste, viols et agressions sexuelles, cybersexisme, mariages et unions forcés, mutilations sexuelles, etc. Le guide Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir constitue une ressource pour aider les équipes éducatives des collèges et des lycées à mieux prévenir et agir face aux situations liées à des comportements sexistes, à des violences à caractère sexuel et à leurs conséquences.

Protéger les enfants victimes de violences sexuelles intrafamiliales

Si l'éducation nationale est souvent le premier acteur du repérage des violences sexuelles intrafamiliales, le hashtag #Metooinceste a mis en évidence que l'École doit faire plus. C'est pourquoi les **personnels de santé seront formés dès 2021 au repérage de ces violences,** afin de mieux les détecter, notamment lors des visites médicales obligatoires. Un vademecum permettra dès la rentrée d'aider les personnels à mieux repérer les indices de maltraitance et à mieux les signaler. Enfin, des séances d'éducation à la sexualité seront dédiées à la prévention de ces violences, ainsi que des formations nationales et académiques ouvertes aux personnels.

4.

L'ÉPANOUISSEMENT DANS TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

© Stéphanie Lacombe - MENJS

© Julie Bourges - MENJS

4.1 ACCOMPAGNER LES CENTRES DE LOISIRS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le Plan mercredi a été initié en 2018 pour accompagner les collectivités et soutenir le développement d'activités de loisirs de qualité sur le temps du mercredi.
- Les activités soutenues au titre du Plan mercredi sont culturelles et artistiques (**92 %** des plans signés), sportives (**90 %**), environnementales (**85 %**), civiques (**77 %**), scientifiques et numériques (**57 %**). Elles garantissent une diversité et une progressivité pédagogiques sur l'année, et font appel aux ressources du territoire.
- **5 053** communes sont couvertes par un Plan mercredi.
- **540 000** places ont été labellisées.

— LES OBJECTIFS PARTAGÉS DU PLAN MERCREDI

Le Plan mercredi repose sur l'engagement des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à mettre en place des activités éducatives de grande qualité le mercredi dans un cadre structuré qui est celui d'un accueil de loisirs respectant une « charte qualité Plan mercredi ». La signature d'un Plan mercredi est conditionnée à l'existence d'un projet éducatif territorial (PEdT).

Le Plan mercredi vise à :
- promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi ;
- renforcer la qualité des offres périscolaires et leur complémentarité avec les apprentissages scolaires dans une démarche de continuité éducative ;
- favoriser l'accès à la culture et au sport ;
- réduire les fractures sociales et territoriales.

En 2021, 25 % des communes disposant d'une école publique avaient signé un Plan mercredi avec l'État et la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). L'objectif est désormais d'inciter les communes de très petite taille, souvent situées en milieu rural et ne disposant pas d'accueil de loisirs, de s'engager dans le Plan mercredi. Il s'agit également de relancer une dynamique forte impactée en 2020 et 2021 par la crise sanitaire qui a accentué les difficultés d'organisation d'accueils collectifs de mineurs.

— RELANCER LE PLAN MERCREDI

Des mesures d'accompagnement au bénéfice des collectivités

À compter de la rentrée scolaire 2020, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la caisse nationale des allocations familiales ont lancé un plan de relance bi annuel du Plan mercredi doté d'une enveloppe de **122 millions d'euros**. Ce plan propose des aides à l'investissement pour créer de nouveaux accueils de loisirs fonctionnant notamment le mercredi et pour rénover l'offre existante. Il augmente également les aides au fonctionnement apportées aux collectivités (situées dans les territoires prioritaires en déficit d'offre le mercredi) et apporte une aide à l'ingénierie pour les collectivités désireuses d'être accompagnées dans la création d'une offre nouvelle d'accueil le mercredi et la mise en place de dynamiques partenariales locales. En outre, un appel à projets départementaux a été lancé pour développer la citoyenneté, l'ouverture aux langues et cultures étrangères, l'éducation artistique et culturelle, les sports et l'éducation à l'environnement dans les Plans mercredi. Ce plan s'accompagne enfin de la création d'une plateforme de ressources périscolaires, disponible sur Canopé, et d'un portail « Plan mercredi » sur le site du ministère.

De nombreux acteurs impliqués

Les groupes d'appui départementaux (GAD) : constitués des services de l'État (éducation nationale, jeunesse et sports), de la CAF, du conseil départemental, des associations d'éducation populaire, du mouvement sportif et autres acteurs éducatifs, les GAD ont pour mission d'accompagner les collectivités dans la construction de leur offre périscolaire en lien avec les projets d'écoles, de les soutenir pour trouver des solutions aux difficultés de recrutement de personnels d'animation, de locaux et de transports et de les guider dans les procédures réglementaires et administratives.

Les associations d'éducation populaire : dans le cadre des appels à projets départementaux notamment, elles accompagnent les collectivités dans la mise en place d'un projet éducatif territorial/Plan mercredi grâce à leur expertise pédagogique et en ingénierie de projets. Elles proposent des interventions pédagogiques dans différents domaines, met à disposition des ressources pédagogiques, aide à construire des partenariats avec des équipements culturels et sportifs.

Le mouvement sportif : il met à disposition ses matériels, ses éducateurs et ses bénévoles pour des activités sportives proposées au sein ou à l'extérieur de l'accueil de loisirs.

Les objectifs de relance du Plan mercredi

- **7 500** communes signataires d'un Plan mercredi
- **250 000** nouvelles places ouvertes en accueil de loisirs du mercredi
- Des activités qui s'articulent davantage avec le temps scolaire
- Une attention renforcée aux petites communes.

© Julie Bourges - MENJS

4.2 CONTINUER D'APPRENDRE PENDANT LES VACANCES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- L'opération **Vacances apprenantes** a été initiée à l'été **2020** pour répondre aux besoins liés à la crise sanitaire : renforcer les connaissances des élèves après plusieurs semaines de fermeture des écoles, leur permettre de s'aérer, de se dépenser et de se cultiver.
- Opération reconduite en **2021**, les Vacances apprenantes ont déjà permis à **1 million** d'enfants de profiter d'activités culturelles, sportives ou de nature près de chez eux ou de partir en vacances pendant l'été.
- On compte ainsi près de **250 000** élèves bénéficiaires du dispositif École ouverte en 2020-2021, **570 000** jeunes bénéficiaires des accueils de loisirs, et **70 000** bénéficiaires des Colos apprenantes, dans le cadre de 1 676 séjours labellisés.

— LE DISPOSITIF VACANCES APPRENANTES

L'opération repose sur plusieurs dispositifs qui ont été enrichis et complétés à l'été 2021, dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, afin d'assurer la **consolidation des apprentissages et contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs**, encadrées par des professionnels et leur permettant de retrouver des moments de vie collective et de partage.
Le bilan de la précédente session est le résultat d'une forte mobilisation sur le terrain pour faire face à l'enjeu de la continuité pédagogique : près de **20 000 professeurs et autres personnels** de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ont participé au dispositif. Aux côtés des services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires associatifs se sont également mobilisés à la hauteur de l'enjeu.

Vacances apprenantes dans l'académie de Toulouse

- près de **5 400** élèves ont été accueillis dans 60 établissements porteurs du dispositif Vacances apprenantes, dont 11 écoles, 31 collèges et 18 lycées.

— ÉCOLE OUVERTE

École ouverte, École ouverte buissonnière et Été du pro

Le dispositif **École ouverte** donne la possibilité aux élèves de se rendre dans leur

école, collège ou lycée pendant l'été afin de bénéficier d'activités enrichissantes pour renforcer les apprentissages scolaires, se cultiver, se dépenser et s'aérer. Initialement réservé à l'éducation prioritaire et aux élèves de collège, ce dispositif a été étendu en 2020 à tout le territoire et à tous les niveaux.
Depuis 2020, des **Écoles ouvertes buissonnières** sont également organisées à la campagne, en zone littorale ou montagnarde, pour que les élèves puissent partir à la découverte de la nature et du patrimoine local avec leurs professeurs.
Les lycées professionnels se sont également investis dans ce dispositif, valorisé au titre de **L'été du pro**, permettant ainsi aux lycéens professionnels de consolider leur formation pendant l'été et d'accéder à leurs ateliers.

École Ouverte dans l'académie de Toulouse

- près de **4 360** élèves ont été accueillis dans **9** lycées, **26** collèges et **7** écoles porteurs du dispositif École Ouverte.
- **2** lycées professionnels, **5** collèges et **4** écoles ont proposé le dispositif École ouverte buissonnière à destination de **240** élèves.
- **7** lycées professionnels se sont inscrits dans le dispositif Été du pro pour **800** élèves.

Mon patrimoine à vélo

Dispositif créé pour l'été 2021, **Mon patrimoine à vélo** propose aux élèves du primaire et du secondaire de découvrir à vélo leur patrimoine de proximité (matériel, immatériel, naturel). Ce projet associe donc activité physique et sportive, éducation artistique et culturelle et éducation au développement durable. L'opération se décline au niveau local, en lien avec les associations sportives et socio-sportives, mais également avec les secteurs touristique et culturel et les collectivités territoriales. L'organisation de cette opération s'effectue selon deux modalités possibles : des excursions à la journée, autour d'un dispositif École ouverte ou des circuits itinérants avec séjours et nuitées.

Focus :
Balade cycliste à la découverte du patrimoine tarnais et audois. Du 12 au 16 juillet, 12 élèves issus de la cité éducative du Grand Mirail découvriront à vélo le seuil de Naurouze, l'Archéo-site de Montans en passant par Castres et Albi.

— COLOS APPRENANTES

Labellisés par les services de l'État, les séjours de **Colos apprenantes** associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport, du développement durable. Ces séjours, ouverts à tous les publics, sont pris en charge quasi intégralement par l'État, les collectivités et les associations pour les familles répondant à des critères spécifiques : enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, vivant en zones de revitalisation rurale, en situation de handicap, ainsi que les enfants et jeunes bénéficiant de l'aide sociale à l'enfance.

L'État accompagne ainsi les collectivités et les associations en attribuant une aide entre **400 et 500 € par séjour** pour permettre aux enfants en situation de fragilité de partir en vacances. L'opération a été réitérée cet été dans un contexte de reprise de la vie sociale, avec une ambition sociale et pédagogique renouvelée.

Dans l'académie de Toulouse

Pour visionner la vidéo sur le dispositif Vacances Apprenantes et consulter le dossier de presse :
https://www.ac-toulouse.fr/vacances_apprenantes

Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires

Renforcer ses compétences scolaires | **S'amuser, se dépenser, se cultiver** | **Rencontrer de nouvelles personnes** | **S'engager dans des projets collectifs**

L'ÉCOLE OUVERTE

- **C'EST QUOI ?**
  Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi

→ **3 déclinaisons proposées à l'été 2021 :**

1 ÉCOLE OUVERTE BUISSONNIÈRE

- du CP à la terminale
- des séjours en zone rurale
- sensibilisation au développement durable

2 MON PATRIMOINE À VÉLO – *NOUVEAU*

- du CP à la terminale
- des excursions à la journée ou des séjours
- découverte de son patrimoine de proximité

3 L'ÉTÉ DU PRO

- lycéens professionnels
- dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

LES COLOS APPRENANTES

- **C'EST QUOI ?**
  Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives
- **QUI PARTICIPE ?**
  Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales
- **QUI ORGANISE ?**
  Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise
- **QUELLES ACTIVITÉS ?**
  Renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable

BON À SAVOIR
Une aide de l'État pouvant atteindre **80 %** du coût du séjour*
versée aux collectivités partenaires

* plafonnée à 400 € par mineur et par semaine.

4.3 S'ÉPANOUIR PAR LE SPORT

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **Le renforcement des savoirs fondamentaux** Savoir nager et Savoir rouler à vélo.
- **L'accroissement de la pratique physique et sportive dans le premier degré**, notamment en valorisant les actions menées dans le cadre du sport scolaire par l'Usep, l'UNSS et l'UGSEL, et en généralisant le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne.
- L'incitation des écoles et établissements scolaires à développer des projets sportifs et à lier des partenariats avec les clubs sportifs locaux dans le cadre de la labellisation **Génération 2024**.
- L'accompagnement des jeunes de **6 à 17 ans** à la prise de licence dans un club sportif avec le **Pass'Sport**.

— LE SAVOIR ROULER À VÉLO

Cette mesure partenariale et interministérielle, adoptée lors du comité interministériel à la sécurité routière en janvier 2018, est un axe majeur du **plan Vélo et mobilités actives** présenté par le Premier ministre en septembre 2018.
Le Savoir rouler à vélo a pour objectif le développement de la pratique du vélo en toute sécurité, afin que **tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique de manière autonome dans des conditions réelles de circulation.** Ce programme vise les enfants de 6 à 11 ans et comporte trois blocs (savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler à vélo) représentant 10 heures de formation par enfant, 15 heures pour une classe. Une attestation est délivrée à l'issue de la validation des trois blocs.
Les partenaires du Savoir rouler à vélo proposent des intervenants bénévoles ou professionnels qualifiés et des formations à l'attention des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Etaps), des animateurs jeunesse ainsi que des professeurs des écoles.

— AISANCE AQUATIQUE ET SAVOIR NAGER

Le **Savoir nager** est une priorité gouvernementale. À l'issue du cycle 3 ou au plus tard à la sortie du collège, tous les élèves doivent être en possession de l'attestation du Savoir nager.
Le programme **Aisance aquatique**, initié en 2019 à la suite des noyades trop nombreuses de jeunes enfants durant l'été 2018, s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans. L'objectif est d'apprendre aux enfants à rentrer et sortir de l'eau, s'immerger, construire un nouvel équilibre et traverser

un bassin de 10 mètres pour rejoindre le bord. L'acquisition de l'aisance aquatique s'organise dans le temps scolaire (dans le cadre de l'EPS ou avec une organisation type classe bleue), après l'école ou pendant les vacances (organisation type stage bleu), lors de cycles d'apprentissage condensés dans le temps, directement en grande profondeur, et sans dispositif d'aide à la flottaison.
En 2021, près de 40 000 attestations d'aisance aquatique ont été délivrées. Cette attestation indique qu'un enfant a suivi une séquence d'enseignement de l'aisance aquatique.

— 30 MINUTES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE

En collaboration avec Paris 2024, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est engagé à ce que chaque élève bénéficie, à l'école élémentaire, **d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne, en complément de l'EPS.** Cette initiative, expérimentée en 2020 et lancée en janvier 2021, s'inscrit dans le cadre de l'**École promotrice de santé**, qui fédère les actions éducatives et les projets pédagogiques de promotion de la santé dans le projet d'école, ainsi que dans la stratégie nationale sport-santé 2019–2024 (SNSS).
Les formes de mise en œuvre des 30 minutes d'activité physique quotidienne sont volontairement très souples et très diverses. La cour de récréation, le gymnase, les abords de l'école, voire la salle de classe sont autant d'espaces envisageables. Le dispositif peut avoir lieu en une fois ou être fractionné dans la journée. Il peut être placé le matin comme l'après-midi.
Le contenu de ces séquences est laissé à l'initiative des professeurs, et une tenue sportive n'est pas nécessaire. De nombreuses ressources existent déjà pour aider les professeurs ou intervenants. **Début mars 2021, plus de 1 100 écoles avaient déclaré s'être engagées dans ce dispositif**.

— UNE NOUVELLE SPÉCIALITÉ AU BACCALAURÉAT

La nouvelle spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives proposée aux élèves dès la rentrée 2021, dépassera le champ strict de la pratique sportive et intègrera les champs disciplinaires des sciences et des humanités. Cet enseignement permettra aux lycéens de développer des compétences transversales sur les activités physiques, sportives et artistiques tout en découvrant la diversité des secteurs professionnels qui y sont liés. Il sera mis en place progressivement, dans 1 à 3 établissements par académie à la rentrée 2021 en classe de première, puis en terminale en 2022.

— LE LABEL GÉNÉRATION 2024

Le label Génération 2024 pour les écoles, établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur, vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes et promouvoir l'engagement associatif.

Génération 2024 dans l'académie de Toulouse

- **459** établissements labellisés Génération 2024 : **284** écoles, **133** collèges et **42** lycées.
- **36** ambassadeurs, élèves dans des collèges des 8 départements de l'académie.
- **100** actions menées en faveur de la diffusion des valeurs de l'olympisme et du paralympisme.

Pour visionner la vidéo d'Emily Thouy, championne de karaté : ***https://www.youtube.com/watch?v=7olH1AfxRms***

Pour tout savoir sur le label Génération 2024 : ***https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/g24-toulouse***

— PASS'SPORT

Le confinement a entraîné une augmentation préoccupante de l'inactivité physique et de la sédentarité des jeunes. Cette baisse de la pratique s'observe dans le nombre de licences sportives en 2020-2021 qui a chuté en moyenne de 25 % à 30 % et de 30% à 40 % pour les jeunes dans les territoires prioritaires.
Dans ce contexte, le président de la République a souhaité la création d'un **Pass'Sport, mobilisant 100 millions d'euros** pour soutenir la prise d'une licence dans une association sportive pour plus de **5,4 millions de jeunes** dans 3,3 millions de familles. Le Pass'Sport, qui représente une **aide de l'État de 50 € par enfant**, répond à un enjeu majeur de santé publique, en favorisant la pratique sportive dès le plus jeune âge, et constitue une mesure sociale en faveur des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaires, de l'allocation d'éducation enfant handicapé ou de l'allocation adultes handicapés.

Pass Culture pour les élèves de la 4e à la terminale

AUJOURD'HUI

Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans

Sur l'ensemble du territoire national

300 € à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021-2022

Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4e à la terminale

25 € par an à partir de la 4e, puis **50 €** par an pendant les années de lycée

TROIS OBJECTIFS

1 **100 % des élèves concernés**

2 **Un engagement renforcé** des élèves à des projets culturels

3 **Un parcours d'éducation artistique et culturelle** cohérent et progressif

DEUX DÉCLINAISONS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT	PART INDIVIDUELLE*		PART COLLECTIVE**
Collégiens 4e			25 €/élève
Collégiens 3e			25 €/élève
Lycéens 2de	20 €	+	30 €/élève
Lycéens 1re	30 €	+	20 €/élève
Lycéens Tle	30 €	+	20 €/élève

*La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.
**La part collective permet à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe.

LES ACTEURS

- Association avec le ministère de la Culture
- 1 référent culture par collège et par lycée
- L'outil Adage pour les professeurs pour géolocaliser les offres collectives pass Culture

LE CALENDRIER

- **Octobre 2021**
  Phase de test de l'application dans les académies pilotes de Rennes et Versailles
- **Début 2022**
  Généralisation à toutes les académies

5.

UN MILLION D'HOMMES ET DE FEMMES ENGAGÉS

© Marie Genel - MENJS

5.1 S'APPUYER SUR LES ACQUIS DE LA CRISE SANITAIRE

CE QUI A CHANGÉ

- La mise en place d'une **cellule de continuité pédagogique dans les académies** et d'un réseau national de correspondants académiques « continuité pédagogique ».
- La création d'un **plan de continuité pédagogique** dans tous les établissements.
- Un **protocole sanitaire déployé** au cours de l'année scolaire 2020-2021.
- À partir de novembre 2020 : des tests antigéniques sur prélèvement nasopharyngé.
- À partir du mois de février 2021 : des **campagnes massives de dépistage par tests RT-PCR** sur prélèvement salivaire.
- Au retour des vacances de printemps : des autotests antigéniques.

— METTRE EN ŒUVRE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

La continuité pédagogique à l'échelle européenne

Pour mettre en œuvre l'enseignement à distance, la plupart des pays se sont appuyés sur des **plateformes en ligne** existantes, nationales ou régionales, pour permettre aux élèves de suivre les cours et aux enseignants d'accéder à des ressources utiles. Un certain nombre d'entre eux ont aussi pris des mesures d'urgence et adopté des dispositifs ad hoc pour assurer la continuité pédagogique et limiter les risques de décrochage scolaire. **Selon l'Unesco, la France fait partie des trois pays de l'Union européenne qui ont le moins fermé leurs établissements scolaires.** Au 30 juin 2021, la durée totale de fermeture en France était ainsi de 12 semaines. Dans l'ensemble des pays européens (Suisse comprise), la moyenne de fermeture des écoles au 30 juin 2021 était de 31 semaines (32 semaines hors Suisse).

Structurer la continuité pédagogique en académie en lien avec le ministère

Depuis la rentrée scolaire 2020, une cellule de continuité pédagogique a été mise en place dans l'ensemble des académies et un réseau national de correspondants académiques « continuité pédagogique » a été constitué pour alimenter le dialogue entre le ministère et les acteurs de terrain. Leur rôle est d'accompagner les directeurs

d'école, les chefs d'établissement, les professeurs et parfois les inspecteurs et parents.

Un plan de continuité pour s'adapter à l'évolution sanitaire

Les directeurs d'école et chefs d'établissement ont été invités à la rentrée scolaire 2020 à préparer un plan de continuité pédagogique pour faire face aux différentes situations susceptibles d'intervenir. L'objectif a été d'**assurer la poursuite régulière des apprentissages pour tous les élèves**, dans toutes les disciplines. **Cette démarche est reconduite à la rentrée scolaire 2021.**

Les enseignements de la crise sanitaire

L'enseignement à distance s'est révélé une modalité incontournable pour garantir la continuité pédagogique dans tous les établissements du premier et du second degré. Les usages développés ont favorisé la mise en place de l'enseignement hybride dans les cas de cluster ou de fermeture des écoles et établissements en avril 2021.

Adopter de nouvelles ressources pour favoriser l'usage du numérique

Des services numériques soutiennent les pratiques pédagogiques des professeurs depuis le début de la crise. Le centre national d'enseignement à distance (Cned) a proposé, dès mars 2020, le dispositif **Ma classe à la maison** constitué de trois plateformes et d'une solution de classe virtuelle pour les élèves et les enseignants. En avril 2021, ce sont plus de **10 millions de participants** uniques qui ont utilisé cette classe virtuelle. De plus, les **espaces numériques de travail (ENT)** ont été fortement mobilisés. Ils offrent des services pédagogiques, d'accompagnement de la vie scolaire et de communication à destination de la communauté éducative (élèves, parents, professeurs, personnels administratifs). Au cours de la semaine du 6 au 9 avril 2021, semaine d'enseignement à distance pour tous les élèves, les visites des ENT ont été au nombre de 28 035 368, soit une augmentation de presque 40 % par rapport à la semaine précédente.

« Ma classe à la maison »
Le dispositif du Cned « Ma classe à la maison » évolue à partir de la rentrée scolaire 2021 et propose désormais une formule simplifiée, constituée uniquement de classes virtuelles.
Les professeurs et les élèves n'ont plus besoin de se créer un compte au préalable. En effet, chaque professeur recevra avant la date de prérentrée, deux liens d'accès à ses classes virtuelles, sur sa messagerie académique. Le premier, unique et personnel, lui permet de lancer et d'administrer ses classes virtuelles, préconfigurées sans salle d'attente.
Le second lien est à diffuser à ses élèves afin qu'ils rejoignent la classe virtuelle.
Un accès, en cas de perte de ces liens ou pour créer une classe virtuelle avec salle d'attente, est également disponible depuis le portail intranet académique ou depuis la plateforme du Cned (www.classesvirtuelles.cned.fr). Depuis ce dernier accès, chaque professeur accède à des guides de prise en main du dispositif de classes virtuelles.

— UNE ATTENTION RENFORCÉE À LA SANTÉ PSYCHIQUE DES ÉLÈVES

La situation sanitaire implique des règles strictes, notamment en matière d'accès à certaines activités, d'enseignement hybride, et plus généralement de respect des gestes barrières, qui ont une incidence forte sur la vie quotidienne et les relations sociales des élèves. L'ensemble de ces éléments peut, pour certains élèves, être source d'anxiété et avoir des conséquences psychologiques. L'ensemble des personnels de l'éducation nationale se mobilise afin de mieux prévenir, identifier et accompagner les élèves en situation de fragilité psychologique.

— SÉCURISER L'ESPACE POUR MAINTENIR LES ÉCOLES ET LES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS

Des mesures sanitaires renforcées pour prévenir les contaminations

Le maintien de l'enseignement en présence a été permis par l'**application stricte d'un protocole sanitaire** élaboré en lien avec les autorités sanitaires.
Par ailleurs, lorsque le contexte local le nécessitait, une hybridation des

enseignements a été mise en place dans les lycées et, dans des circonstances exceptionnelles, dans les classes de 4e et de 3e dans les collèges.

Le traçage des contacts en milieu scolaire pour isoler les personnes contagieuses

Le protocole de traçage des contacts a été mis en œuvre dès la rentrée scolaire de septembre 2020. Il a permis d'assurer un isolement rapide des cas confirmés et des contacts à risques. Il a également évolué au cours de l'année scolaire, notamment dans le contexte d'émergence de variants avec la mise en place de la fermeture de classe dès l'apparition d'un cas à compter d'avril 2021.

Une stratégie de dépistage pour briser les chaînes de contamination

Les **tests antigéniques** sur prélèvement nasopharyngé ont été déployés dès le mois de novembre 2020 après l'apparition d'un cluster et dans les zones de circulation active du virus.
À partir du mois de février 2021, le ministère a organisé des campagnes massives de dépistage par **tests RT-PCR sur prélèvement salivaire**, notamment dans les écoles où ce mode de prélèvement moins intrusif était plus adapté aux jeunes enfants.
Au total, ce sont plus de **3,5 millions de tests antigéniques et 4,5 millions de tests salivaires** qui ont été proposés aux élèves et aux personnels du ministère et des collectivités locales travaillant dans les écoles et les établissements scolaires.
En outre, au retour des vacances de printemps, des autotests antigéniques sur prélèvement nasal ont été distribués aux personnels pour qu'ils puissent réaliser deux tests hebdomadaires à leur domicile et des séances d'autotests en établissement, sous la supervision d'un adulte, ont été proposées aux lycéens qui, par la suite, ont pu poursuivre ce dépistage à leur domicile.

Des mesures spécifiques pour protéger les personnels

Tout au long de l'année 2020-2021, le ministère a fourni aux personnels les équipements rendus nécessaires par la crise sanitaire.

Masques fournis par le ministère
- **80 millions** de masques fournis aux personnels des écoles, des établissements scolaires, des services administratifs et aux élèves qui en avaient besoin.
- **600 000** masques inclusifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et les personnels qui travaillent à leurs côtés.

En matière de dépistage, les personnels ont pu bénéficier de l'ensemble des campagnes organisées dans les écoles et les établissements mais également d'un accès prioritaire aux tests RT-PCR en laboratoire de biologie médicale.

S'agissant de la vaccination, des créneaux réservés ont été ouverts à partir du 17 avril pour les personnels de plus de 55 ans en contact avec les élèves et la vaccination a été ouverte à tous les personnels des écoles, collèges et lycées sans condition d'âge dès le 24 mai, avec une semaine d'avance sur la population générale. Les enseignants se sont massivement portés candidats à la vaccination.

Dans l'académie de Toulouse

Durée des fermetures d'établissements scolaires liées au Covid-19

NOMBRE DE SEMAINES DE FERMETURE TOTALES ET PARTIELLES

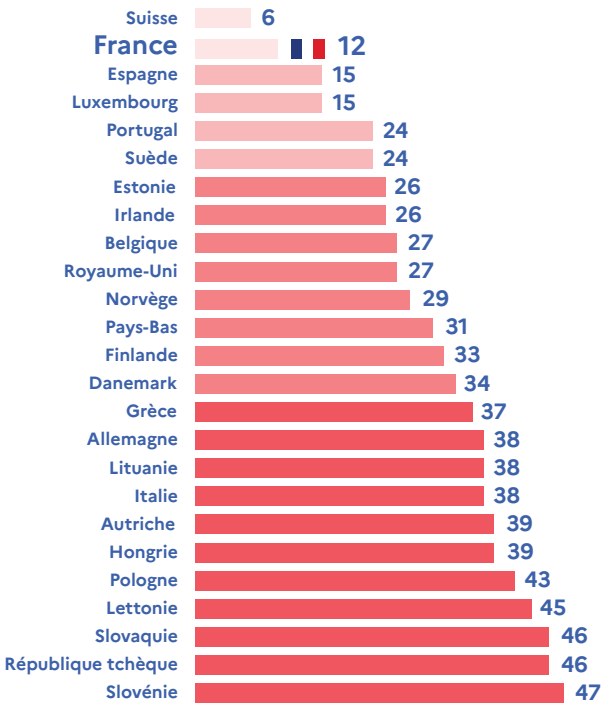

LA FRANCE ET LA CONTINUITÉ DE L'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE

La France est le pays de l'Union européenne dans lequel les fermetures d'écoles ont été les plus courtes.

→ **Fermeture totale**

7 semaines

→ **Fermeture partielle**

5 semaines

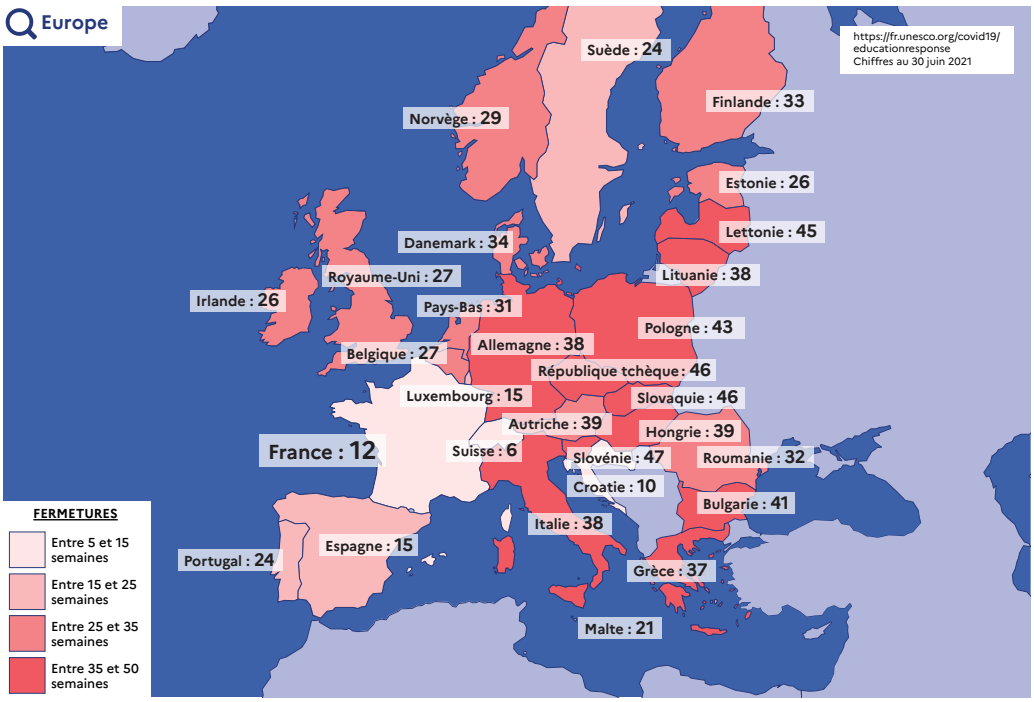

Covid-19 : gestion de la crise sanitaire et continuité pédagogique

L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 EN CHIFFRES

→ **80** millions de masques distribués dont :

57 millions à la rentrée 2020
+ 300 000 masques inclusifs en octobre 2020

23 millions début 2021
+ 300 000 masques inclusifs

→ **467 198** tests antigéniques réalisés pour les élèves et les personnels

3 792 234 tests antigéniques proposés aux élèves et aux personnels

→ **2 339 747** tests salivaires réalisés (personnels et élèves confondus)

4 164 222 tests salivaires proposés (personnels et élèves confondus)

→ **26** millions d'autotests distribués aux personnels et lycéens depuis le 26 avril 2021

6,5 millions d'autotests mis à disposition des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs via le réseau des préfectures

172 000 enfants **de parents de professions prioritaires** dans la gestion de la crise ont pu être accueillis dans plus de 17 000 pôles scolaires durant la semaine du 6 avril 2021. Cet accueil s'est poursuivi pendant les deux semaines de vacances de printemps, assuré par les collectivités territoriales.

- **du 12 au 16 avril : 81 000 mineurs** accueillis dans 5 038 structures
- **du 19 au 25 avril : 149 421 jeunes** accueillis dans 4 226 structures

DES OUTILS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

MA CLASSE À LA MAISON, constituée de 3 plateformes et d'une solution de classe virtuelle, c'est :

- **1 873 197** familles accompagnées
- **17 513 561** visites
- **479 368** enseignants utilisateurs
- **11 467 214** classes virtuelles tenues, pour une moyenne de 164 000 classes par jour

→ Apps.education.fr rassemble des outils pour travailler à distance

LES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL ont massivement contribué à la continuité pédagogique :

- **58 millions** de pages vues par jour
- **217 millions** de visites pour le seul mois de mars 2020

Depuis la rentrée 2020, le dispositif national de mesure d'audience des ENT révèle des usages accrus :

- **29 930 953** visites, soit **+ 117 %** par rapport à l'année précédente

DES SUPPORTS POUR RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS

CAP ÉCOLE INCLUSIVE
Fiches pédagogiques, films, podcasts et liens pour adapter la pédagogie aux élèves à besoins éducatifs particuliers

ACCESSIPROF
Ressources et adaptations pédagogiques

NATION APPRENANTE
Onglets dédiés aux élèves allophones

UNE RÉPONSE POUR LES FAMILLES EN RUPTURE NUMÉRIQUE

DOCAPOSTE, plateforme d'envoi des devoirs papiers aux familles en partenariat avec La Poste :

- **40 699 élèves** bénéficiaires en France métropolitaine
- **289 123 devoirs** envoyés aux familles, dont **43 677** pour les collectivités d'outre-mer

UN SOUTIEN DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA PRESSE

LUMNI, offre éducative gratuite de l'audiovisuel public, s'installe dans le paysage des ressources pédagogiques avec chaque mois :

- **1,2 million** de visiteurs uniques pour la brique « Élèves » et **1,1 million de vidéos** vues
- **211 000** visiteurs uniques pour la brique « Enseignement » et **204 000 vidéos** vues

EDUC'ARTE
plateforme éducative accessible aux enseignants et à leur classe :
→ https://educ.arte.tv

RADIO FRANCE
participe à la « Nation apprenante »

ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

CANOTECH
a permis la formation de :

- **+ de 125 000 enseignants**
- soit **604 000 h** dispensées

ÉDUBASE
compile près de **350 scénarios** pédagogiques

ÉDUSCOL
met à disposition des ressources nationales et académiques, des conseils, des outils de positionnement depuis le début de la crise

UN INVESTISSEMENT SANS PRÉCÉDENT POUR DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES

105 millions d'euros investis dans le cadre du Plan de relance pour :

- équiper les écoles
- accompagner
- services et ressources numériques

© Stéphanie Lacombe - MENJS

5.2 TRANSFORMER EN PROFONDEUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le Grenelle de l'éducation, débuté en octobre 2020 en parallèle de l'agenda social, pour impulser une réflexion de fond sur les métiers, avec **12** engagements pour développer la personnalisation, renforcer l'esprit d'équipe, améliorer le service public d'éducation.
- Dès 2017, un engagement fort pour revaloriser les personnels et surtout les professeurs.
- Au total, **1,1 milliard** d'euros consacré à ces revalorisations en 2021 et 2022 pour tous les professeurs, CPE, PsyEN, avec une priorité aux débuts et milieux de carrière pour renforcer l'attractivité des métiers.
- Des revalorisations qui concernent aussi tous les autres personnels.

— LES ENGAGEMENTS DU GRENELLE

Personnalisation

Afin de permettre à chacun de faire connaître ses compétences et ses souhaits, une nouvelle **direction de l'encadrement** a été mise en place en 2021 pour suivre attentivement les carrières des personnels d'encadrement intermédiaire et supérieur des ministères ; pour la compléter, des missions académiques d'encadrement seront généralisées en septembre 2021.
La politique de gestion des ressources humaines sera ainsi renforcée et permettra de réaliser l'ambition d'un véritable **accompagnement personnalisé et généralisé**, en repérant et en suivant mieux les talents.
Plus encore, la **mobilité** au sein du ministère sera facilitée ainsi que **l'accompagnement des professeurs**, par une plus grande attractivité des concours, le mentorat des jeunes professeurs, une plus grande mobilité internationale, mais aussi en favorisant les détachements, en accompagnant l'accès à des fonctions d'encadrement, et en faisant mieux connaître les métiers et les carrières, dans le ministère et en interministériel.

Esprit d'équipe

Pour développer l'esprit d'équipe au sein des établissements et plus largement au sein du ministère, les liens sont développés, à travers des aides et des outils communs, en particulier la création d'un **bouquet de prestations** culturelles, sociales, touristiques et de loisirs, appelé Préau, mais aussi d'un **espace numérique appelé Colibris**, pour des échanges plus simples entre les personnels et

l'administration. La **direction d'école** est par ailleurs consolidée et les **équipes de collèges et de lycées connaîtront davantage d'autonomie** pour développer leurs projets.

Amélioration du service public de l'éducation nationale

La capacité globale de l'éducation nationale de garantir une continuité du service public se déploie grâce à plusieurs ressorts. Le premier est d'avoir un **aperçu objectif et transparent du pouvoir d'achat et du bien-être au travail** des personnels pour prendre des décisions communes : c'est pourquoi a été créé **l'Observatoire des rémunérations et du bien-être des personnels (Orbe)**. Le deuxième ressort est de proposer aux personnels une **feuille de route RH académique**, au plus près de la réalité des territoires, qui s'incarne dans le déploiement de la RH de proximité pour mieux informer, mieux écouter, mieux orienter et mieux répondre aux personnels.

La feuille de route pour les ressources humaines dans l'académie de Toulouse

https://www.ac-toulouse.fr/sites/ac_toulouse/files/2021-05/grenelle-education—feuille-de-route-rh-19049.pdf

La continuité du service public consiste aussi à assurer une **prise en charge pédagogique** en cas d'absence de courte durée d'un professeur en optimisant l'organisation dans les écoles et les établissements. Enfin, **l'accès à la formation continue diplômante** sera rendu plus cohérent avec la création **d'écoles académiques de formation continue**, associant les Inspé et Canopé. 25 académies ont déjà répondu à cet appel à manifestation d'intérêt.

— AGENDA SOCIAL

Un agenda social a été proposé aux partenaires sociaux en juin-juillet 2021.

À la suite de ces travaux, un bilan d'étape permet d'acter les mesures prises, en particulier sur la revalorisation des rémunérations des personnels. Plusieurs chantiers ont aussi vocation à se poursuivre dès septembre 2021.

Le ministre a réuni les organisations syndicales le mercredi 25 août autour des mesures RH mises en œuvre dès 2021 et des décisions prises pour 2022 en matière de revalorisation et d'évolutions des modalités de gestion des personnels. Certains chantiers seront finalisés d'ici décembre.

— MESURES DE REVALORISATION EN 2022 AU TITRE DE L'ENGAGEMENT 1 DU GRENELLE

Des efforts inédits engagés pour les débuts et milieux de carrière des professeurs

Dans le prolongement des travaux menés en 2020 avec les partenaires sociaux et en 2021 dans le cadre du Grenelle de l'éducation, une **prime d'attractivité** est attribuée depuis mai 2021 et sera revalorisée et étendue en 2022. Elle bénéficie à tous les enseignants titulaires de l'enseignement public et privé sous contrat, conseillers principaux d'éducation (CPE) et psychologues de l'éducation nationale, en début et milieu de carrière, afin d'offrir une rémunération accrue aux jeunes professeurs et de faciliter le déroulement des premières années de carrière.

Le montant de cette prime est différent selon l'échelon : sont privilégiés les débuts de carrière, un principe dégressif étant ensuite appliqué. Les contractuels en début et milieu de carrière sont également éligibles à cette prime.

Elle concerne depuis mai 2021 les professeurs titulaires et assimilés jusqu'au 7e échelon, soit les **quinze premières années de leur carrière**. Son montant annuel, compris entre 500 € et 1 400 € pour les personnels titulaires concernés, représente un coût en année pleine de 253 millions d'euros.

En février 2022, cette prime sera relevée et étendue à des personnels en milieu de carrière, jusqu'au **9e échelon**. Cette nouvelle augmentation est évaluée à **267 millions d'euros en année pleine. Ainsi, au total, 520 millions d'euros auront été consacrés à l'attractivité du début et du milieu de carrière.**

12 engagements pour renforcer le service public d'éducation

La force du collectif au service des personnels et des élèves

Attractivité	Appartenance	Efficience	Entraide

PERSONNALISATION

1 Mieux reconnaître financièrement l'engagement des personnels

2 Donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et ses souhaits

3 Permettre à chacun d'être l'acteur de son parcours professionnel

4 Personnaliser l'accompagnement des professeurs

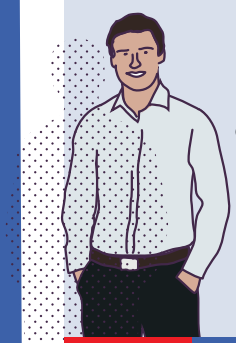

ESPRIT D'ÉQUIPE

5 Bénéficier de nouveaux avantages sociaux

6 Construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs

7 Donner le pouvoir d'agir aux équipes éducatives des écoles grâce à une direction d'école consolidée

8 Donner plus d'autonomie aux équipes des collèges et lycées pour développer leurs projets

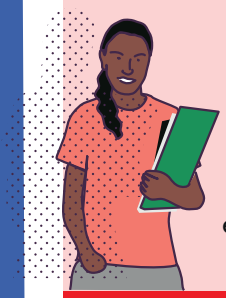

AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE

9 Partager avec tous les personnels les évolutions du pouvoir d'achat et du bien-être au travail

10 Gérer les ressources humaines au plus près des territoires

11 Assurer une continuité pédagogique efficace

12 Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante

Par ailleurs, de nouvelles mesures permettront de fluidifier les carrières des professeurs, PsyEN et CPE avec une **augmentation du taux de promotion à la hors-classe** (augmentation de 17 à 18 % en 2021 et 2022) et un **élargissement des modalités d'accès à la classe exceptionnelle** en 2022. Les travaux vont encore se poursuivre à ce sujet en septembre 2021.

Des gains financiers pour tous les professeurs dès 2021

À partir de 2021, pour répondre aux évolutions des pratiques pédagogiques, **les professeurs devant élèves et les psychologues de l'éducation nationale** ne disposant pas d'un poste de travail fixe reçoivent désormais chaque année une **prime d'équipement informatique de 150 € net** pour un coût total de 179 millions d'euros.
Le **taux de promotion des enseignants** accédant à la hors-classe est porté à 18 % dès 2021 (17 % en 2020), pour 1 700 bénéficiaires supplémentaires par an : un budget complémentaire de près de 8 millions d'euros est consacré à cette mesure. Ce taux de promotion est également reconduit pour 2022.

Des revalorisations pour toutes les catégories de personnels

En 2021, des hausses indemnitaires ont concerné :
- les **CPE et professeurs documentalistes** de respectivement + 236 € et + 233 € brut par an pour un coût de 3,2 millions d'euros et 3,1 millions d'euros ;
- les **inspecteurs de l'éducation nationale**, qui bénéficient par ailleurs de la création d'un 11e échelon pour les IEN (4,3 millions d'euros au total) ;
- les **personnels de direction**, dont l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats a été revalorisée (pour un coût de 7,6 millions d'euros en 2021) ; l'indemnité de tutorat et les possibilités d'avancement à la hors-classe sont également améliorées (20,9 millions d'euros au total) ;
- les **directeurs d'école** (+ 450 € brut en 2021, soit 21,1 millions d'euros) ;
- les **ingénieurs et personnels techniques de l'éducation nationale** bénéficient en 2021 du réexamen périodique de leurs indemnités, pour un montant moyen de 180 € brut et un coût de 1,8 millions d'euros ;
- les **conseillers en formation continue** (+ 380 € brut par an et un coût de 0,6 million d'euros).

Les échelles de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des agents administratifs sont rehaussées à partir de 2021 avec une attention particulière sur les débuts de carrière, dans la perspective d'un rapprochement interministériel. Un plan de requalification de la filière administrative est également engagé.

En 2021, l'enveloppe de revalorisation indemnitaire de la filière administrative est de près de 22 millions d'euros, permettant un gain annuel moyen qui s'élève à plus de 500 € brut, une réduction des écarts entre académies, et le cas échéant entre personnels logés par nécessité absolue de service et personnels non logés. L'objectif du plan de requalification de la filière administrative est également de développer les compétences des personnels en poste, mais aussi de développer des compétences nouvelles, au service notamment de la gestion des ressources humaines de proximité, de la modernisation de la gestion financière et des missions régaliennes, du développement de la formation et d'un accompagnement individualisé des agents. Ce plan contient ainsi un volet important de transformation d'emplois de C en B et de B en A, avec une 1re tranche dès 2021.

En 2021, les personnels de service social bénéficieront également d'une seconde tranche de revalorisation indemnitaire, dans le cadre d'une convergence interministérielle, après une 1re étape réalisée en 2020.

Des discussions avec les personnels de santé permettront de procéder à des mesures de revalorisation dès 2021 à hauteur de 1 800 € en moyenne pour les médecins et de 400 € pour les personnels infirmiers. En 2022, leur statut sera revalorisé, dans le prolongement du Ségur de la santé, en cohérence avec celui des infirmiers en soins généraux de la fonction publique hospitalière.

À partir de 2022, les corps d'inspection seront revalorisés dans le cadre d'une révision de leur grille indiciaire et de leur régime indemnitaire, permis par l'adhésion au Rifseep.

Les personnels de direction bénéficieront d'une nouvelle revalorisation de leur régime indemnitaire en 2022 et en 2023, en lien avec l'annualisation du versement de la part

Les mesures qui augmentent le pouvoir d'achat des personnels éducatifs depuis la rentrée scolaire 2020

MONTANTS BRUTS

DIRECTEURS D'ÉCOLE

- + 450 € (en 2020) Prime exceptionnelle
- + 176 €/an Prime d'équipement informatique
- + Jusqu'à 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité*
- + 450 €/an (dès 2021) Revalorisation indemnitaire
- ↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

PROFESSEURS ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- + 176 €/an Prime d'équipement informatique
- + Jusqu'à 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité*
- ↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

- + Jusqu'à 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité*
- + 233 €/an Revalorisation indemnitaire
- ↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

PERSONNELS DE DIRECTION

- + Jusqu'à 1 150 €/an Augmentation de l'indemnité de fonction
- ↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

- + Jusqu'à 1 400 €/an Prime Grenelle d'attractivité*
- + 236 €/an Revalorisation indemnitaire
- ↗ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

PERSONNELS D'INSPECTION

- + 1 200 €/an Revalorisation indemnitaire**
- → Création d'un 11e échelon pour les IEN

CONSEILLERS DE FORMATION CONTINUE

- + 5 % Revalorisation indemnitaire

ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ET ASSISTANTS D'ÉDUCATION

- → Nouvelles prestations sociales : Cesu garde d'enfant et Srias***

RÉFÉRENTS AESH

- + 600 €/an Indemnité de fonctions

* Prime dégressive versée pendant les quinze premières années de carrière à l'ensemble des corps enseignants et assimilés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. 1 400 € brut annuel l'année de titularisation (soit 117 € brut mensuel), 500 € brut annuel à dix ans de carrière (soit 42 € brut mensuel).

** Pour les IA-IPR et IEN dans la limite des plafonds réglementaires.

*** Prestations offertes par les sections régionales interministérielles d'action sociale.

variable de celui-ci (part dite « résultats ») et avec la mise en place d'une évaluation professionnelle annuelle.

Une nouvelle échelle de rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sera mise en place dès l'automne 2021, permettant d'assurer désormais une revalorisation régulière et automatique des carrières, en cohérence avec la professionnalisation accrue de leur métier. Un montant de l'ordre de 60 millions d'euros y sera consacré dès la première année pour permettre le reclassement des personnels dans les nouveaux indices.
À partir de janvier 2022, dans le cadre du **renforcement de la protection sociale complémentaire des agents publics** voulu par le Gouvernement, les agents du ministère, les AED et AESH recevront une participation de leur employeur au **financement de leur mutuelle santé**. D'un montant de 15 € par mois, ce versement revalorisera les rémunérations de la très grande majorité des agents, pour un coût annuel évalué à 200 millions d'euros.

Un effort ambitieux de la Nation pour revaloriser les personnels
• **100 millions d'euros** pour la montée en puissance des mesures de 2021.
• **400 millions d'euros** pour la mise en œuvre des nouveaux engagements.
• **200 millions d'euros** pour la protection sociale complémentaire.
Sur 2021-2022, c'est donc **1,1 milliard d'euros** qui sera directement affecté à l'augmentation de nos personnels, au-delà des progressions naturelles individuelles.

Hausse de la rémunération des enseignants depuis 2016

Une étude par cas types, réalisée par le ministère, montre que, sans tenir compte d'indemnités spécifiques, **entre 2016 et 2021, les rémunérations des enseignants ont augmenté d'au moins 2 200 € nets annuels pour tous les échelons.** Ces augmentations ont été plus élevées pour ceux qui sont passés à la hors-classe.
Ces augmentations sont d'au moins 1180 € nets annuels, après déduction des effets de l'inflation, correspondant à une **augmentation allant de + 5 % à + 12 % (et même 29 % pour les stagiaires)**.
Des cas types permettant d'illustrer ces évolutions ont été élaborés et sont disponibles sur le site du ministère : https://www.education.gouv.fr/la-remuneration-des-enseignants-7565

Pour étudier l'évolution de la rémunération des enseignants, la construction de cas types consiste à appliquer la réglementation en vigueur afin de calculer la rémunération d'une situation fictive mais réaliste, à différents moments ou dans différentes positions.

Comment sont construits les cas types ?
Ils suivent l'évolution de la rémunération d'un personnel, dans quelques situations types, qui sont « vieillies » de cinq années depuis une position initiale arrêtée en décembre 2016.

Ils tiennent ainsi compte des avancements d'échelon au fil des cinq années simulées. C'est la seule approche qui permet d'apprécier l'évolution du pouvoir d'achat car elle tient compte de l'ensemble des facteurs d'évolution à la hausse comme à la baisse.

Champ retenu pour l'étude : les principaux corps de professeurs : professeurs des écoles, certifiés, de lycée professionnel et d'éducation physique et sportive.
Période d'observation : comparaison entre les salaires nets annuels au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2021.

Les facteurs d'évolution pris en compte :
À la hausse :
• les avancements automatiques dans la carrière ;
• les gains indiciaires issus du protocole PPCR appliqués à l'éducation nationale ;
• les primes créées dans le cadre du Grenelle de l'éducation (prime d'équipement informatique et prime d'attractivité) ou revalorisées (augmentation de la prime REP+ et de la prime des directeurs d'école).

À la baisse : la hausse du taux de cotisation des pensions (+ 1,16 point en cinq ans).

Évolution de la rémunération des professeurs

L'exemple de Samia, professeure des écoles titularisée à la rentrée 2016

Au 31/12/2016
1 742 euros
net/mois

Au 31/12/2021
1 931 euros
net/mois

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE 2017 À 2021 (EN €)

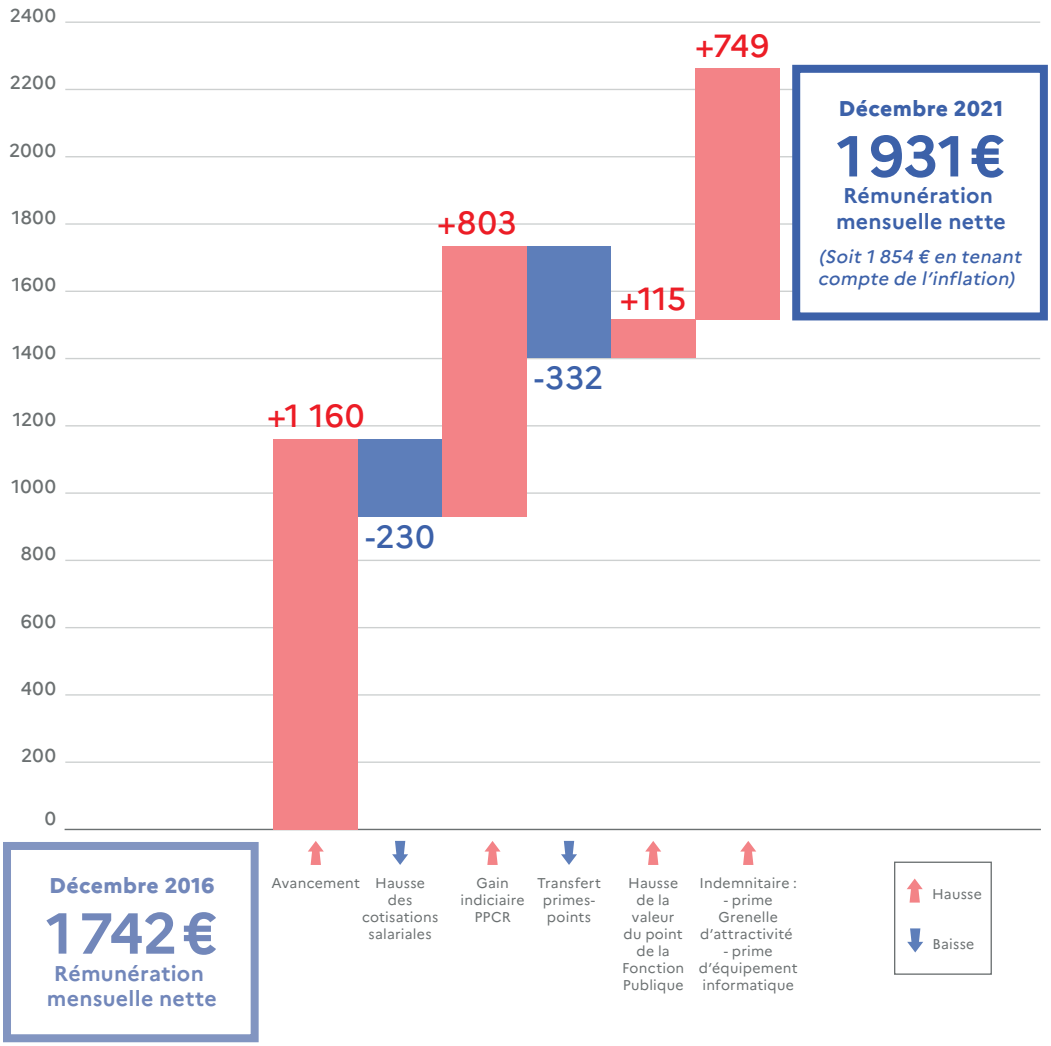

5.3 RENFORCER L'ESPRIT D'ÉQUIPE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Un **renforcement des collectifs pédagogiques**, à la fois en termes d'**accompagnement** – notamment avec la meilleure reconnaissance des fonctions de directeur d'école –, de **pratiques professionnelles**, de **formation** et d'**espaces de travail adaptés**.

— LA DIRECTION D'ÉCOLE

Depuis 2019, l'amélioration des conditions d'exercice des directeurs constitue l'un des principaux chantiers inscrits à l'agenda social du ministère.

Dans ce contexte, le ministère a mis en œuvre plusieurs mesures afin de reconnaître les responsabilités exercées par les directeurs, d'accroître leur autonomie tout en allégeant leur charge et de mieux les accompagner dans leurs missions. Ces mesures sont directement inspirées de l'enquête menée en novembre 2019, à laquelle les deux tiers des directeurs avaient répondu.

Des mesures pour donner du temps aux directeurs d'école

Le régime de décharges connaît une première amélioration dès la rentrée 2021, qui touche 40 % des directeurs. Ainsi, à compter de la rentrée scolaire 2021, les décharges des directeurs d'école seront mieux mobilisées afin que les décharges des écoles de 1 à 3 classes soient effectivement mises en œuvre (900 ETP mobilisés). De plus, pour leur permettre de mieux exercer leurs missions, **des moyens supplémentaires à hauteur de 600 ETP**, permettront :

- à tous les directeurs d'école de 1 à 3 classes de bénéficier de deux jours de décharges supplémentaires par an ;
- aux directeurs des écoles élémentaires de 9 classes d'être déchargés, comme leurs homologues d'écoles maternelles, de 50 % de leurs heures de cours hebdomadaires ;
- aux directeurs des écoles élémentaires de 13 classes d'être déchargés de trois quarts de leurs heures de cours hebdomadaires.

Des mesures pour mieux reconnaître les responsabilités des directeurs d'école

Les directeurs d'école disposent désormais de la pleine responsabilité de la programmation et de **la mise en œuvre des 108 heures connexes** aux heures d'enseignement dans les obligations de service des professeurs du premier degré, dans le respect du cadre réglementaire fixant leur répartition.

Ils ont bénéficié, au titre de la rentrée 2020, d'une **indemnité exceptionnelle de 450 euros** brut, pour reconnaître leurs attributions et les contraintes particulières qui ont pesé sur eux lors de cette rentrée.

Cette indemnité est désormais pérennisée, sous la forme d'une revalorisation du même montant de leur indemnité de sujétions spéciales (ISS).

Des mesures pour mieux accompagner les directeurs d'école

À la rentrée 2020, **12 500 jeunes du Service civique ont été mobilisés pour venir en appui dans les écoles**, notamment dans le domaine de la relation avec les familles. Ce dispositif sera renforcé à compter de la rentrée 2021, dans le cadre du recrutement de **30 000 jeunes en Service civique** pour l'ensemble du ministère.

Par ailleurs, depuis l'année scolaire 2020-2021, les directeurs bénéficient de **deux journées de formation continue par an** ainsi que d'un temps d'échange entre pairs. En outre, une fonction de directeur référent positionnée auprès des directeurs académiques des services de l'éducation nationale est en cours d'expérimentation.

— LE RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ENCADREMENT DE PROXIMITÉ

Le renforcement de l'accompagnement des personnels est une priorité, qui doit être nourrie par les retours des professeurs. C'est pourquoi, parallèlement à l'adoption de mesures concrètes, la mise en place de baromètres réguliers du bien-être des enseignants devrait permettre, à court terme, d'identifier les leviers d'amélioration des conditions de travail.

Le développement de la culture collaborative entre enseignants et d'espaces collaboratifs

Afin d'éviter l'isolement des professeurs, le développement du co-enseignement – ou de co-construction de cours – sera facilité par la plus grande autonomie et de plus grandes marges de manœuvre dans l'organisation de collectifs pédagogiques données aux directeurs et chefs d'établissement. Une culture de collaboration contribue à améliorer l'apprentissage des élèves car les enseignants unissent leurs efforts, partagent les contenus de leurs cours, des conseils, des solutions face aux difficultés d'apprentissage, s'observent mutuellement pour améliorer leurs pratiques et contribuent ainsi à améliorer la performance d'ensemble de leur école ou établissement. Le modèle de formation mis en place dans le cadre des plans mathématiques et français, reposant sur le travail entre pairs dans le cadre de constellations de professeurs, permet de renforcer cette approche collaborative. L'ensemble de la politique de formation, par des actions menées en proximité avec des groupes de taille réduite, doit contribuer à renforcer ces liens entre collègues.

À cet égard, l'adaptation des 108 heures dans le premier degré sera discutée dans le cadre de l'agenda social, afin de donner plus de souplesse aux équipes pédagogiques, notamment en faveur de la formation.

Un environnement de travail coopératif et le travail en équipe offrent de nombreuses possibilités pour diversifier et développer des pratiques pédagogiques efficaces, mais aussi améliorer le sentiment d'auto-efficacité, facteur de bien-être. C'est pourquoi, dans le cadre de la cellule du bâti scolaire, des référentiels sont en cours d'élaboration pour accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'espaces collaboratifs dans les écoles et établissements.

Le mentorat, clé de l'accompagnement des premières années

L'accompagnement humain crée des passerelles entre générations de professeurs et une culture commune. Le mentorat des jeunes professeurs en début de carrière (et non pendant la seule année de titularisation) a ainsi vocation à être systématisé pour renforcer la culture professionnelle des jeunes professeurs et les sécuriser pour leurs débuts. Les mentors aident les futurs professeurs dans l'organisation des cours, la gestion des élèves et le cas échéant la gestion des tâches administratives.

Un meilleur environnement numérique

La crise sanitaire a conduit à l'élaboration et la mise à disposition de nouveaux outils (catalogue d'applications en ligne gratuites, apps.education.fr, classes virtuelles, etc.) qui vont être renforcées et améliorées. L'expérimentation des territoires numériques éducatifs constitue une

opportunité de déployer à grande échelle une politique qui articule mise à disposition de ressources, notamment logicielles, d'équipements et de formations associées.

L'ensemble de ces mesures, associées au renforcement de l'action sociale et de l'accompagnement RH des personnels, contribue à renforcer les liens au sein des équipes et, ainsi, à améliorer le bien-être au travail.

Personnels exerçant en écoles et collèges de REP+
Leur rémunération indemnitaire est progressivement revalorisée : après une revalorisation de **1 000** euros net en 2018 et **1 000** euros net en 2019, une troisième tranche de revalorisation à partir de la rentrée 2021 donnera lieu :
• au versement d'une part fixe de **400** euros net en septembre ;
• d'une part modulable, versée pour la première fois en février 2022, puis pour les années scolaires suivantes, au terme de chaque année scolaire, d'un montant net de **200**, **360** ou **600** euros. Le montant de cette part modulable est défini par école et par établissement, en fonction d'objectifs fixés au niveau national.
Pour ce premier versement, les objectifs fixés visent à soutenir, encourager et reconnaître la réussite collective (par exemple, dans le cadre de la participation à Vacances apprenantes/École ouverte, aux Stages de réussite, à Devoirs faits, aux Cordées de la réussite).

5.4 CONFORTER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Pour diminuer le nombre d'heures de classe perdues par les élèves :
- optimisation des moyens dédiés au remplacement ;
- heures supplémentaires désormais accessibles aux assistants d'éducation (AED).

Pour améliorer les conditions d'emploi des accompagnants d'élèves en situation de handicap :
- recrutement sur des contrats d'une durée de **3 ans** renouvelables une fois, et conduisant ensuite à des contrats à durée indéterminée;
- publication d'un cadre de gestion ;
- déploiement depuis la rentrée 2020 d'AESH référents indemnisés ;
- mise en œuvre d'une nouvelle échelle de rémunération des AESH dès l'automne 2021.

À la rentrée 2021, 60 millions d'euros pour financer la revalorisation des AESH.

— ASSURER UNE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE EFFICACE

Constat

La capacité de l'éducation nationale à garantir la continuité du service public de l'enseignement par une prise en charge pédagogique en cas d'absence de courte durée d'un professeur, prévisible ou non, constitue un enjeu majeur pour les élèves et les familles, notamment dans le cadre du plan pour l'égalité des chances lancé par le président de la République. La situation sanitaire a renforcé cette exigence, tout en illustrant la diversité possible des modalités de continuité pédagogique. L'amélioration de l'efficacité du remplacement des professeurs absents constitue une priorité.

Objectif

L'objectif est de **réduire le nombre d'heures de classe sans solution de remplacement** afin que tout élève bénéficie d'une prise en charge pédagogique dans l'établissement pour la poursuite ou la révision des apprentissages et le développement d'autres compétences considérées comme indispensables.

Principe

L'enjeu principal est la prise en charge des absences de courte durée, au travers de solutions permettant d'assurer effectivement cet accueil :

- recourir à des dispositifs de **cours en ligne** et à des dispositifs de **travail en autonomie anticipés et encadrés** sous la surveillance d'un AED formé. Pour l'accompagnement de ces dispositifs, les AED pourront percevoir des heures supplémentaires ;
- optimiser les organisations actuelles de remplacement en s'appuyant sur des **solutions numériques** permettant de fluidifier la gestion du remplacement.

— L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Création d'un dispositif statutaire de revalorisation régulière de la rémunération des AESH

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap sont des contractuels de droit public. En 2021, ils représentent près de **121 000 agents**.

Au-delà des mesures déjà intervenues pour améliorer les conditions d'emploi et de rémunération des AESH, le niveau nominal et la progression de la rémunération des AESH demeurent une priorité en cohérence avec la professionnalisation croissante de leurs fonctions et la sécurisation de leur emploi.

Afin de financer une revalorisation de la rémunération des AESH, une enveloppe de **60 millions d'euros** sera dédiée à compter de la rentrée scolaire 2021 et dans le cadre du PLF pour 2022. Un dispositif statutaire permettant une revalorisation régulière et automatique de la rémunération des AESH sera mis en place et leur grille indiciaire sera revalorisée. Ce dispositif permettra d'assurer une progression homogène et de donner de la visibilité aux AESH sur leurs perspectives de carrière.

Le reclassement des AESH dans la nouvelle grille s'effectuera selon leur catégorie (AESH dans leur premier ou second CDD, AESH en CDI).

Accès aux prestations d'action sociale et en matière de santé

- Depuis le 1er janvier 2021, les AESH bénéficient de nouvelles **prestations d'action sociale** :
  - Cesu - garde d'enfants de 0 à 6 ans ;
  - actions Srias (section régionale interministérielle d'action sociale).
- Dans le cadre de la convention de partenariat du MENJS avec la MGEN, les AESH peuvent désormais bénéficier des nouvelles **actions complémentaires pour la santé des personnels** :
  - dispositif de téléconsultation médicale, sans avance de frais, pour bénéficier d'un avis médical ponctuel ;
  - accès organisé aux centres médicaux et dentaires MGEN, dans les académies de Créteil, Lyon, Nancy-Metz, Nice, Paris, Strasbourg et Versailles.
- Les échanges et travaux interministériels se poursuivent afin de parfaire les droits des AESH en matière d'action sociale (éligibilité aux aides aux parents d'enfants handicapés ainsi qu'aux aides aux vacances notamment) et de protection sociale complémentaire.

Autres pistes à l'étude

Afin de permettre aux AESH d'assurer leur activité sur une quotité complète et leur offrir des débouchés professionnels, sont envisagés :

- la formation et la certification de compétences ;
- l'extension de la possibilité d'intervention des AESH dans le champ de la jeunesse et des sports, notamment au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM), en qualité d'intervenant qualifié ;
- le développement de l'emploi des AESH sur les activités complémentaires (service de restauration) ou périscolaires organisées par les collectivités territoriales.

Dans l'académie de Toulouse

- **+150** postes d'AESH à la rentrée 2021.

© Stéphanie Lacombe - MENJS

5.5 RAPPROCHER L'INSTITUTION DE SES PERSONNELS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Expérimenté en 2018-2019 et généralisé à la rentrée 2019, un **service de gestion et d'accompagnement des ressources humaines** de proximité a été mis en place sous la forme de conseillers RH de proximité. **364** conseillers ont ainsi été formés à l'IH2EF et sont en poste depuis juin 2021.
- Des **feuilles de route RH académiques** pour une GRH de proximité renforcée qui implique l'ensemble des acteurs (chefs d'établissement, directeurs d'école, adjoints gestionnaires, corps d'inspection, conseillers RH de proximité, etc.).

— LES FEUILLES DE ROUTE RH DE CHAQUE ACADÉMIE POUR RENFORCER LA GRH DE PROXIMITÉ

Identifier les talents, rendre plus attractifs les métiers et les parcours professionnels au sein du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, **améliorer la qualité de vie au travail de tous les personnels** et offrir le meilleur service, tels sont les enjeux de ces feuilles de route RH.

Ces ambitions RH se traduisent concrètement par :
- **une meilleure communication** pour plus de transparence et d'accessibilité des démarches ;
- **un accompagnement personnalisé** tout au long du parcours professionnel ;
- **une organisation RH incarnée dans les territoires** et une mise en œuvre de la GRH de proximité à tous les niveaux ;
- une plus grande **professionnalisation** de l'accompagnement RH ;
- un renforcement des **collectifs de travail**, de l'esprit d'équipe et de l'entraide ;
- une ouverture vers **d'autres univers professionnels** ;
- une meilleure **protection** accordée par l'institution.

Pour renforcer le lien entre les personnels et les services académiques, une plateforme numérique, nommée **Colibris**, est déployée dans les académies après une expérimentation dans l'académie de Lyon depuis plus d'un an. Elle vise à dématérialiser et à faciliter les démarches des utilisateurs grâce à un accès plus simple, via PC, tablette ou mobile.
Pour l'usager, les bénéfices sont multiples : il retrouvera l'ensemble de ses démarches sur un point unique et sa demande sera mieux et rapidement traitée, avec notamment un suivi en temps réel de l'avancement et la traçabilité du traitement.

Au-delà de ce nouveau dispositif, les académies prendront d'autres initiatives pour mettre en œuvre une gestion plus individualisée des personnels dans le cadre de la déclinaison des feuilles de route RH académiques (cellule d'accueil téléphonique, réunions d'informations dans les établissements, notamment).
Les feuilles de route RH académiques concrétisent sur le terrain les engagements du Grenelle de l'éducation, pour une amélioration du fonctionnement du service public.

Ressources humaines de proximité dans l'académie de Toulouse

• À partir de la rentrée 2021, un réseau de **11** Directeurs des Ressources Humaines de proximité est présent au sein des **8** départements en complément de l'appui hiérarchique que peuvent notamment apporter les personnels d'inspection et de direction. Selon les territoires, les DRH de proximité peuvent également s'appuyer sur des Conseillers en Ressources Humaines de proximité.

Pour visionner la vidéo sur le métier de DRH de proximité :
https://www.youtube.com/watch?v=214HIGSOuDQ&t=2s

— LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

Le développement des mobilités à l'interne comme à l'externe ouvre le champ des possibles en matière de parcours professionnel.

Les cellules Mobilités

La mise en place, dans chaque académie, d'une **cellule Mobilités** auprès de chaque DRH académique chargé de définir la politique de mobilités et de coordonner les différentes actions dans ce domaine et les différents acteurs RH concernés.

Les mobilités entrantes

Un chantier sera ouvert à la rentrée pour **revoir les modalités de classement et, ainsi, améliorer en particulier la reprise d'années de services antérieurs**. À court terme, l'objectif est d'améliorer la reprise des services dans le secteur privé, en ciblant dès 2022 les 3e concours ; les travaux seront ensuite étendus aux autres types de concours (externe et interne) pour une application en 2023.

Les mobilités au sein de l'institution ou à l'extérieur

Des travaux sont lancés pour développer le détachement des professeurs entre les 1er et 2d degrés et ouvrir, par des évolutions réglementaires, de nouvelles possibilités de mobilités aux professeurs de lycée professionnel et aux professeurs des écoles. Comme dans le **plan de requalification de la filière administrative**, il sera proposé chaque année, à partir de 2022, à une centaine de professeurs d'être détachés dans la filière administrative, en bénéficiant d'une formation d'adaptation à l'emploi assurée par les IRA.

Enfin, la **déclinaison des feuilles de route RH académiques** renforcera les liens avec les plateformes régionales d'appui interministériel à la GRH pour développer les mobilités interministérielles et entre les fonctions publiques, voire vers le privé.

La mobilité en Europe et dans le monde

Dès cette rentrée 2021 dans le cadre de la GRH de proximité, la **mobilité européenne et internationale des professeurs** sera accompagnée par la constitution, dans chaque académie, d'un vivier de candidats. Une proposition de formation et de suivi pour préparer cette mobilité sera également offerte, notamment lors d'entretiens avant, pendant et après la mobilité à l'étranger.

Par ailleurs, un projet pilote concernant la mobilité européenne des étudiants en master Meef sera lancé dès janvier 2022, via la création d'un **stage d'observation et de pratique accompagnée (Sopa) Europe**. Ce Sopa sera éligible au programme

Erasmus +, sous la forme d'une mobilité hybride dont deux semaines passées dans un établissement européen. En lien avec le rectorat, les Inspé renforceront leurs partenariats européens afin de favoriser et d'accompagner cette mobilité.

Au niveau européen, le programme **Erasmus +** permet désormais de financer la construction de réseaux européens d'instituts de formation initiale et continue des professeurs, les Académies Erasmus + des enseignants. 25 de ces académies verront le jour d'ici 2025 en Europe. Dès 2021, un budget de 15 millions d'euros a été mobilisé pour lancer les 10 premières.

Le comparateur de mobilité des enseignants et assimilés

Le comparateur de mobilité est un outil d'aide à la décision pour accompagner les parcours de mobilité intra-ministérielle des enseignants du 1er et du 2d degré, personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale. Il donne accès à toutes les informations utiles et leur permet de se projeter et d'être accompagnés tout au long de la démarche.
Le **comparateur de mobilité** permet notamment à chacun de procéder à une simulation, d'estimer au regard de l'année précédente les possibilités d'obtenir une mutation vers un département ou une académie et de découvrir les dispositifs d'accompagnement qui y sont proposés au travers du portail des territoires.

— LES NOUVEAUX AVANTAGES SOCIAUX

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports développe de nouvelles prestations d'action sociale afin de renforcer l'attractivité de ses métiers, d'améliorer les conditions de vie et le bien-être de ses personnels, et d'augmenter leur pouvoir d'achat.

Une offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs

L'association nationale **Préau**, fondée le 15 juin 2021, a pour objet de **développer une offre de prestations culturelles, sociales, sportives, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels du ministère**.
Il s'agit de déployer, à partir de septembre 2021, une offre répondant aux attentes exprimées à la faveur des ateliers de l'incubateur du Grenelle de l'éducation : billetterie pour le cinéma et les spectacles, tarification avantageuse pour les plateformes de musique en ligne, les coffrets loisirs, l'équipement sportif, les salles de sport, offre partenaire auprès de résidences de vacances. Cette offre se veut complémentaire de celle des structures existantes, proposée par une association fédérative.

Faciliter l'accès au logement

Depuis 2017, le ministère déploie une politique volontariste pour **l'accès de ses personnels au logement**.

En 2017, des crédits nationaux ont permis aux académies de Créteil et de Versailles de conclure des conventions avec des bailleurs sociaux visant à la réservation de logements au bénéfice des personnels enseignants néo-titulaires. Cette action a été renforcée en 2018 et élargie aux académies d'Amiens et de Lille. Entre 2017 et 2020, 8,5 millions d'euros ont été consacrés à cette mesure, qui a permis de réserver 390 logements.

Afin de constituer progressivement un parc ministériel réservataire de logements, le renforcement et l'extension de ce dispositif à de nouvelles académies est prévu pour l'année scolaire 2021-2022. Les académies accueillant de nombreux stagiaires et néo-titulaires et ayant des territoires en tension locative pourraient être privilégiées dans ce déploiement.

En outre, la communication sera développée afin que les personnels puissent bénéficier davantage des aides interministérielles facilitant l'installation des nouveaux agents, dont le Gouvernement a annoncé la revalorisation.

La protection sociale complémentaire

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les personnels adhérents à une mutuelle bénéficieront, à compter du 1er janvier 2022, du **remboursement forfaitaire de 15 € par mois** sur leurs cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir leurs frais de santé.

© Stéphanie Lacombe - MENJS

5.6 POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La loi du 26 juillet 2019 Pour une École de la confiance a créé les **instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation** (Inspé) et renouvelé la formation initiale des futurs professeurs et CPE.
- **Le temps de formation consacré aux savoirs fondamentaux de la discipline est désormais clairement défini** : au moins **55 %** pour le 1er degré, au moins **45 %** pour le 2d degré.
- La première session des nouveaux concours de recrutement des professeurs, désormais en fin de master, aura lieu en 2022.
- La formation continue des personnels est encadrée par un schéma directeur pluriannuel (2019-2021), **levier majeur de la valorisation des ressources humaines** du ministère.

— UNE FORMATION INITIALE PROFONDÉMENT RENOUVELÉE

Les masters des métiers de l'éducation et de l'enseignement (Meef) concernent les futurs professeurs (premier et second degrés) et les futurs conseillers principaux d'éducation (CPE), mais aussi les personnels de l'éducation qui souhaitent acquérir une spécialité dans différents domaines (École inclusive, international, recherche en éducation, etc.).
Il s'agit d'une formation de haut niveau dont les enseignements sont pris en charge à la fois par des universitaires et par des enseignants ayant charge de classe, qui constituent 30 % des équipes. Ces derniers représentent la garantie d'une formation en prise avec la réalité du métier et ses exigences.
Au cours du master Meef sont organisés des stages permettant de se familiariser progressivement avec toutes les dimensions de la fonction et d'acquérir des compétences professionnelles qui seront valorisées pour l'obtention du diplôme et dans le cadre du concours de recrutement.

Création d'un continuum de formation

Le master des métiers de l'éducation et de l'enseignement s'insère dans un continuum qui commence dès la licence et se poursuit dans le cadre des trois premières années d'exercice : la personnalisation de la

formation doit donc être envisagée sur cette durée étendue.

En amont du master Meef

Le dispositif concernant **les assistants d'éducation en préprofessionnalisation** poursuit son déploiement. Les étudiants qui s'y engagent signent un contrat de trois ans, dès la deuxième année de licence, qui leur permet d'exercer des fonctions à caractère pédagogique. Ils bénéficient d'un accompagnement et d'une prise de responsabilités adaptés.

Préprofessionnalisation dans l'académie de Toulouse

- **130** étudiants de 2e année en Licence dont
- **30** en Lettres Modernes
- **30** en Mathématiques
- **30** en Histoire-Géographie
- **30** en Anglais
- **10** en Espagnol

Ce dispositif contribue pleinement à l'engagement du Gouvernement en faveur du développement de l'apprentissage et de l'alternance.

Plus de 3 000 étudiants sont aujourd'hui engagés dans le dispositif : 48 % dans le premier degré et 52 % dans le second degré. Près de 2 500 recrutements supplémentaires sont prévus à la rentrée 2021.

Le parcours préparatoire au professorat des écoles se déploie sur les trois années de licence. Il propose des enseignements pluridisciplinaires suivis dans un lycée : français, mathématiques, mais aussi toutes les autres disciplines enseignées à l'école primaire : histoire-géographie, sciences, langues vivantes, musique, EPS, etc., ainsi qu'un enseignement dédié à la laïcité et aux valeurs de la République. Des cours dispensés à l'université permettent de préparer la licence à laquelle est adossé le parcours : mathématiques, lettres, sciences de l'éducation, sciences, administration économique et sociale, arts plastiques, etc.

Ce parcours offre une professionnalisation progressive comportant des stages pratiques d'observation et un stage de mobilité internationale.

Il permet d'obtenir une licence généraliste, dont le prolongement naturel est le master de professorat des écoles (Meef 1er degré) puis le concours de recrutement de professeur en école primaire.

24 parcours préparatoires labellisés accueilleront leurs premiers étudiants en septembre 2021, et de nouveaux parcours ouvriront à la rentrée 2022.

— UNE FORMATION INITIALE EN LIEN AVEC LA RÉFORME DES CONCOURS DE RECRUTEMENT

L'ensemble des concours externes et des troisièmes concours de recrutement de personnels enseignants (hors agrégations) et d'éducation voit ses maquettes d'épreuves évoluer à la faveur du changement de place du concours, à compter de la session 2022.

L'année 2021-2022 verra les premiers recrutements par les académies d'étudiants en master Meef sur des contrats d'alternance. Ces contrats permettront à ces étudiants d'assurer une mission d'enseignement en responsabilité devant élèves en établissement ou en école, en bénéficiant d'un double accompagnement de l'Inspé et sur le terrain. Ils auront ainsi la possibilité d'appréhender de manière concrète ce qui est attendu d'un professionnel et de mieux se préparer au concours organisé en fin de deuxième année.

— L'ANNÉE DE FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

À compter de la rentrée 2022, la formation délivrée aux professeurs lauréats des concours jusqu'à leur titularisation prendra en compte les besoins liés à l'acquisition des compétences attendues tout en tenant compte de leur parcours antérieur académique et professionnel.

— UNE FORMATION CONTINUE ADAPTÉE AUX BESOINS DES PERSONNELS

La formation continue constitue un élément déterminant de l'approfondissement des compétences professionnelles et de la mobilité des personnels. Elle contribue en ce sens de manière déterminante à la qualité du service public d'éducation. **Le schéma directeur de la formation continue des personnels** (2019-2021) oriente et structure l'offre de formation tant au plan national, avec le Plan national de formation (PNF), qu'au niveau des académies, qui le déclinent dans les Plans académiques de formation (PAF).

Ce schéma s'inscrit en outre dans les orientations générales du schéma directeur de la formation professionnelle de tous les agents de la fonction publique en faveur de valeurs partagées au sein de l'ensemble des agents de l'État.

Dès la rentrée de l'année scolaire 2021-2022, les académies se voient proposer l'opportunité de créer leur **école académique de la formation continue** (EAFC), afin de renforcer la synergie des multiples acteurs de la formation continue et leur coordination au service d'un pilotage d'une offre de formation plus lisible pour les personnels et en proximité de ces derniers.

La formation des personnels dans l'académie de Toulouse

- **1 500** modules de formation prévus dans le plan académique de formation (hors 1er degré).
- **3** à **7** propositions de formations d'initiative locale (FIL) pour chaque collège et lycée.

Pour consulter les offres de formation de la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Éducation Nationale : ***https://disciplines.ac-toulouse.fr/dafpen/accueil***

Sous l'autorité du recteur et la responsabilité d'un directeur, en lien avec les inspections territoriales ainsi que les structures partenaires, telles que l'IH2EF, l'Inspé, les universités et le réseau de l'opérateur Canopé, les écoles ont vocation à définir un programme académique pluriannuel de formation et à le mettre en œuvre jusqu'au niveau du bassin, des établissements et circonscriptions, c'est-à-dire au plus près des personnels et de leur environnement de travail.

Au niveau national, le Plan national de formation (PNF) porte une forte exigence de qualité des actions menées et s'assure de la satisfaction de leurs bénéficiaires. Il se situe à l'articulation des attentes de l'institution en matière de politique publique d'éducation et des besoins des bénéficiaires, exprimés lors de collectes d'expression de besoins.
Le PNF est structuré selon les trois axes du schéma directeur de la formation continue ; il doit permettre aux personnels de :
1. se situer dans le système éducatif ;
2. perfectionner et adapter leurs pratiques professionnelles ;
3. être accompagnés dans leurs évolutions professionnelle et valoriser leurs compétences.

Pendant la crise sanitaire, le ministère s'est attaché à maintenir un grand nombre de formations dans un format à distance. Cette adaptation a également permis d'accélérer le développement de la formation hybride. Ainsi, afin de s'adresser à davantage de personnels et de maintenir la qualité de l'offre, une dynamique de **professionnalisation en matière d'ingénierie de la formation** s'est engagée, au service d'une offre couvrant davantage de demandes et plus performante.

Les plans français et mathématiques
Les professeurs des écoles bénéficient tous les six ans d'une formation renforcée en français et en mathématiques (**5 jours** annuels). Cette formation s'organise en petits groupes, avec l'accompagnement de formateurs professionnels (conseillers pédagogiques, professeurs des écoles, maîtres formateurs, référents). L'ambition est de consolider les acquis disciplinaires et didactiques des professeurs des écoles, d'assurer leurs gestes professionnels quotidiens et de développer la coopération.

© Julie Bourges - MENJS

5.7 STRUCTURER UN GRAND MINISTÈRE ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Le Gouvernement a profondément transformé l'organisation de l'État pour répondre au besoin de proximité exprimé par les Français et **permettre une meilleure mise en œuvre des politiques prioritaires au plus près des territoires**.

Depuis le 1er janvier 2021, les agents mettant en œuvre les missions jeunesse et sports ont été intégrés dans le périmètre du ministère :

- **17 délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** (Drajes) ont été créées dans les rectorats de région académique ;
- **96 services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** (SDJES) ont été positionnés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

— LA RÉFORME TERRITORIALE

En juin 2019, le Premier ministre engageait une réforme de l'organisation territoriale de l'État pour désenchevêtrer les compétences des différents acteurs, gagner en efficience et mieux répondre aux priorités du Gouvernement.
C'est dans ce cadre que les missions relatives à la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative, l'engagement civique et aux sports ont été regroupées le 1er janvier 2021 sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
À l'échelon territorial, les services académiques chargés de ces missions disposent désormais de leviers efficaces pour renforcer la continuité éducative, promouvoir l'engagement civique et conforter la place du sport dans la société.

— UNE NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES ACADÉMIQUES

Le 1er janvier 2021, 17 Drajes ont été créées au sein des rectorats de région académique et 96 services départementaux (SDJES) ont été positionnés dans les DSDEN.
Les agents jeunesse et sports font maintenant partie intégrante des collectifs de travail des services académiques.
Ces nouveaux services sont placés sous

l'autorité hiérarchique des recteurs de région académique et des directeurs académiques des services de l'éducation nationale. Toutefois, certaines compétences relevant toujours de la compétence des préfets, les Drajes et les SDJES restent placés sous leur autorité fonctionnelle.

— DES POLITIQUES INSCRITES DANS LES TERRITOIRES

Ce périmètre ministériel élargi contribue à étendre le champ d'action des services académiques à des missions par nature interministérielles, partenariales et territorialisées.

Le transfert des missions jeunesse et sports vient conforter les recteurs de région académique dans leur rôle stratégique. Ils incarnent ainsi l'unicité et la cohérence des politiques portées par le ministère et sont, à ce titre, les interlocuteurs privilégiés du préfet de région, du président du conseil régional et des autres acteurs du territoire.

Ainsi, les collectivités, les associations et l'ensemble des acteurs éducatifs trouvent auprès des rectorats de région et des DSDEN des interlocuteurs garants de la cohérence et de la complémentarité des approches.

— ACCOMPAGNER LA JEUNESSE, ENCOURAGER L'ENGAGEMENT ET SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Pour les enfants et les jeunes, le Gouvernement entend **renforcer la continuité éducative entre le temps scolaire et leurs autres temps de vie**, améliorer leur accompagnement vers plus d'autonomie et promouvoir leur engagement civique avec le déploiement du Service national universel (SNU) et du Service civique.

Par leur action, les services de l'État contribuent à l'émergence d'alliances éducatives pour que des activités sportives, culturelles et d'éducation populaire soient proposées notamment aux enfants les plus défavorisés ou éloignés de ces activités, en complémentarité de l'École.

Réduire les inégalités, c'est aussi permettre à chacun de se sentir acteur de son destin en faisant l'expérience de l'engagement dès le plus jeune âge. Le Service civique a connu un essor considérable (100 000 missions supplémentaires en 2021). Le SNU constitue une occasion unique de vivre une expérience concrète de cohésion et d'engagement. Promouvoir l'engagement, c'est enfin soutenir et accompagner le développement de la vie associative. Au sein des services académiques, les Drajes et les SDJES restent mobilisés auprès des bénévoles et des volontaires, acteurs essentiels pour l'éducation, la cohésion sociale et la solidarité.

— CONFORTER LA PLACE DU SPORT DANS LA SOCIÉTÉ

Le monde sportif joue un rôle majeur en faveur de l'éducation, de la cohésion sociale, de l'insertion, de la santé et du développement durable, et les services académiques sont à ses côtés pour l'accompagner dans ces fonctions.

Le développement du sport constitue une priorité des services académiques parce qu'il répond à des enjeux de réussite des élèves.

Les missions confiées aux services académiques ont pour principaux objectifs d'installer les apprentissages prioritaires, l'aisance aquatique et le Savoir rouler à vélo, et d'inciter à une pratique quotidienne d'activité physique.

Avec l'École, le monde sportif est un environnement favorable pour éduquer à la citoyenneté et transmettre les principes qui fondent le pacte républicain, lutter contre les séparatismes, réduire les inégalités, renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap, prévenir et lutter contre les violences sexuelles et combattre les discriminations.

En 2024, la France accueillera les Jeux olympiques et paralympiques. Afin de préparer cet évènement sportif majeur, le ministère a confié à l'Agence nationale du sport et à ses établissements (Insep, écoles et Creps) la mission d'accompagner les athlètes français vers l'excellence. Les Drajes et les SDJES seront mobilisés pour préparer les Jeux et en faire un moment de partage et de cohésion ouvert à tous dont chacun pourra percevoir l'héritage.

5.8 GUIDER L'ACTION DU MINISTÈRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Depuis la rentrée 2017, le ministère s'est doté de conseils d'experts et de personnalités qualifiées pour renforcer le fondement de son action.

- Janvier 2018 : installation du **Conseil des sages de la laïcité**.
- Janvier 2018 : installation du **Conseil scientifique de l'éducation nationale**.
- Juillet 2019 : création du **Conseil d'évaluation de l'École**.
- Septembre 2019 : création de l'**Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche**.

— PRENDRE APPUI SUR L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE ET DISCIPLINAIRE

Consolider le rôle du Conseil supérieur des programmes

Le **Conseil supérieur des programmes** (CSP) s'est engagé, à la demande du ministre, dans un important travail de réécriture des programmes de lycée, afin de répondre aux enjeux de la rénovation du baccalauréat et de la transformation de la voie professionnelle. **Depuis 2017, le CSP a élaboré 186 projets de programmes.** Il s'appuie sur des collèges d'experts pour répondre aux saisines du ministre. Récemment, il a rendu publics le programme renforcé de maternelle, le programme de français et culture antique (classe de 6e) et celui de l'enseignement de spécialité éducation physique, pratique et culture sportives (cycle terminal de la voie générale). Tous les projets de programme sont ensuite instruits par la direction générale de l'enseignement scolaire et soumis à consultation avant présentation aux instances nationales pour avis et publication au bulletin officiel.

Fonder l'action du ministère sur les apports de la recherche

Les politiques publiques d'éducation ont besoin d'être fondées sur les apports de la recherche et sur la comparaison internationale, pour davantage d'efficacité en faveur de la réduction des inégalités scolaires. L'action du **Conseil scientifique de l'éducation nationale** (Csen) vise à structurer et faire connaître les résultats de la recherche sur les mécanismes d'apprentissage. Il réunit depuis janvier 2018 un panel pluridisciplinaire de chercheurs reconnus et s'organise en groupes de travail thématiques. Par ses recommandations, ses notes, ses rapports, par l'organisation d'événements (par exemple, le colloque

scientifique « Quels professeurs au XXIe siècle ? » dans le cadre du Grenelle de l'éducation en décembre 2020, la conférence internationale « L'éducation à l'heure des techniques de l'intelligence artificielle et du numérique » en juin 2021), par le prix Chercheurs en actes, **le Csen contribue à mettre la recherche au service de toute la communauté éducative**.

Préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité

Le rôle spécifique joué par l'École au sein de la République implique que les enjeux liés à la laïcité y soient compris et respectés par tous. **Le Conseil des sages de la laïcité** (CSL) contribue depuis janvier 2018 à préciser la manière dont la laïcité est au cœur du projet républicain pour l'École. Il publie des notes et des avis accessibles à tous, comme sur les principes républicains en juin 2021, et participe à la rédaction de textes de référence du ministère, comme les vademecums La Laïcité à l'École, régulièrement enrichi, ou Agir contre le racisme et l'antisémitisme. Le CSL organise également des cycles de conférences en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) sur la laïcité et les valeurs de la République.

— ACCOMPAGNER ET ÉVALUER LES TRANSFORMATIONS DU SYSTÈME POUR MIEUX RÉPONDRE AUX AMBITIONS DE L'ÉCOLE

Réaffirmer le rôle de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Née de la fusion de quatre inspections générales, **l'IGÉSR** déploie son évaluation à différentes échelles :

- au plus près des territoires, au travers d'inspections « 360 » qui visent à effectuer le diagnostic complet d'un établissement ;
- au niveau académique, par le travail des correspondants académiques (Coac) ;
- au niveau national, au travers de missions prospectives sur des sujets clés : l'orientation, l'autonomie des établissements, le numérique, l'évaluation des élèves.

Elle participe par ailleurs activement à la transformation du système, par la mise à disposition de son expertise dans la conception ou le suivi des réformes, que ce soit au niveau national ou au plus près des professeurs grâce à son lien fort avec les corps d'encadrement.

Évaluer l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire

Avec la création du **Conseil d'évaluation de l'École (CEE)** par la loi du 26 juillet 2019, les démarches évaluatives sont mises au service de la communauté éducative. Le CEE a pour mission de veiller à la cohérence des évaluations, nationales et internationales, de donner un avis sur les méthodologies, les outils et les résultats de ces évaluations, de définir le cadre méthodologique et les outils des autoévaluations et des évaluations des établissements, d'établir une synthèse des différents travaux d'évaluation portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs et les établissements d'enseignement scolaire. Il apporte ainsi son appui et son expertise, en particulier à travers l'évaluation des établissements scolaires. **Son action est déterminante pour améliorer l'efficacité des politiques publiques d'éducation.**

L'évaluation des établissements s'installe dans le paysage éducatif

Après une importante concertation, le CEE a arrêté un cadre d'autoévaluation et d'évaluation des établissements du 2d degré. Sous l'autorité des recteurs et grâce à la mobilisation de tous les acteurs dans les académies :

- plus de **1 000** établissements ont été évalués en 2020-2021 ;
- plus de **2 000** établissements du 2d degré, y compris dans l'enseignement privé sous contrat, devraient être évalués en 2021-2022.

Dès la rentrée 2021 débutera aussi l'expérimentation de l'évaluation d'écoles dans le 1er degré (au moins une école ou un groupement d'écoles par département).

© Marie Genel - MENJS

© Julie Bourges - MENJS

ac-toulouse.fr
#rentree2021

L'École de
la confiance

Contact presse
05 36 25 77 22
com@ac-toulouse.fr

© Crédit photo de couverture : Xavier Schwebel - MENJS